



HAL
open science

Les pratiques professionnelles des CPE envers les familles d'élèves en situation de handicap

Marine Ménard

► **To cite this version:**

Marine Ménard. Les pratiques professionnelles des CPE envers les familles d'élèves en situation de handicap. Education. 2019. dumas-02406475

HAL Id: dumas-02406475

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-02406475>

Submitted on 12 Dec 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



École supérieure
du professorat
et de l'éducation
Centre Val de Loire
Académie d'Orléans-Tours



Mémoire présenté par :
Marine Ménard

Soutenu le :
17 juin 2019 à l'ESPE de Fondettes

Pour obtenir le diplôme du

Master
Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation
Mention : 2nd degré

Discipline :
Encadrement Éducatif

**Les pratiques professionnelles des CPE envers les familles d'élèves en
situation de handicap**

Dirigé par :

Madame Michèle Rouzic, formatrice à l'ESPE de Fondettes

Devant une commission d'examen composée de :

Madame Michèle Rouzic, formatrice à l'ESPE de Fondettes
Madame Véronique Roisin, formatrice à l'ESPE de Fondettes

Année universitaire 2018-2019

REMERCIEMENTS

Je tiens tout d'abord à remercier ma tutrice, Madame Rouzic, pour son accompagnement et son soutien tout au long de ces deux années. Madame Rouzic a su m'aider et me conseiller dans la réalisation de ce travail de recherche, elle a été présente lors de mes moments de doutes. Ses conseils m'ont permis d'avancer et de construire petit à petit ma réflexion.

Je souhaite également remercier Madame Hugon, pour ses conseils et l'aide qu'elle a pu m'apporter lors des temps de formation dédiés à la démarche de recherche. Je remercie aussi l'ensemble des formateurs de l'ESPE, pour le soutien et la bienveillance dont ils ont fait preuve lors de ces deux dernières années.

Mes remerciements vont également à ma tutrice de stage, Madame Cécile Arnaud-Marques, qui a pris le temps de m'écouter et de me conseiller tout au long de cette année. C'est avec Cécile que j'ai pu réaliser un premier entretien afin de tester la recevabilité de ma grille. J'adresse, de même, un immense merci à tous les CPE qui ont accepté de me recevoir en entretien, car sans eux je n'aurais pas pu réaliser ma recherche.

Pour finir, je souhaite remercier mon entourage, plus particulièrement ma grand-mère, mes parents, ma sœur et mes amies Pauline, Cindy et Elodie, qui ont tous été présents pour répondre à mes moments de doute, de stress, et de remise en question. Leur soutien m'a été extrêmement précieux et m'a permis d'arriver à l'aboutissement de ces deux années de travail. Je remercie aussi mes parents et ma sœur pour avoir contribué à la relecture et aux dernières corrections de ce mémoire.

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS.....	1
TABLE DES MATIÈRES.....	2
ABRÉVIATIONS UTILISÉES.....	4
INTRODUCTION.....	5
PARTIE I : LA THÉORIE.....	7
I) L'École inclusive : priorité du système éducatif français.....	7
1) Évolution de la perception du handicap en France : une société devenue inclusive.....	7
2) L'inclusion scolaire au cœur du système éducatif français.....	9
II) La scolarisation des élèves en situation de handicap et la coéducation.....	14
1) École et familles : la mise en place d'une relation de confiance.....	14
2) La relation École familles face au handicap.....	16
PARTIE II : LA MÉTHODOLOGIE.....	21
I) Détermination de l'objet de recherche.....	21
1) Question de recherche et hypothèses.....	21
2) Des variables nécessaires à prendre en compte.....	22
II) Présentation de l'échantillon de recueil de données.....	23
1) La population choisie.....	23
2) Les lieux de recueil de données.....	24
III) Présentation de l'outil de recueil de données (fourni en annexe 1).....	25
1) L'entretien semi-directif pour étudier les pratiques professionnelles	25
2) Les limites de notre outil	26
3) Étapes d'élaboration de la grille d'entretien.....	26
PARTIE III : ANALYSE DES ENTRETIENS.....	28
I) Analyse des représentations des CPE quant au rôle et aux besoins de ces familles.....	28
1) Lien entre les représentations des CPE et les variables de l'ancienneté et de	

la familiarité au monde du handicap.....	28
2)Les représentations des besoins et du rôle de ces familles chez les CPE.....	31
a)Représentations quant au rôle de ces familles.....	31
b)Les représentations des CPE au sujet des besoins de ces familles.....	36
II)Les pratiques des professionnels de l'Éducation.....	39
1)Comment les CPE envisagent-ils la coéducation avec ces familles ?.....	39
a)Suivi de ces familles.....	40
b)Politique d'accueil de ces familles.....	45
c)Des appréhensions particulières ?.....	47
2)Des pratiques spécifiques en ULIS ?.....	49
a)La participation aux ESS.....	50
b)Le dossier MDPH.....	50
c)Les relations avec le coordonnateur.....	51
PARTIE IV : DISCUSSIONS.....	53
I)Les limites de ce travail de recherche.....	53
1)Les limites de notre échantillon.....	53
2)Les limites de notre outil et de notre recherche.....	53
II)Les intérêts et les apports de notre recherche	54
1)Les apports pour la pratique professionnelle.....	54
a)Instaurer une relation de confiance : individualiser.....	54
b)Adapter nos outils.....	55
c)« Rassurer » les familles.....	55
d)Un besoin de formation pour les démarches.....	56
2)Les apports personnels : retour réflexif sur mon évolution.....	56
CONCLUSION.....	58
BIBLIOGRAPHIE.....	59
TABLE DES ILLUSTRATIONS.....	62
ANNEXES.....	
Annexe 1 : Grille d'entretien.....	
Annexe 2 : Retranscription des entretiens.....	

ABRÉVIATIONS UTILISÉES

AEEH : Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé.

AED : Assistant d'Éducation.

AESH (Co) : Accompagnant des Élèves en Situation de Handicap (Collectif).

AS : Assistant Social.

PsyEN : Psychologue de l'Éducation Nationale.

CDAPH : Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées.

CLIS : Classes pour l'Inclusion Scolaire.

CMP : Centre Médico-Psychologique

CPE : Conseiller Principal d'Éducation.

EBEP : Élèves à Besoins Éducatifs Particuliers.

ENT : Espace Numérique de Travail.

EPE : Équipe Pluridisciplinaire d'Évaluation.

EPLE : Établissement Public Local d'Enseignement.

ESS : Équipe de Suivi de Scolarisation.

GEVA-Sco : Grille d'Évaluation des besoins de compensation pour la Scolarisation de l'élève handicapé.

MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées.

PPC : Plan Personnalisé de Compensation.

PPS : Projet Personnalisé de Scolarisation.

SESSAD : Service d'Éducation Spéciale et de Soins À Domicile.

ULIS : Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire.

UPI : Unités Pédagogiques d'Intégration.

INTRODUCTION

« Le service public de l'Éducation est conçu et organisé en fonction des élèves et des étudiants. (...) Il veille à l'inclusion scolaire de tous les enfants sans distinction ».¹ De par cette référence au Code de l'Éducation, nous pouvons constater que l'inclusion scolaire constitue une priorité majeure au sein du système éducatif français.

J'ai fait le choix de porter ma recherche sur la notion d'École inclusive car ma formation de ces deux dernières années et mes stages m'ont permis de me rendre compte de l'enjeu de cette priorité. Il me tient particulièrement à cœur de donner une place à tous les enfants au sein de l'École de la République et de tout faire pour que tous les élèves, sans distinction, se voient proposer les mêmes chances de réussite. Le respect de ce principe d'inclusion engendre alors, de la part de la communauté éducative, des pratiques professionnelles visant à respecter la mise en œuvre effective de cet objectif. Mon intérêt et ma connaissance du métier de CPE, me conduiront à faire porter mon travail sur les compétences et les missions de ce professionnel de l'Éducation à ce sujet.

Afin d'apporter un éclairage sur le concept d'inclusion scolaire, il convient de préciser que celui-ci s'adresse à un public varié dénommé EBEP (Élèves à Besoins Éducatifs Particuliers). Les personnels de l'établissement doivent donc apporter des réponses afin que la scolarité de ces élèves se déroule dans les meilleures conditions possibles. Cette notion est traduite de l'anglais « special educational needs » et est apparue en 2002. Elle est liée à la notion d'École inclusive puisqu'il s'agit de mettre en place des dispositifs pour veiller à l'inclusion de ces derniers au sein du système scolaire. Elle regroupe des situations variées.² Il peut s'agir d'élèves en situation de handicap, d'enfants malades, d'enfants en grandes difficultés scolaires ou bien d'élèves allophones nouvellement arrivés par exemple.

Tous les élèves étant capables d'apprendre et de progresser, selon le principe d'éducabilité de Philippe Meirieu, il sera primordial de tout mettre en œuvre pour permettre à ces élèves de réussir. Le CPE aura toute sa place dans

1 Article L111-1 du Code de l'Éducation

2 Eduscol

l'accomplissement de cette mission, son action s'inscrivant dans le cadre de la vie scolaire ainsi que dans une logique de collaboration avec l'ensemble des membres de la communauté éducative.

Comme le sous-entend le terme de « communauté éducative », ce travail impliquera nécessairement les parents ou représentants légaux. D'une manière générale, la scolarisation des élèves requiert un travail en coéducation entre les familles et l'École. Cependant, le fait que les EBEP aient des besoins particuliers au cours de leur scolarité m'a conduit à me poser les questions suivantes : la relation de coéducation entre les familles et les CPE, est-elle renforcée, accentuée, lorsqu'il s'agit d'élèves à besoins éducatifs particuliers, et plus particulièrement d'élèves en situation de handicap ? Est-il nécessaire d'accompagner davantage ces familles et pourquoi ? La relation entre ces deux acteurs de l'éducation de l'enfant est-elle différente ? Le CPE travaille-t-il autrement avec ces familles ?

J'ai choisi de me centrer sur les élèves en situation de handicap de par mon intérêt pour ce public, du fait de mon expérience personnelle. De plus, initialement, je souhaitais étudier les pratiques des CPE pour accompagner ces élèves dans leur scolarité. C'est donc pour ces raisons que je me suis focalisée sur ces adolescents.

Afin de répondre à ces questionnements et d'étudier les pratiques professionnelles des CPE envers ces familles, le présent travail de recherche se déroulera en quatre temps majeurs. Dans un premier temps, des apports de travaux de recherche et de commandes institutionnelles constitueront la partie théorique. Ensuite, de ces éléments, découleront l'objet de recherche, les hypothèses ainsi que la méthodologie. La partie suivante tiendra lieu d'analyse des entretiens réalisés, afin de mettre en exergue les résultats de cette recherche. Enfin, le quatrième et dernier temps sera consacré aux discussions.

PARTIE I : LA THÉORIE

I) L'École inclusive : priorité du système éducatif français

L'École inclusive prône la réussite de tous les élèves sans distinction. L'inclusion des personnes en situation de handicap fait donc partie intégrante de cette politique. Il faut tout de même soulever le fait que cette vision des choses est assez récente dans notre École. C'est ce que nous étudierons dans ce premier axe. Pour cela, il sera nécessaire de voir l'évolution des représentations du handicap dans la société.

1) Évolution de la perception du handicap en France : une société devenue inclusive

À l'origine, le handicap n'était pas accepté. Ce n'est qu'au XVIIIème siècle, avec l'Abbé de l'Épée, que sera notamment créée la première École pour les personnes malentendantes.

La loi de 1909 concernant la création des classes de perfectionnement sera un tournant pour la scolarisation des enfants handicapés. Il s'agit en effet de la première loi sur l'Éducation spécialisée. Ces classes pouvaient être annexées aux Écoles primaires ou bien en être séparées pour un fonctionnement plus autonome. Les classes pouvaient recevoir les enfants de 6 à 13 ans, voire 16 ans. La fréquentation de celles-ci était décidée suite à un diagnostic posé par un médecin. Il s'agit ainsi d'une première étape dans le passage de l'exclusion de ces personnes à leur intégration. Cette notion a fait son apparition dans les années 1970, avec notamment la loi du 30 juin 1975 impulsée par Simone Veil en faveur des personnes handicapées. Elle favorise l'intégration de ces personnes ainsi que l'amélioration de leurs conditions de vie et donne la priorité à l'Éducation en définissant le droit à l'intégration scolaire et sociale. L'intégration est définie comme « une opération par laquelle l'élève en difficulté d'adaptation et d'apprentissage s'incorpore (...) a des services visant le cadre le plus normal possible, ou la classe ordinaire » (FCPPQ 1983 in Legendre, 1993)³. On va alors chercher à répondre aux besoins spécifiques des élèves en leur permettant de rester scolarisés en milieu ordinaire. Après la loi de

3 Philippe Tremblay, Inclusion scolaire : dispositifs et pratiques pédagogiques, 2012

1975, la loi d'orientation sur l'Éducation de 1989 fixe l'objectif de favoriser l'intégration des élèves en situation de handicap et de garantir le droit à l'Éducation pour tous dans un but d'insertion socio-professionnelle et d'exercice de la citoyenneté. Celle-ci s'est faite notamment avec la création de dispositifs tels que les CLIS pour le premier degré (1991) qui avaient vocation à remplacer les classes de perfectionnement et les UPI pour le second degré (1995).

Cette notion rencontre tout même une limite dans le sens où elle implique que l'élève soit considéré comme étant capable d'être scolarisé en milieu ordinaire. Celle-ci se fait donc « sous-condition de », ce qui va laisser perdurer une ségrégation persistante. Dès lors, pour certains, l'intégration scolaire n'est pas atteinte. L'auteur Serge Thomazet, dans son article⁴ évoque une stagnation de celle-ci, après un essor dans les années 1970-1980. En effet, la scolarité de ces enfants ne se déroule généralement pas dans des conditions ordinaires. Bien que scolarisés dans des établissements ordinaires, ils sont dans des classes spéciales. Ainsi, certains cherchent à « modifier l'école ordinaire pour la rendre inclusive » (Thomazet, 2008, 124) afin de répondre aux besoins de tous les élèves.

Cette autre manière d'aborder la scolarité de ces élèves se réfère à un nouveau concept : le concept d'inclusion. Celui-ci est tout d'abord apparu aux États-Unis à la fin des années 1980 avec la volonté d'une École qui s'adapte aux besoins de chacun de ses élèves. On se rend compte que les temps séparés de la classe « ordinaire » ont des effets négatifs pour les élèves. De nombreux débats ont émergé au sujet des limites de l'intégration et une nouvelle conception de l'intégration est née aux États-Unis, sous le nom d'éducation ou école inclusive. Celle-ci mettait en avant une scolarisation de tous les enfants dans l'École ordinaire avec, de manière exceptionnelle, des temps spécialisés si nécessaire.

La France a également connu ce changement perceptions dans son système, et le terme d'inclusion est venu en concurrence avec celui d'intégration. L'objectif est celui d'une École qui s'adapte à ses élèves pour répondre à leurs besoins et leur permettre une scolarisation en milieu ordinaire pour suivre les enseignements. Il faudra tout de même attendre plusieurs années et quelques textes fondateurs avant de voir apparaître ce principe dans notre système éducatif.

4 L'intégration a des limites, pas l'école inclusive, 2008

2) L'inclusion scolaire au cœur du système éducatif français

Afin que cette priorité soit effective, plusieurs textes institutionnels impulsent sa mise en œuvre. En 2005, la loi d'orientation sur l'avenir de l'École montre la volonté d'une « École plus juste » : « L'École doit garantir les conditions de l'Égalité des droits et des chances aux élèves handicapés, quelle que soit la nature de leur handicap ». La scolarisation dans l'établissement le plus proche du domicile de ces familles doit être permise. Des aménagements pourront être mis en place en fonction des besoins de l'élève et en concertation avec les parents. La formation initiale et continue des enseignants sera renforcée dans ce domaine afin que les personnels soient en mesure de prendre en charge l'hétérogénéité des élèves.

Le 11 février 2005, la loi dite « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » affirme le droit à une scolarisation en milieu ordinaire pour les élèves en situation de handicap. Elle s'inscrit donc dans une logique d'inclusion et il s'agit d'un tournant. C'est le principal texte relatif aux droits de ces personnes depuis la loi de 1975 de Simon Veil. Bien que cette loi ne fasse pas figurer clairement la notion d'inclusion, nous comprenons qu'elle s'inscrit dans ce principe. Il s'agit de s'adapter aux besoins de l'élève et de tout mettre en place pour que sa scolarité se déroule dans les conditions les plus favorables possibles pour ses apprentissages et son bien-être. Elle apporte des avancées en termes d'accueil, de compensation, d'emploi, d'accessibilité et de scolarité. En effet, une MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) est créée dans chaque département afin d'assurer des missions d'accueil, d'information, d'accompagnement et de conseil. L'objectif sera de mettre en place un parcours scolaire qui tienne compte des besoins d'adaptation dont a besoin l'enfant. La détermination de ce parcours s'effectuera notamment dans le cadre du PPS (Projet Personnalisé de Scolarisation), mis en œuvre suite à cette loi de 2005. Il permettra de prendre en compte les besoins de l'élève afin de faciliter son accès aux enseignements. Des mesures de compensation seront mises en œuvre pour que celui-ci ait une scolarité qui se déroule dans les meilleures conditions possibles.

Les acteurs de l'établissement, avec l'enseignant référent détaché de la MDPH, travaillent ainsi en étroite collaboration autour de ce PPS, lors des ESS

(Équipes de Suivi de Scolarisation). Lors de ces réunions, le PPS sera évalué afin de vérifier que les aménagements mis en place répondent aux besoins de l'élève et en mettre de nouveaux en place si besoin. Ce PPS ne peut être instauré que si un dossier MDPH est rempli par la famille. Avec ce dossier est également joint un certificat médical et le GevaSco (Guide d'Évaluation des besoins de compensation en matière de Scolarisation) qui est rempli par l'équipe éducative après consultation des parents et de l'élève. Il s'agit d'un bilan de compétences de l'enfant par les parents et les professionnels. Les parents peuvent apporter un éclairage supplémentaire sur les compétences de l'élève et sur son fonctionnement. Suite à l'envoi de ces documents par les parents à la MDPH, les décisions prises relèvent de la CDAPH (Commission Départementale pour l'Autonomie des Personnes Handicapées) et de l'EPE (Équipe Pluridisciplinaire d'Évaluation) qui étudie le dossier qui regroupe « différents professionnels des secteurs de la santé, du médico-social et de l'Éducation »⁵. Ainsi, toutes les décisions sont prises avec les familles qui ont un rôle indispensable.

La question de l'École inclusive apparaît très clairement et pour la première fois, dans la loi d'Orientation et de Programmation pour la Refondation de l'École de la République de 2013 dans laquelle est apparu le terme d'inclusion. Elle modifie l'article L111-1 du Code de l'Éducation et donne l'inclusion pour priorité en soulignant l'éducabilité de tous les élèves, sans distinction. Cette loi prolonge celle du 11 février 2005 et défend la scolarisation de tous les élèves qui doivent se voir offrir les mêmes chances de réussite. La scolarisation des élèves en situation de handicap doit se dérouler en milieu ordinaire ce qui n'exclut pas de mettre en place des enseignements adaptés ou bien des outils spécifiques au sein de la classe ordinaire. La présente loi donne pour objectif de « permettre et améliorer l'accès des élèves en situation de handicap à une scolarité ordinaire ». Il s'agit de mettre en place un apprentissage adapté et accessible à tous, en fonction des besoins des enfants. L'enjeu est de répondre à l'un des grands défis auxquels le système éducatif français est confronté : l'inclusion scolaire. Les objectifs ont été fixés en s'appuyant sur les principes énoncés dans la loi du 11 février 2005.

5 Circulaire n°2016-117 du 8-8-2016, Parcours de formation des élèves en situation de handicap dans les établissements scolaires

En 2015⁶, les dispositifs de scolarisation destinés aux élèves en situation de handicap ont été réunis sous l'appellation ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire) : ULIS-école, ULIS-collège et ULIS-lycée. Cette décision s'inscrit dans la logique d'école inclusive car il s'agit de « dispositifs » et non de « classes », pour « l'inclusion » et non pour « l'intégration ». Les élèves bénéficient donc de temps de formation au sein du dispositif ULIS, mais ils ont une classe ordinaire de référence en fonction de leur niveau. L'effectif des groupes est de taille réduite. Les élèves orientés en ULIS sont des élèves qui ont besoin d'un enseignement adapté en petits groupes, en plus des aménagements mis en œuvre dans l'établissement. L'orientation est décidée par la CDAPH suite à l'envoi du dossier MDPH.

Chaque ULIS est gérée par un enseignant spécialisé qui en est le coordonnateur. L'organisation du dispositif est placée sous l'autorité du chef d'établissement. Le coordonnateur est « un partenaire dans la réalisation du projet de vie de chaque jeune malade et/ou en situation de handicap » (C. Nesme et B. Ray, 2010, 56)⁷. Il travaille en équipe avec l'ensemble des professionnels (médicaux, sociaux, scolaires) afin d'avoir une réflexion commune pour répondre aux besoins de l'élève. Un AESH Collectif (Accompagnant des Élèves en Situation de Handicap) peut être intégré au dispositif pour accompagner les élèves lors des temps en ULIS mais aussi lors des temps en inclusion. Leurs missions sont divisées en trois domaines : accompagner les élèves dans la vie quotidienne (assurer la sécurité notamment), accompagner les élèves dans l'accès aux activités d'apprentissages (les aide dans la compréhension des consignes par exemple), accompagner les élèves dans les activités de la vie sociale et relationnelle (favoriser les interactions avec les pairs par exemple)⁸. Nous pouvons également préciser le rôle du coordonnateur de l'ULIS, qui a plusieurs domaines de missions. Il organise l'enseignement lors des « temps de regroupement »⁹ dans le dispositif, et veille à respecter les préconisations du PPS. Il peut aussi assurer un enseignement adapté lors des temps dans la classe de référence. Il facilite les relations entre les différents

6 Circulaire n°2015-129 du 21-8-2015 : Unités localisées pour l'inclusion scolaire (Ulis), dispositifs pour la scolarisation des élèves en situation de handicap dans le premier et le second degrés

7 Un acteur aux missions en pleine redéfinition : l'enseignant spécialisé. Éclairages sur le second degré, 2010.

8 Circulaire n°2017-084 du 3-5-2017 : missions et activités des personnels chargés de l'accompagnement des élèves en situation de handicap.

9 Circulaire n°2015-129 du 21-8-2015 : Unités localisées pour l'inclusion scolaire (Ulis), dispositifs pour la scolarisation des élèves en situation de handicap dans le premier et le second degrés

partenaires extérieurs, l'établissement et les familles. Il est alors une ressource indispensable pour assurer le conseil de la communauté éducative¹⁰.

En prenant connaissance des missions de ce professionnel, se pose la question de son travail avec le CPE. En effet, il pourra être intéressant, lors des entretiens réalisés dans des collèges ayant un dispositif ULIS, de questionner les interviewés sur le travail en collaboration avec le coordonnateur.

Ainsi, nous pouvons constater une évolution, dans la reconnaissance et la prise en charge des élèves en situation de handicap à l'École, impulsée par la loi du 11 février 2005. De plus, au sein même du système éducatif français, les textes en vigueur vont dans cette perspective d'École inclusive. Récemment, le 08 août 2016, une circulaire a été publiée concernant la scolarisation des élèves en situation de handicap. Celle-ci développe les procédures et réponses pouvant être apportées à ces élèves et notamment les modalités de mise en œuvre et de fonctionnement du PPS.

Ce changement de perception, de l'intégration à l'inclusion, a été souligné par des auteurs, comme Eric Plaisance, Brigitte Belmon, Alette Vérillon et Cornélia Schneider¹¹. Ils montrent la différence de perception qu'apporte la notion d'École inclusive. Celle-ci « implique une appartenance pleine et entière à la communauté scolaire » (Plaisance, 2007, 160), alors que la notion d'intégration désigne plutôt uniquement une présence physique. La notion d'inclusion repose sur le principe selon lequel tous les enfants ont le droit de fréquenter l'École ordinaire. Cette perception s'oppose à celle d'intégration car « il ne s'agit pas d'accepter à l'école, ou d'y réintégrer, des enfants considérés au départ comme nécessitant une éducation séparée » (Plaisance, 2007, 160). La différence est de taille avec l'École inclusive, car elle demande aux écoles de se transformer. Ainsi, « les conditions à rechercher ne se situent pas au même niveau » (Plaisance, 2007, 160). Dans la logique de l'intégration, elles se situent du côté des élèves qui doivent fournir un effort en plus des aides qu'ils peuvent recevoir. Dans la logique d'inclusion, l'effort se place du côté de l'École qui doit s'adapter, qui doit ajuster son environnement et faire évoluer « ses

10 Circulaire n°2015-129 du 21-8-2015 : Unités localisées pour l'inclusion scolaire (Ulis), dispositifs pour la scolarisation des élèves en situation de handicap dans le premier et le second degrés

11 Intégration ou inclusion, éléments pour contribuer au débat, 2007.

pratiques d'accueil et d'enseignement, pour permettre à tous les élèves d'apprendre » (Plaisance, 2007, 161). Il convient de souligner que ce principe n'exclut pas d'éventuelles adaptations pour répondre aux besoins de l'élève. Il est possible d'avoir recours à des professionnels ayant des compétences spécifiques. Le travail en collaboration avec l'ensemble des personnels, spécialisés et non spécialisés sur la question du handicap, sera indispensable.

Serge Thomazet est également un auteur de référence incontournable au sujet de la question de l'École inclusive. Celui-ci évoque un « changement paradigmatique transférant à l'École la difficulté et les besoins particuliers de l'élève » (Clark, Dyson, Millward et Robson, 1999)¹². Les situations d'apprentissages doivent alors être accessibles à tous, quelle que soit la nature de leurs besoins. Les aménagements nécessaires doivent s'intégrer « au cadre ordinaire » (Thomazet, 2008) en pratiquant une « pédagogie différenciée » (Thomazet, 2008). Nous pouvons parler de changement de paradigme car il ne s'agit plus d'une simple intégration physique, comme le souligne S. Thomazet :

l'École doit se modifier structurellement et pédagogiquement pour remplir sa mission auprès des enfants qui n'ont pas toutes les habiletés nécessaires pour recevoir les enseignements comme on les dispense actuellement.

Les dispositifs spécifiques pourront être créés si nécessaire, mais l'objectif sera avant tout de permettre une scolarisation qui soit la plus ordinaire possible. Le passage de l'intégration à l'inclusion apporte la nuance suivante selon cet auteur : d'une scolarisation dans une classe spécialisée au sein d'un établissement ordinaire, à une scolarité qui se déroule en classe ordinaire avec l'aide de personnes-ressources qui agissent « en harmonie avec le projet de classe » (Thomazet, 2008 131). Le fait de regrouper des élèves en fonction de leur handicap « n'a pas de pertinence pédagogique » (Zucman, 2002)¹³ car ces derniers n'auront pas les mêmes besoins sur le plan scolaire et pédagogique.

Nous comprenons ainsi que la notion d'École inclusive opère un changement en profondeur dans les perceptions et la prise en charge de ces élèves. Il revient aux professionnels de tout mettre en œuvre pour répondre au plus près des besoins de ces élèves. Dès lors, nous imaginons qu'un travail en étroite collaboration, entre les

12 L'intégration a des limites, pas l'école inclusive, 2008, p.126

13 L'intégration a des limites, pas l'école inclusive, 2008, p.133

personnels de l'établissement et les parents sera indispensable pour s'adapter à l'enfant et à ses besoins. Les familles seront des ressources pour les équipes pédagogiques et éducatives de par leur connaissance de la situation de leur enfant mais également de par leur fréquentation du monde médical.

II) La scolarisation des élèves en situation de handicap et la coéducation

La relation entre les parents et l'École aura certainement un caractère central pour la scolarisation d'élèves en situation de handicap. Avant de traiter ce point, nous retracerons un bref historique de la coéducation de manière plus générale.

1) École et familles : la mise en place d'une relation de confiance

L'École s'est construite sans les familles et même contre elles, car ces dernières étaient accusées de transmettre des croyances à leurs enfants. L'École s'est alors formée en se méfiant des parents. Ainsi, sous la troisième République, ils n'étaient pas présents. L'école était alors perçue comme un « sanctuaire ».

Il faudra attendre le XXème siècle pour que les parents obtiennent une reconnaissance et des droits leur permettant de siéger au sein des instances. En 1968, ils se sont rapprochés de l'École en étant représentés à quelques instances de l'établissement (conseil d'administration, conseil de discipline, conseil de classe). En 1989, avec la loi d'orientation sur l'Éducation, on parle de « communauté éducative » afin de désigner « l'ensemble des adultes impliqués dans l'éducation des enfants ». Cette loi marque un tournant car l'enjeu est de travailler en lien avec tous les parents.

Les parents obtiennent une place renforcée dans les textes institutionnels dans les années 2000, avec la circulaire de 2006 qui précise le rôle et la place des parents ainsi que leurs droits et obligations à l'École. Ils ont donc une capacité d'agir encadrée par cette circulaire. Leurs droits se déclinent en trois axes: droit d'information et d'expression, droit de réunion et droit de participation. Ces droits sont également précisés par le Code de l'Éducation. À côté de ces droits, ces derniers ont bien entendu des devoirs, tel que le respect de l'assiduité de leur enfant.

En 2013, la loi d'Orientation et de Programmation pour la Refondation de

l'École de la République modifie l'article L111-1 du Code de l'Éducation en y ajoutant notamment les deux phrases suivantes :

Pour garantir la réussite de tous, l'École se construit avec la participation des parents, quelle que soit leur origine sociale. Elle s'enrichit et se conforte par le dialogue et la coopération entre tous les acteurs de la communauté éducative.

Cette loi est un tournant dans la relation École et famille, et fait de celle-ci l'un des leviers de la refondation du système scolaire. Il s'agit de faire participer les parents aux instances et à la vie de l'établissement, mais également de favoriser leur engagement en tant que parents délégués.

Le système éducatif a donc pour priorité de permettre à tous les parents de participer à la scolarité de leur enfant. Au regard du référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'Éducation de 2013 ainsi que de la circulaire de missions des CPE de 2015, nous pouvons constater que plusieurs missions sont dédiées à la relation des personnels avec les familles. Les professeurs et personnels d'Éducation ont pour compétence commune de « coopérer avec les parents », qui s'articule autour du suivi du parcours de l'élève afin de repérer ses capacités et ses lacunes et de l'aider pour la construction de son projet personnel et d'orientation. Il s'agit de répondre aux besoins et aux difficultés éventuelles de l'élève. La circulaire de 2015, donne pour mission aux CPE de veiller à la mise en œuvre de la relation de confiance avec les familles. Cela s'inscrit alors dans une logique de coéducation.

Afin de définir le terme de coéducation, nous pouvons nous référer à l'auteure Catherine Hurtig-Delattre¹⁴ qui pose trois principes relatifs à cette notion : accueillir, former et dialoguer. L'objectif est de rencontrer les parents et d'échanger avec. Ce sont les principes fondateurs de la relation entre l'École et les parents à son sens. Elle évoque le fait que plusieurs termes sont utilisés pour définir cette relation, tels que partenariat, collaboration, coopération et enfin coéducation. Selon elle, seul le terme de coéducation inclut une « démarche commune d'éducation » (Hurtig-Delattre, 2016) car il implique que parents et École se donnent des objectifs partagés.

De plus, l'amplification du rôle des parents a été étudié également par les

14 Un regard institutionnel, In La coéducation à l'École, c'est possible !, 2016.

auteures Marie Duru-Bellat et Agnès Van Zanten dans la Sociologie de l'École. Ces dernières expliquent que les pratiques des familles ont un rôle sur le déroulement de la scolarité de l'élève. La famille participe à la formation de l'individu, elle assure un rôle important dans le développement des enfants et dans leur préparation à l'École. Plus la différence entre l'éducation de la famille et de l'École est grande, plus les notes de l'enfant peuvent diminuer. Les parents ont donc un rôle central dans la scolarisation de leur enfant.

Ainsi nous pouvons constater que tous les acteurs de la communauté éducative doivent travailler en étroite collaboration dans une logique de coéducation pour la réussite de tous les élèves. Il s'agit également de répondre à leurs besoins spécifiques de par cette relation. Dans le cadre notamment d'une situation de handicap, la relation avec les parents est indispensable, comme nous le verrons dans ce deuxième temps.

2) La relation École familles face au handicap

Il semble maintenant intéressant de nous interroger sur les spécificités que prend le rôle ces familles ainsi que sur les modalités de la relation entre celles-ci et les professionnels. D'autant plus que, pendant longtemps, les professionnels du soin n'envisageaient pas la collaboration avec ces familles, la responsabilité étant confiée aux professionnels. La circulaire du 30 octobre 1989¹⁵ témoigne de ce changement. Elles doivent être associées, informées et soutenues.

Afin de souligner l'importance que prend le rôle de ces parents dans le cadre de la scolarisation de leur enfant, nous pouvons dans un premier temps, nous référer aux travaux de recherche. À ce titre, l'auteur Richard Léonard¹⁶ montre en quoi ces parents ont un rôle spécifique et indispensable à l'École. Ils doivent faire en sorte que celle-ci ait la meilleure connaissance possible des besoins de l'enfant, notamment en ce qui concerne ses capacités, ses difficultés, les problèmes rencontrés en dehors de l'École, son comportement à la maison, son histoire scolaire, leurs attentes, le diagnostic médical. Ils doivent donc agir pour que les

15 Circulaire n°89-17 du 30 octobre 1989 : Modification des conditions de la prise en charge des enfants ou adolescents déficients intellectuels ou inadaptés par les établissements et services d'éducation spéciale.

16 Une École pour tous : l'intégration des enfants handicapés ou en difficulté, 2013

professionnels de l'École aient la meilleure compréhension possible de la situation. Une collaboration entre ces acteurs sera favorable au déroulement de la scolarité de l'élève au sein de l'établissement et à sa réussite. Les parents développent de nouvelles compétences et s'enrichissent par les expériences qu'ils vivent au quotidien avec leur enfant. Il est donc « indispensable que le parent dont l'enfant a des besoins particuliers s'investisse et collabore avec l'école que son enfant fréquente » (Léonard, 2013) pour répondre au mieux aux besoins rencontrés par ce dernier. Ces parents deviennent des « parents experts » (Léonard, 2013) de par la connaissance de leur enfant, leur intuition et leur vie quotidienne avec celui-ci.

L'auteure Christine Berzin¹⁷ montre également les particularités du rôle de ces parents à l'École. La scolarisation de ces élèves s'inscrit dans une logique d'individualisation des parcours. L'ensemble de la communauté éducative est concernée par son élaboration qui doit prendre en compte les besoins spécifiques de ces élèves. Cela requiert une collaboration entre les partenaires internes à l'établissement mais aussi avec les partenaires externes (notamment les familles et l'enseignant référent de la MDPH). L'auteure soulève un point intéressant selon lequel les représentations des professionnels auraient un impact sur leurs pratiques envers ces parents.

L'importance de la coéducation dans le cadre de la scolarisation d'un élève en situation de handicap est également impulsée par les directives institutionnelles. La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées évoque à plusieurs reprises le fait que les décisions sont prises avec les parents. Elle donne l'obligation de les associer étroitement à toutes les étapes d'élaboration du PPS. Le rôle des parents est d'ailleurs primordial pour déclencher les démarches afin d'apporter les adaptations nécessaires aux besoins spécifiques de leur enfant. En effet, comme le développe la circulaire de 2016 relative au parcours de formation des élèves en situation de handicap dans les établissements scolaires « le rôle et l'avis de la famille est fondamental à chaque étape de la scolarisation de l'élève en situation de handicap ». C'est elle qui a la responsabilité de saisir la MDPH pour faire reconnaître le handicap et mettre en œuvre des mesures pour adapter le parcours scolaire de

17 Accueillir les élèves en situation de handicap, 2010

l'enfant avec le PPS :

C'est la famille (ou le représentant légal de l'élève) qui saisit la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) afin que soit déterminé un parcours de formation adapté aux besoins de son enfant (accompagnement, aménagement, etc.) (...) qui prend en considération les besoins et les aspirations de l'élève en situation de handicap tels qu'ils sont exprimés dans son projet de vie¹⁸.

La circulaire de 2016 redonne une définition du PPS et insiste d'autant plus sur le rôle des parents dans son élaboration :

le PPS définit et coordonne les modalités de déroulement de la scolarité et les actions pédagogiques, psychologiques, éducatives, sociales, médicales et paramédicales répondant aux besoins particuliers des élèves présentant un handicap.

Il est alors transmis à la famille qui peut émettre ses observations. Elle a donc un réel pouvoir d'action tout au long de ce processus. L'enseignant référent de la MPDH sera l'interlocuteur privilégié des parents.

Il fait partie des missions des personnels d'enseignement et d'Éducation d'accompagner ces familles et de participer à la mise en œuvre du PPS. En effet, comme le stipule le référentiel de compétences de 2013, il importe de « prendre en compte la diversité des élèves ». Il s'agit notamment de « travailler avec les personnes ressources en vue de la mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation des élèves en situation de handicap ». De plus, des résultats de recherche montrent l'importance d'instaurer une relation de confiance avec ces familles, car le handicap est un des « points de friction » (Corre, 2014, 14)¹⁹ dans la coéducation. En effet, les parents peuvent paraître insatisfaits du fait d'un manque de communication ou d'un dialogue de mauvaise qualité.

Enfin, pour aider et accompagner ces familles, des associations telles que l'Unapei existent. Comme le présente leur site, les associations sont des lieux d'échanges et de rencontres (permanences, groupes de parole), et les membres peuvent y trouver un panel conséquent d'informations. C'est un soutien pour ces familles, mais aussi des temps d'échanges, un partage d'expériences avec des personnes dans des situations similaires. Ceci renforcera l'expertise de ces parents.

D'une manière plus concrète, il convient d'étudier ce que doivent faire ces parents, que les autres n'ont pas besoin de faire. Cela permettra de voir les

18 Circulaire n°2016-117 du 8-8-2016, Parcours de formation des élèves en situation de handicap dans les établissements scolaires

19 Rapport d'information sur les relations entre l'école et les parents, Valérie Corre, 2014.

spécificités que peut prendre leur rôle. Être parent d'enfant en situation de handicap requiert des pratiques et des démarches qui ne sont pas toujours faciles à réaliser. Certains sont parfois démunis face à cela et ont alors besoin d'aide. Comme précisé en amont, c'est à eux de faire les démarches pour reconnaître le handicap de leur enfant et pour que le PPS soit mis en place. Sans cela, aucune démarche d'adaptation ne peut être réalisée. Ils doivent alors remplir ce dossier de demande auprès de la MDPH. Certains refusent parfois de le faire, car il leur est difficile d'accepter la nouvelle du handicap. Ils ont conscience que cela concrétisera cette nouvelle et rendra « officielle » la déficience de leur enfant. Ce dossier doit renseigner les informations concernant l'enfant et sa situation familiale. Il fait également figurer ce que demandent ces familles, si elles souhaitent qu'un PPS soit mis en place, si elles veulent percevoir une allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH). Elles précisent également si elles font la demande pour une carte (invalidité, stationnement), si elles ont besoin d'une prestation de compensation (par exemple pour recevoir une aide humaine à leur domicile). Remplir ce formulaire nécessite alors une bonne connaissance du système et des besoins de l'enfant. Ce sont des décisions importantes qui exigent des compétences supplémentaires, puisque les autres parents n'ont pas à réfléchir à ces questions.

Ainsi, pour les professionnels, il leur sera important de prendre en compte cette dimension puisque ces familles développent des compétences spécifiques. La partie la plus compliquée à remplir, mais aussi la plus importante, est celle dénommée « projet de vie ». Il s'agit d'une page blanche, sans question qui exige un travail de rédaction. Il permet d'expliquer à l'EPE les besoins de l'enfant, que ce soit dans sa vie quotidienne, sa vie affective, que sa vie sociale et professionnelle. Il s'agit de se projeter dans l'avenir, d'exprimer ses aspirations et ses choix de vie. Formuler les projets de l'enfant paraît compliqué, d'autant plus lorsqu'il est jeune. Il s'agit donc d'une responsabilité importante pour ces parents. C'est pour cette raison que ces derniers peuvent se faire aider afin de compléter ce dossier, notamment par l'enseignant référent. Ils deviennent, petit à petit, des experts quant à la situation de leur enfant, et ont une connaissance du domaine médical et des démarches.

De plus, au quotidien, ces parents adaptent l'environnement à leur enfant. Le domaine médical (suivis éducatifs et thérapeutiques) est présent régulièrement. Au

sein même des établissements scolaires, des temps spécifiques existent, avec les ESS, pour réunir les professionnels, la famille et l'élève. L'enseignant référent anime et pose donc des questions sur le déroulement de sa scolarité, sur ses projets en termes d'orientation, afin de vérifier que les aménagements mis en place répondent à ses besoins. Cette réunion permet donc de mettre le PPS à jour et de formuler les nouvelles demandes auprès de la MDPH.

Les éléments et apports développés lors de cette partie théorique nous ont permis de comprendre l'évolution de l'Institution en termes d'accueil de ce public. Nous avons compris les enjeux posés par cette notion d'École Inclusive, ainsi que ce qu'elle implique pour l'École et ses professionnels. Le travail avec les parents sera au cœur de la scolarisation de l'élève. Ils seront une force de propositions pour les professionnels de l'EPL, ainsi que des partenaires pour répondre au mieux aux besoins de l'enfant. Une analyse des pratiques professionnelles des CPE envers les familles nous permettra de mieux comprendre comment se met en œuvre cette relation entre ces deux acteurs.

PARTIE II : LA MÉTHODOLOGIE

I) Détermination de l'objet de recherche

1) Question de recherche et hypothèses

L'École inclusive a donc provoqué un changement de paradigme comme l'ont montré les recherches développées dans la précédente partie théorique. Désormais, c'est bien à l'École de s'adapter, de modifier son environnement pour accueillir tous les élèves, quelles que soient leurs difficultés et quel que soit leur handicap. L'objectif étant de leur proposer une scolarité qui soit la plus ordinaire possible. La loi de 2005 pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » a introduit le PPS pour permettre d'adapter le parcours scolaire de ces enfants. Cette loi, mais aussi la circulaire de 2016 relative à la mise en œuvre des parcours scolaires des élèves en situation de handicap, insistent sur l'importance que prend le rôle des parents pour les mettre en œuvre. Ils sont, comme nous avons pu le détailler, à l'origine des démarches d'adaptation, et ont un rôle d'expertise. Les auteurs auxquels nous nous sommes référés montrent bien le rôle spécifique de ces familles, mais aussi l'importance encore plus grande du travail en coéducation avec elles, pour les professionnels. Ce travail prendra toute son importance afin de construire les parcours des élèves. Le CPE aura toute sa place dans cette démarche, puisque selon sa circulaire de missions de 2015, il assure des relations de confiance et coopère avec les parents. Il doit de plus apporter un regard attentif aux élèves ayant des besoins éducatifs particuliers.

Suite à ces constats, nous avons souhaité étudier le rôle de ces familles au sein de l'École ainsi que les relations entre celles-ci et les professionnels de l'établissement. Nous nous centrerons plus spécifiquement sur la relation entretenue avec le CPE, de par le fait qu'il ait une place importante dans le suivi des élèves, et par conséquent, dans les relations avec les parents. Il est légitime, au vu des spécificités que prend le rôle de ces derniers au quotidien, de s'interroger sur ce sujet. De plus, comme a pu le soulever l'auteur Christine Berzin, les relations entre les professionnels et les familles auraient un lien avec les représentations de ces derniers au sujet de ces familles. Ainsi, notre objectif sera d'étudier les pratiques des

CPE envers ces dernières afin de savoir si celles-ci diffèrent ou prennent des spécificités. Si tel est le cas, il s'agira d'étudier quelles sont ces spécificités, et pour quelles raisons elles existent. Une attention particulière sera apportée au lien éventuel entre les pratiques professionnelles et les représentations. C'est pour cela que nous avons posé la question de recherche suivante : **existe-t-il un lien entre les pratiques du CPE envers les familles, et le fait que l'élève soit en situation de handicap ?**

Celle-ci s'accompagne de l'hypothèse générale suivante : **les pratiques des CPE envers les familles d'élèves en situation de handicap ont un lien avec les représentations que ces professionnels ont au sujet de ces familles.** Pour préciser cette hypothèse et cette notion de « représentations » nous pouvons formuler **les deux hypothèses secondaires suivantes :**

- **Hypothèse secondaire 1 (HS1)** : les pratiques mises en œuvre par les CPE ont un lien avec l'image qu'ils ont du rôle de ces familles : nous pouvons envisager que tous les CPE n'ont pas les mêmes représentations des spécificités que prend le rôle de ces familles, de leur expertise. Ainsi, ces différences peuvent peut-être opérer des pratiques différenciées chez les professionnels.

- **Hypothèse secondaire 2 (HS2)** : les pratiques des CPE ont un lien avec l'image qu'ils ont des besoins de ces familles : ils ne les évaluent peut-être pas de la même manière. Ces derniers diffèrent en fonction du handicap, cela est certain. Ce qu'il s'agit d'étudier, est la perception d'ordre général des besoins de ces familles.

2) Des variables nécessaires à prendre en compte

Plusieurs variables pourront faire nuancer les propos de ces professionnels. **La présence du dispositif ULIS** dans l'établissement pourrait varier l'objet de recherche, en ce qui concerne les pratiques des CPE. Le dispositif implique la présence du coordonnateur qui a notamment un rôle de conseil de la communauté éducative et assure les relations avec les familles. Nous pouvons alors penser que les parents se réfèrent davantage à celui-ci qu'au CPE.

En réalisant ces entretiens nous avons pu soulever deux autres variables qui

pourront influencer sur les représentations des professionnels en ce qui concerne les besoins et le rôle de ces familles :

- Tout d'abord **l'ancienneté/l'expérience** de l'échantillon interrogé. Nous avons interviewé un public avec plus ou moins d'expérience, cela pourrait être une source de variation dans les réponses des CPE. Au vu de notre échantillon (détaillé dans le tableau 1), nous classerons les interviewés en deux catégories : ceux ayant une expérience inférieure à 10 ans et ceux ayant une expérience supérieure à 10 années d'exercice.
- Plusieurs ont une « **familiarité** » avec le handicap, du fait de leur expérience personnelle. Soit parce qu'eux même ont un handicap, ou bien parce qu'ils ont déjà travaillé, dans leur expérience passée, avec un public en situation de handicap. De ce fait, nous avons pensé que cela pouvait faire varier les représentations et les pratiques des professionnels.

II) Présentation de l'échantillon de recueil de données

1) La population choisie

Pour mener notre recherche et étudier les pratiques envers les familles d'élèves en situation de handicap, nous avons choisi d'interroger des CPE en collège dans l'objectif d'analyser leurs pratiques. Nous destinant à être CPE, il est apparu comme une évidence de nous diriger vers ce corps de professionnels, d'autant plus que celui-ci a un rôle important à jouer auprès des familles. Cela sera extrêmement enrichissant pour notre pratique future. Il aurait été intéressant de se rendre en lycée général et technologique ainsi qu'en lycée professionnel afin de comparer les pratiques, mais cela semble difficilement réalisable dans le cadre du temps imparti pour la recherche. De plus, nous avons décidé d'enquêter dans des établissements ayant un dispositif ULIS ainsi que dans des collèges ne comptant pas ce dispositif. De ce fait, le collège est apparu comme étant le lieu le plus propice à ce titre, car ce dispositif est essentiellement présent en collège.

Il aurait également été enrichissant de mener des entretiens auprès des familles. Il est certain que celles-ci disposent d'informations précieuses, et que leur point de vue au sujet de leur propre expérience est également à prendre en compte.

Nous avons cependant choisi de ne pas nous entretenir avec ce public dans un souci d'organisation et d'échéance.

De même, il aurait été pertinent d'interroger les pratiques des CPE envers les élèves. Cependant, nous avons fait le choix d'enquêter uniquement sur les pratiques envers ces familles, car lors de nos recherches, nous avons pu constater que celles-ci avaient des compétences spécifiques, liées à leur situation personnelle. Elles acquièrent un rôle d'expertise, comme cela a pu être développé lors de la partie théorique de ce travail, ce qui a motivé notre choix d'étudier les pratiques des CPE envers celles-ci.

Tableau 1 : récapitulatif de l'échantillon par entretien :

N° de l'entretien	Interviewé (les prénoms ont été modifiés)	Genre	Ancienneté	Nombre d'années dans le collège	Type d'EPL	Familiarité avec le handicap	ULIS
1	Céline	Femme	17 ans	11 ans	Rural	Non	Non
2	Hélène	Femme	9 ans	5 ans	Rural	Non	Oui
3	Bernard	Homme	26 ans	8 ans	Rural	Non	Non
4	Chloé	Femme	12 ans	2 ans	Rural	Oui	Non
5	Sophie	Femme	3 ans	7 mois	Urbain	Oui	Oui
6	Ilona	Femme	11 ans	8 ans	Rural	Non	Oui
7	Johanna	Femme	2 et demi	7 mois	Urbain	Non	Oui
8	Faustine	Femme	17 ans	11 ans	Rural	Oui	Non

2) Les lieux de recueil de données

Dans l'objectif de recueillir les propos des professionnels, nous avons décidé d'enquêter dans deux types de collèges distincts : des collèges ne possédant pas le dispositif ULIS, et à l'inverse, des collèges l'ayant. Nous avons fait ce choix en lien avec l'une de nos variables, comme expliqué en amont. Ainsi, au départ, nous nous étions fixé l'objectif de nous rendre dans six collèges en tout, mais nous avons revu nos objectifs à la hausse afin d'étoffer nos données ; nous nous sommes donc rendus dans quatre collèges n'ayant pas de dispositif ULIS et dans quatre collèges l'ayant. Les collèges dans lesquels nous nous sommes rendus sont huit établissements du département d'Indre-et-Loire.

III) Présentation de l'outil de recueil de données (fourni en annexe 1)

1) L'entretien semi-directif pour étudier les pratiques professionnelles

Afin de répondre à notre question de recherche et d'affirmer ou d'infirmer nos hypothèses, nous avons choisi de mener des entretiens semi-directifs auprès de CPE. Cet outil a semblé être le plus adapté pour mener à bien notre recherche qui vise l'étude des représentations et des pratiques professionnelles. En effet, l'entretien favorise les échanges, ce qui apparaît nécessaire dans l'optique d'étudier ces deux aspects. Il laisse l'opportunité de demander des précisions et une reformulation aux professionnels pour mieux cerner leur cheminement et donc étudier plus en profondeur les réponses apportées.

Nous avons choisi le mode semi-directif afin de laisser une place suffisamment importante aux personnes interrogées. L'objectif était de laisser la possibilité aux CPE de répondre librement et de détailler leurs propos. Cela a notamment permis d'ouvrir l'échange sur d'autres thématiques.

Lors des entretiens, il était primordial de créer un climat de confiance. Celui-ci peut se mettre en place lorsque l'intervieweur fait preuve d'empathie, de bienveillance dans sa relation envers l'interviewé. Il s'agit ainsi d'être attentif à son interlocuteur, de rebondir sur les réponses apportées. En fonction du déroulé de l'entretien, il est parfois nécessaire de demander une précision, ou bien d'annuler une question qui était prévue initialement mais à laquelle le CPE aurait répondu de lui-même lors d'une autre question. En effet, si l'interrogé a l'impression d'avoir déjà répondu à une question que nous lui posons, cela peut être nuisible à la relation de confiance.

Nous avons également pris en compte les conditions de passation des entretiens. Le contexte de réalisation de ces derniers avait toute son importance afin qu'ils se déroulent dans les meilleures conditions possibles, et pour obtenir des réponses de qualité. Lors de la prise de contact avec les CPE, cette question a été abordée, afin notamment de déterminer si l'interview allait se dérouler lors d'un temps pendant lequel les élèves étaient présents ou non dans le collège. Les entretiens se sont finalement tous réalisés sur le temps scolaire, dans le bureau des CPE. Ces derniers ont été très accueillants et intéressés par notre objet de

recherche.

2) Les limites de notre outil

La limite que l'on peut tout d'abord soulever est celle de l'échéance. En effet, la réalisation des entretiens a demandé un certain temps et une organisation pour aller à la rencontre des CPE. De plus, il faut prendre en compte le temps consacré à la retranscription. La seconde limite a été la difficulté à être reçus par les CPE de par leur emploi du temps chargé.

Une autre limite peut être le fait de la présence d'un biais lorsque l'on présente notre objet de recherche. En effet, dans la manière de présenter notre sujet, nous pouvons influencer les réponses de la personne interrogée. Il est donc indispensable de rester le plus neutre et le plus objectif possible afin de ne pas laisser entrevoir notre point de vue au moment de présenter notre objet de recherche. Ainsi, nous avons accordé un temps pour se présenter, en précisant le fait que ces entretiens étaient réalisés dans le cadre du mémoire de deuxième année de Master. Notre sujet de recherche était précisé en annonçant le thème de celui-ci. Enfin, nous prenions soin de rappeler que l'anonymat serait respecté.

3) Étapes d'élaboration de la grille d'entretien

Pour élaborer notre grille d'entretien nous avons tout d'abord recensé les questions qui semblaient pertinentes en fonction de nos hypothèses et de notre objet de recherche. Puis, en reprenant notre partie théorique, nous avons formulé d'autres questions, en lien avec les apports des auteurs. Suite à cela nous avons classé les 24 questions en quatre grands thèmes qui sont les suivants :

- **Le profil de l'interviewé** : « *depuis combien de temps exercez-vous dans cet établissement ?* ».
- **La perception des CPE quant au rôle des familles en général** : « *quel est le rôle et la place des familles à l'École selon vous ?* ».
- **La perception des CPE quant au rôle et aux besoins des familles d'élèves en situation de handicap** : « *pensez-vous que les parents d'élèves en situation de handicap ont un rôle différent à avoir dans le suivi de la scolarité de leur enfant ?* »
- **Les pratiques professionnelles des CPE dans le cadre du handicap** : « *travaillez-vous autrement avec ces familles ?* »

Suite à notre premier entretien, le professionnel interviewé avait suggéré d'ajouter des questions sur la formation des professionnels au sujet de la question du handicap. Un cinquième item s'est alors ajouté sous le nom de « **sensibilisation à la question du handicap chez les professionnels** ». Nous avons par exemple ajouté la question « *avez-vous déjà pu recevoir une formation spécifique concernant la question du handicap au cours de votre carrière?* ». Notre grille d'entretien compte donc un total de 26 questions.

Nous avons choisi dans un premier temps de poser des questions sur le parcours du CPE afin d'avoir une meilleure connaissance de notre échantillon. Dans un second temps, nous avons interrogé les professionnels sur leurs perceptions du rôle des familles d'une manière générale, pour ensuite, dans un troisième temps, les questionner sur leurs représentations du rôle et des besoins des parents d'élèves en situation de handicap. Notre objectif était de voir si les perceptions chez un même CPE différaient, entre le fait que la famille ait un enfant en situation de handicap ou non. Un quatrième temps était réservé pour porter notre attention sur la sensibilisation des CPE à la question du handicap. Dans un cinquième temps, nous posons des questions sur les pratiques des professionnels afin de voir si elles variaient du fait de la présence d'un handicap, et si elles étaient en lien ou non avec leurs représentations au sujet des familles. Enfin, pour les établissements comptant une ULIS, un sixième temps était consacré à des questions spécifiques afin d'étudier si la présence du dispositif faisait varier les pratiques ou non.

Nous étudierons donc si un lien existe entre les représentations des CPE au sujet des familles et leurs relations avec celles-ci. Cela permettra de voir s'ils envisagent différemment leurs pratiques professionnelles avec celles-ci, par rapport aux familles n'ayant pas d'enfant en situation de handicap. Pour cela, nous analyserons les entretiens, qui ont duré entre 35 minutes et 1 heure. Les retranscriptions situées en annexe 2 nous permettront de mener ce travail.

PARTIE III : ANALYSE DES ENTRETIENS

Dans cette partie, il sera question d'analyser les données apportées par les entretiens. Nous pourrions présenter les résultats, en lien avec notre objet de recherche, nos hypothèses ainsi que nos variables. L'objectif sera d'apporter des éléments de réponse à notre question de recherche : « ***existe-t-il un lien entre les pratiques du CPE envers les familles, et le fait que l'élève soit en situation de handicap ?*** ».

Afin de mener à bien ce travail, nous étudierons tout d'abord s'il existe un lien entre nos hypothèses et nos variables. Il sera ensuite nécessaire d'analyser plus en détails les représentations de nos interviewés afin de regarder les arguments avancés par ces derniers et de comprendre au mieux leur cheminement. Cela nous permettra ensuite de nous attarder sur leurs pratiques, et de ce fait, sur l'existence, ou non, d'un lien entre celles-ci et leurs représentations au sujet du rôle et des besoins de ces familles. Enfin, il semblera intéressant de chercher à savoir si la présence de l'ULIS, génère des pratiques divergentes chez les CPE.

Pour réaliser cette analyse, nous avons tout d'abord recensé les réponses apportées par les professionnels dans un tableau basé sur notre grille d'entretien. Cela nous a permis de rendre les réponses plus lisibles et de repérer plus facilement les points communs et les différences entre les professionnels.

I) Analyse des représentations des CPE quant au rôle et aux besoins de ces familles

1) Lien entre les représentations des CPE et les variables de l'ancienneté et de la familiarité au monde du handicap

Dans un premier temps, nous regarderons le lien éventuel entre nos variables et les représentations des professionnels. En effet, nous avons posé l'hypothèse générale selon laquelle « ***les pratiques des CPE envers les familles d'élèves en situation de handicap ont un lien avec les représentations que ces professionnels ont au sujet de ces familles*** ». De ce fait, il apparaît intéressant que nous étudions dans un premier temps ces représentations, et ce qui peut éventuellement les faire varier. Cela permettra de nous pencher ensuite plus en

détails sur les pratiques des CPE. Pour rappel, notre première hypothèse secondaire était la suivante : « **les pratiques des CPE ont un lien avec l'image du rôle qu'ils ont de ces familles** ». L'objectif sera d'étudier si un lien existe entre nos variables et l'image que les CPE ont du rôle de ces familles. Notre question de référence sera la suivante « *pensez-vous que les parents d'enfants en situation de handicap ont un rôle différent à avoir dans ce suivi (le suivi de la scolarité de leur enfant) ?* »

Tableau 2 : lien entre les variables et l'hypothèse secondaire 1 (HS1).

	V1 : ancienneté	V2 : familiarité	HS1 : Spécificité du rôle de ces familles dans la scolarité
Céline	Oui	Non	Ça dépend, cela nécessite plus de rigueur, une puissance plus élevée.
Hélène	Non	Non	Oui et non.
Bernard	Oui	Non	Bien sûr oui.
Chloé	Oui	Oui	Je ne pense pas.
Ilona	Oui	Non	Non, pas dans la scolarité.
Sophie	Non	Oui	Non, pas dans la scolarité.
Johanna	Non	Non	Non, pas plus différent que les autres.
Faustine	Oui	Oui	Non.

Exemple de lecture : Bernard, qui a de l'ancienneté, mais qui n'a pas de familiarité avec le handicap, considère que ces familles ont un rôle spécifique à avoir dans le suivi de la scolarité de leur enfant.

L'ancienneté ne semble pas avoir d'impact révélateur sur les perceptions du rôle de ces familles. Les CPE avec ancienneté et sans ancienneté sont représentés dans les deux cas de figure. En revanche, en ce qui concerne la familiarité avec le handicap, les trois CPE concernées par cette variable convergent sur le fait que ces familles n'ont pas de rôle spécifique. Nous pouvons supposer que cela a un lien avec le fait que ces dernières aient déjà eu une expérience dans ce domaine. Les CPE n'ayant pas de familiarité avec le handicap divergent tout de même dans leur point de vue.

Les représentations ne semblent pas être en lien avec l'ancienneté. En revanche, comme nous le verrons, certains professionnels nous ont expliqué que leurs pratiques avaient évolué du fait de leur expérience. La variable de la familiarité pourrait avoir un lien plus significatif sur les représentations, sans que nous puissions pour autant l'affirmer. Effectivement, des CPE sans familiarité avec le handicap ont des représentations similaires avec des CPE qui ont une expérience avec le

handicap.

Nous pouvons ensuite reproduire le même tableau en lien avec notre deuxième hypothèse secondaire qui est la suivante : « **les pratiques des CPE ont un lien avec l'image qu'ils ont des besoins de ces familles** ». Le tableau suivant permettra de résumer les réponses apportées, en établissant un parallèle avec nos deux variables : l'ancienneté et la familiarité de l'interviewé avec le monde du handicap. Pour étudier les perceptions qu'ont les CPE des besoins de ces familles, nous nous appuierons sur la question suivante, posée lors des entretiens : « *selon vous, les familles d'élèves en situation de handicap ont-elles besoin d'un accompagnement approfondi ?* ».

Tableau 3 : lien entre les variables et l'hypothèse secondaire 2 (HS2).

	V1 : ancienneté	V2 : familiarité	HS2 : Perception des familles : ont besoin d'accompagnement (démunies).
Céline	Oui	Non	Certains oui.
Hélène	Non	Non	Oui je pense.
Bernard	Oui	Non	Certains oui.
Chloé	Oui	Oui	C'est variable, pas sûre qu'il y en ai besoin.
Ilona	Oui	Non	Certains oui, ça dépend du profil de l'élève.
Sophie	Non	Oui	Oui, mais c'est pas notre rôle : besoin d'un suivi psy.
Johanna	Non	Non	Certaines ont besoin, il faut les accompagner.
Faustine	Oui	Oui	Dépend de quand a été diagnostiqué le handicap, certaines peuvent avoir besoin.

Exemple de lecture du tableau : Johanna, qui n'a pas d'ancienneté ni de familiarité particulière avec le monde du handicap, considère que ces familles ont besoin d'un accompagnement particulier car elles peuvent être démunies.

Nous remarquons que six interviewés sur huit évoquent que certaines familles d'élèves en situation de handicap peuvent avoir besoin d'un accompagnement supplémentaire du fait de leurs besoins spécifiques. Ces derniers emploient régulièrement les termes (« *ça dépend* »), car ils évoquent le fait que certaines familles sont habituées et parviennent alors à se débrouiller seules.

Si nous nous penchons du côté des variables, nous ne pouvons pas dire que l'ancienneté ait un lien avec la représentation qu'ont les professionnels des besoins de ces familles. Deux CPE avec une ancienneté différente se trouvent dans le même

groupe : Sophie n'a pas d'ancienneté or Chloé en a, et elles sont toutes deux seules à penser que ces familles n'ont pas besoin d'un accompagnement plus approfondi de notre part. En revanche, on constate que ces deux CPE ont une familiarité avec le handicap. Nous pouvons supposer, sans pour autant l'affirmer, qu'il existe un lien entre cette variable et le fait qu'elles pensent que ces familles n'ont pas besoin d'aide supplémentaire. Les CPE qui n'ont pas de familiarité avec le handicap nous font tous part du fait que ces familles peuvent parfois avoir besoin d'accompagnements spécifiques.

Désormais, nous pouvons nous pencher plus en détails sur les représentations des CPE. À ce titre, il sera intéressant de répartir les professionnels dans des catégories, en fonction de leurs représentations. Cela nous permettra dans un premier temps, de nous intéresser aux discours des interrogés et de nous pencher, dans un deuxième temps, sur leurs pratiques et sur la présence, ou non, d'un lien entre ces deux aspects.

2) Les représentations des besoins et du rôle de ces familles chez les CPE

Afin d'étudier les représentations, nous nous concentrerons sur plusieurs des questions posées lors des entretiens. Cela nous permettra de connaître plus précisément les perceptions des professionnels au sujet du rôle et des besoins de ces familles. Ainsi, nous soulèverons les points de convergences et de divergences ce qui conduira à la catégorisation des interviewés.

a) Représentations quant au rôle de ces familles

Nous pouvons faire un tableau récapitulatif pour classer les professionnels en fonction de leurs propos, au sujet de leurs représentations du rôle de ces familles. Pour cela, nous regarderons les réponses apportées à la question suivante : *« Pensez-vous que les parents d'élèves en situation de handicap ont un rôle différent à avoir dans le suivi de la scolarité de leur enfant ? »*

Tableau 4 : représentation du rôle de ces familles par les CPE.

	Oui, les familles ont un rôle particulier	Oui, mais pas dans le suivi de la scolarité de l'enfant	Non, ces familles ont le même rôle que les autres
Céline	x		
Hélène	x		x
Bernard	x		
Chloé			x
Sophie		x	
Ilona		x	
Johanna			x
Faustine			x

Exemple de lecture : Les représentations de Céline la conduisent à penser que ces familles ont un rôle particulier dans le suivi de la scolarité de leur enfant, alors que celles de Chloé la conduisent à penser que ces familles n'ont pas de rôle spécifique. Sophie considère qu'elles ont un rôle spécifique, mais pas en ce qui concerne la scolarité.

Trois catégories se sont formées, et celle qui revient le plus correspond au fait que les familles n'ont pas de rôle différent à avoir. Nous remarquons que Céline et Bernard, qui attribuent un rôle particulier à ces familles ont généralisé leur propos, ce qui n'est pas le cas d'Hélène, qui se retrouve alors dans deux catégories. En effet, celle-ci opère une distinction :

Alors, je dirais oui et non. Non parce que ce sont des parents, et nos élèves, même s'ils sont en situation de handicap, ce sont des élèves. À nous de leur apporter en fait cette normalité entre guillemets d'élèves et de parents, voilà (...) (entretien 2 – Hélène).

Cette distinction se comprend par sa volonté de ne pas stigmatiser ces élèves et ces familles. Nous remarquons qu'il lui tient à cœur que celles-ci ne se sentent pas différentes des autres du fait de la situation de handicap. C'est certainement pour cette raison qu'elle considère, d'un côté, que ces parents n'ont pas de rôle particulier, et qu'ils ont la même place à l'École que les autres. D'un autre côté, elle leur attribue un rôle spécifique dans la mesure où elle considère qu'ils sont des partenaires indispensables, en évoquant une nécessité de coéducation encore plus grande. Cela lui semble nécessaire car les professionnels ont besoin de connaître les informations pour adapter ensuite l'accueil au collège. Elle développe également que nous avons tendance à trop montrer le handicap, sans penser à la richesse que peuvent nous apporter les différences de ces élèves et de ces familles. Ces parents pourront donc

apporter des clés précieuses, et c'est dans cette mesure qu'ils pourront avoir un rôle particulier :

Oui parce que, malgré tout, un handicap, bah ils l'ont et au collège et à la maison, et que là pour le coup, la coéducation est très importante, et le relais et la relation avec les parents est très importante. (...) Un handicap ça peut évoluer, et que nous, quand on sait comment, parfois comment ça se passe à la maison, on peut aussi, nous, adapter au collège (*entretien 2 – Hélène*).

Afin de mieux comprendre les réponses apportées par les CPE, nous allons regarder les raisons avancées par ces derniers lorsqu'ils considèrent que ces familles n'ont pas de rôle spécifique. Nous pourrions ainsi voir si malgré une perception similaire, les arguments diffèrent ou non :

-Non je pense pas en fait. (...) Alors après, je pense que leur place dans l'établissement est peut-être plus présente (...) quoi que pour certains on rencontre les parents beaucoup quand même (...). Maintenant je pense que je pense que c'est important aussi pour les parents de pas se sentir forcément différents non plus, et du coup d'avoir l'impression au maximum que leur enfant suit une scolarité normale, et du coup de leur donner une place normale dans l'établissement quoi (*entretien 4 – Chloé*).

-Différent non, pas plus différent que les autres (...). Après je pense qu'il faut aussi les accompagner, faut les accompagner aussi dans les démarches de constitution de dossier, leur faire comprendre vraiment ce que c'est une ESS, ce qu'on attend d'eux, comment mettre en place les différents dispositifs pour que leur enfant se sente mieux (*entretien 7 – Johanna*).

-Non, parce que le handicap il doit être intégré dans le quotidien de chacun. Donc la scolarité est adaptée en fonction du handicap, bien sûr. (*entretien 8 – Faustine*).

On peut soulever un point commun entre Faustine, Hélène et Chloé qui mettent en avant le fait de ne pas stigmatiser ces familles, car ces dernières doivent avoir « *une place normale dans l'établissement* » (*Chloé – entretien 4*). Il est important, selon elles, de ne pas faire de différence et de faire en sorte que la question du handicap soit « *intégrée dans le quotidien de chacun* » (*Faustine – entretien 8*). Cela peut se comprendre par le souhait de ne pas systématiquement ramener l'élève ou ses parents au handicap, et de faire en sorte que cela fasse partie de la scolarité de l'enfant. Plus encore que pour la scolarisation d'un élève « ordinaire », l'individualisation des pratiques, l'observation et la mise en place de la relation de confiance seront au cœur de la relation, afin de pas produire de stigmatisation. Johanna n'associe pas de rôle spécifique, mais évoque dès cette question la nécessité d'accompagner ces familles. Nous pourrions l'étudier plus en profondeur lors du temps réservé à cet aspect lors de l'analyse.

Deux CPE, Ilona et Sophie, que nous pouvons placer dans une deuxième classe, soulèvent un point intéressant :

-Non ça change pas, ils ont davantage de choses à faire puisqu'il y a tout un suivi ortho ou autres, SESSAD, etc. Donc forcément ils ont des rendez-vous plus importants que pour les autres, enfin pour un enfant qui n'est pas en situation de handicap. Forcément ça implique une présence plus soutenue, de déplacements, d'interventions. (entretien 5 – Sophie).

-Personnellement, quand je vais à une ESS, je trouve que c'est des parents qui donnent beaucoup beaucoup depuis très longtemps, parce que justement y'a tout le suivi médical, voilà, c'est des enfants qu'ont souvent des séances d'orthophonie depuis qu'ils sont tout petits, ou des séances de kiné, qui ont un suivi tellement lourd que je pense que les parents ils ont un super suivi par rapport à leur gamin (entretien 6 – Ilona).

Ces dernières ne reconnaissent pas de spécificité dans le rôle de ces parents concernant le suivi de la scolarité de leur enfant comme le précise Ilona : « *Après c'est un travail ouais, on n'attend pas plus que, que les autres familles en fait* » (entretien 6). Nous ne pouvons, en revanche, pas les classer dans la même catégorie que les interviewés précédents, dans la mesure où elles développent le fait que ces familles sont davantage sollicitées pour tout ce qui concerne le suivi médical, les rendez-vous de leur enfant *"ils ont davantage de choses à faire puisqu'il y a tout un suivi ortho ou autres, SESSAD, etc. Donc forcément ils ont des rendez-vous plus importants que pour les autres* » (entretien 5 - Sophie). C'est donc dans la vie personnelle, quotidienne, que sont mises en avant les spécificités du rôle des parents : « *des parents qui donnent beaucoup beaucoup depuis très longtemps, parce que justement y'a tout le suivi médical, (...) ils ont un super suivi par rapport à leur gamin* » (Ilona – entretien 6). Nous pouvons dire que ces dernières attribuent un rôle, des compétences particulières à ces parents, de par l'expérience et l'expertise qu'elles ont acquises.

Enfin, une troisième catégorie de CPE, représentée par Céline et Bernard ont des perceptions encore différentes. Ces familles auraient des spécificités dans leur rôle, parfois au quotidien, mais aussi dans le suivi de la scolarité de leur enfant :

-Ça dépend des familles, des parents. C'est toujours un peu double peine, parce que quand on est parent d'enfant en situation de handicap c'est difficile, douloureux. Mais en plus, voilà, les démarches sont, sont plus importantes, le suivi est plus important et ça nécessite d'avoir de l'énergie supplémentaire. Donc le rôle, le rôle des parents, enfin, je pense que c'est le rôle de, de, de tous les autres parents mais puissance voilà, avec une puissance plus élevée et puis un suivi encore plus rigoureux et c'est, et c'est là que c'est difficile (entretien 1 – Céline).

-Bien sûr oui, ils sont beaucoup plus sollicités. Déjà par rapport au travail scolaire, quand on leur demande combien de temps ils passent à aider leur enfant à faire ses devoirs, souvent c'est lourd. Les parents après les soins ou même s'il n'y a pas de soin, sont beaucoup plus

sollicités (...). Les parents nous disent qu'ils sont fatigués (entretien 3 - Bernard).

Si nous regardons de plus près les propos de ces interlocuteurs, ils sont en accord sur le fait que ces familles dépensent une énergie supplémentaire, qu'elles sont davantage sollicitées pour assurer le suivi de la scolarité de leur enfant, et qu'elles peuvent être plus fatiguées au quotidien : *« c'est le rôle de, de, de tous les autres parents (...) avec une puissance plus élevée et puis un suivi encore plus rigoureux »* (entretien 1 - Céline). Le rôle des parents est le même, mais demande tout de même un investissement supplémentaire notamment par les démarches à réaliser pour la scolarité *« mais en plus, voilà, les démarches sont, sont plus importantes, le suivi est plus important et ça nécessite d'avoir de l'énergie supplémentaire »* (entretien 1 - Céline). Bernard avance des arguments similaires, avec en plus, la nécessité d'un suivi plus appuyé, qui demande plus de temps, pour la réalisation des devoirs le soir *« quand on leur demande combien de temps ils passent à aider leur enfant à faire ses devoirs, souvent c'est lourd »* (entretien 3 - Bernard). Selon lui, même lorsqu'il n'y a pas de soin spécifique à avoir, ces derniers sont tout de même plus sollicités et éprouvent une plus grande fatigue. Nous comprenons donc que ces deux CPE associent la spécificité du rôle de ces parents au fait, notamment, qu'ils doivent faire des démarches spécifiques, comme le dossier MDPH évoqué lors du cadre théorique. Ils leur reconnaissent une expertise, tant dans ces démarches, dans le suivi plus poussé, que dans l'aide pour les tâches scolaires. Nous pouvons déjà être amenés à penser qu'ils auront des pratiques particulières du fait qu'ils perçoivent ce rôle chez ces familles.

L'ensemble de l'échantillon, à l'exception d'un témoignage (Ilona – entretien 6), converge sur le fait que ces familles peuvent apporter des informations indispensables au sujet de la situation de leur enfant lorsque nous leur posons la question. On remarque que c'est cet argument qui conduit Hélène à penser que ces familles peuvent avoir un rôle quelque peu différent, alors que ses collègues ne font pas cette association. Quoi qu'il en soit, ils développent l'importance de la coéducation pour que nous puissions adapter et répondre au mieux aux besoins de l'enfant. Cela rejoint les éléments de recherche mis en avant par l'auteur Richard Léonard²⁰ qui évoque une « expertise » chez ces parents et qui insiste sur

20 Une École pour tous : l'intégration des enfants handicapés ou en difficulté, 2013

l'importance de leur rôle à l'École, afin que les professionnels aient la meilleure connaissance possible des besoins et de la situation de l'enfant. La coéducation et l'échange d'informations prennent alors une ampleur encore plus grande, pour accompagner le jeune et ne pas commettre d'impair, comme le souligne ces CPE. Cela permet aussi d'anticiper certaines difficultés comme le précise Faustine (entretien 8). Pour Bernard (entretien 3) il importe également d'échanger pour partager le travail avec la famille, pour « *se répartir les tâches* ».

Dans un autre temps d'analyse, nous pourrions étudier si les représentations des CPE ont un lien avec leurs pratiques, afin d'infirmer ou d'affirmer notre première hypothèse secondaire. Avant cela, nous porterons notre attention sur les représentations des professionnels en ce qui concerne les besoins de ces familles. Cela nous permettra de nous focaliser sur notre deuxième hypothèse secondaire : **« les pratiques des CPE ont un lien avec les représentations qu'ils ont des besoins de ces familles »**. Nous regarderons les réponses apportées à cette question : *« pensez-vous que ces familles ont besoin d'un accompagnement approfondi ? »*.

b) **Les représentations des CPE au sujet des besoins de ces familles**

À la lecture du tableau, trois catégories se détachent, bien que les CPE de la première catégorie se retrouvent tous dans la troisième.

Tableau 5 : représentations des besoins de ces familles par les CPE.

	Les familles ont besoin d'une aide (familles démunies)	Les familles n'ont pas besoin de plus d'aide que les autres (pas démunies)	Cela dépend des familles
Céline	x		x
Hélène	x		x
Bernard	x		x
Chloé		x	
Sophie		x	
Ilona	x		x
Johanna	x		x
Faustine	x		x

Exemple de lecture : Bernard pense que ces familles ont besoin d'une aide, cependant cela dépendra du profil et de la situation. Sophie considère que ces familles sont comme les autres, qu'elles n'ont

pas besoin d'aide supplémentaire.

La première catégorie concerne les professionnels qui considèrent que ces familles ont besoin d'aide car elles sont en difficulté. Nous remarquons que les CPE ne prennent pas la liberté de généraliser leurs propos, et c'est pour cette raison que nous les retrouvons tous dans la troisième classe « cela dépend des familles ». Ceci témoigne du fait qu'en effet, certaines familles ont besoin d'un accompagnement supplémentaire, cependant cela ne concerne pas toutes les situations, et certaines parviennent très bien à se débrouiller seules. Deux professionnelles considèrent que ces familles, n'ont pas besoin d'aide supplémentaire. Ces deux dernières généralisent davantage leur propos.

Dans un premier temps, nous pouvons remarquer que les deux CPE qui estiment que ces familles n'ont pas de besoin particulier (Chloé et Sophie), pensent également qu'elles n'ont pas de rôle spécifique à avoir dans la scolarité. Céline, Hélène et Bernard pensent qu'en plus d'avoir un rôle particulier, elles peuvent avoir des besoins spécifiques. Ilona, Johanna et Faustine ne leur attribuent pas de rôle spécifique à l'École mais seulement des besoins particuliers. Les deux représentations ne sont donc pas liées directement. Les représentations peuvent être différentes chez un même professionnel en ce qui concerne le rôle ou les besoins supplémentaires de ces familles.

En ce qui concerne les CPE qui considèrent que ces familles n'ont pas besoin d'accompagnement supplémentaire, les arguments mis en avant sont les suivants :

Mais au final c'est la même chose pour les élèves ordinaires aussi enfin voilà. En fonction du profil du jeune, on apporte ou non un accompagnement, enfin voilà, en tout cas on individualise la situation et on propose ou non l'accompagnement en fonction des besoins. Et ça je sais pas si c'est vraiment dû au handicap ou au profil de l'élève (entretien 4 – Chloé).

Mais c'est pas nous qui pourrons le donner, elles ont besoin d'un accompagnement psy, psycho, une situation de handicap ça peut générer des souffrances chez le parent. Il faut qu'ils soient accompagnés psychologiquement par une structure autre que scolaire ; c'est pas notre rôle, mais il faut qu'ils soient soutenus au quotidien (entretien 5 – Sophie).

Bien que ces deux professionnelles soient d'accord, les raisons avancées sont différentes. Chloé évoque une nouvelle fois la nécessité d'individualiser. L'accompagnement se fera au cas par cas, comme pour les autres familles. Certains parents d'élèves en situation de handicap ne prennent pas plus contact avec elle car

tout se passe bien. En revanche, d'autres la rencontrent plus souvent car l'élève a des difficultés tant sur le plan scolaire que sur le plan du comportement. Cela ne sera donc pas directement lié au handicap, mais au profil de l'élève. Elle considère donc que l'aide, le suivi de ces familles sera identique, dans la mesure où la priorité sera d'individualiser, comme à chaque situation. On ressent alors cette volonté de ne pas stigmatiser, de ne pas tout rapporter au handicap et de tout faire pour opérer avec une logique similaire pour toutes les familles. En ce qui concerne Sophie, elle estime qu'en tant que CPE, nous n'avons pas d'accompagnement supplémentaire à leur apporter. Elles ont besoin d'un soutien psychologique que des professionnels qualifiés doivent leur donner.

La deuxième catégorie de CPE considère que certaines de ces familles, peuvent avoir des besoins particuliers. Les arguments sont différents cependant, puisqu'ils évoquent des champs différents qui seront détaillés dans le tableau 7. Ce qui est similaire dans leur discours, est le fait qu'ils apporteront cet accompagnement avec d'autres personnels de l'établissement, essentiellement avec l'équipe médico-sociale, mais aussi les partenaires extérieurs, comme par exemple le SESSAD et le CMP. Parfois, cet accompagnement sort du domaine de compétences du CPE, c'est donc là toute l'importance de travailler en équipe et de faire le relais pour apporter l'aide la plus complémentaire et la plus adaptée qui soit pour ces familles.

Pour continuer l'analyse des représentations sur les besoins des familles, il est intéressant de porter notre regard sur la perception qu'ont les CPE au sujet des démarches que les familles doivent mettre en œuvre. Pour cela, nous nous référons aux réponses apportées à cette question : « *Avez-vous connaissance du dossier MDPH? Qu'en pensez vous ?* ». Les professionnels évoquent la complexité à laquelle certaines familles se confrontent. Céline évoque par exemple : « *on peut parfois avoir des parents qui décrochent et qui ont du mal à finaliser un dossier* » (entretien 1 – Céline). Elle ressent comme un échec lorsque justement le dossier n'aboutit pas du fait d'un manque de soutien de la part des professionnels. Elle précise que certaines refusent de remplir le dossier car elles se sentent stigmatisées. La communication sera alors primordiale selon elle pour les remobiliser. Elle souligne qu'il sera nécessaire d'instaurer une relation de confiance le plus tôt possible afin que les

familles viennent plus facilement vers nous en cas de besoins. Cela doit donc être pris en compte pour notre pratique en tant que CPE. Bernard converge également sur la difficulté des démarches : « *mais d'une manière générale c'est quand même très compliqué pour les familles de faire ce dossier car c'est très complexe* » (entretien 3 - Bernard). Ces deux professionnels évoquent donc l'importance de solliciter les familles, de les relancer, de les recevoir et de prendre le temps de les aiguiller lorsque celles-ci sont en difficulté. Nous pouvons aussi avoir un discours rassurant, auprès de familles qui auraient une vision négative de la scolarisation en milieu spécialisé, et les conseiller : « *ça m'est arrivée de parler avec les familles de préconisations, ce qui pourrait être bien pour leur enfant, par exemple les démarches SESSAD* » (Johanna - entretien 7). Seule Sophie (entretien 5) n'évoque pas de complexité, sans doute parce qu'elle sait qu'elle peut aider avec facilité ces familles du fait de sa situation personnelle.

Nous avons donc une part à prendre pour accompagner ces parents dans les démarches. Cependant, cela dépendra aussi de la politique de l'établissement, car cette mission ne reviendra pas forcément au CPE. Comme l'évoque par exemple Chloé (entretien 4), c'est le chef d'établissement qui prend en charge cette démarche, alors que pour Céline (entretien 1), c'est elle qui le fait, avec l'infirmière généralement. D'autres CPE évoquent la place des SESSAD ou de l'enseignant référent pour aider les familles. Cependant, il convient de garder en tête que nous pouvons être amenés à le faire, il est donc important de l'anticiper pour être en mesure d'apporter des réponses à ces familles. Comme le met en avant Bernard, tout cela demande « *d'avoir une connaissance de tout le fonctionnement quoi, de la MDPH tout ça. À un moment donné, (.....) quand on a un peu d'expérience, on a des entrées un peu partout* » (entretien 3).

II) Les pratiques des professionnels de l'Éducation

1) Comment les CPE envisagent-ils la coéducation avec ces familles ?

Lors de nos entretiens, nous avons questionné les CPE sur plusieurs aspects afin d'en savoir plus sur leurs pratiques envers ces familles. Afin de les étudier, nous procéderons en trois temps et recueillerons les réponses apportées par les professionnels selon trois thèmes. Cela nous permettra ensuite de faire le lien avec

nos hypothèses, c'est-à-dire les représentations, si nous nous référons à l'auteur Christine Berzin. Les thèmes sur lesquels nous porterons notre attention sont les suivants : *comment les CPE envisagent leur travail quotidien avec ces familles : pensent-ils travailler différemment avec elles ? / la politique d'accueil : si les CPE mettent en place des stratégies spécifiques pour l'accueil de ces familles là ? / les appréhensions des CPE dans cette relation de coéducation ?*

a) Suivi de ces familles

Un premier tableau va nous permettre de regrouper les CPE en fonction des deux catégories déjà établies au sujet de leurs représentations des besoins des familles. En effet, lors de cette partie, nous allons comparer les pratiques des CPE qui estiment que ces familles peuvent avoir des besoins spécifiques et être démunies, avec celles des CPE qui considèrent que ces familles assument très bien la situation sans aide (voir tableau 5). Nous avons supposé que si ces derniers leur attribuaient des besoins, ils auraient des pratiques particulières. Nous pourrions ainsi étudier si les pratiques diffèrent entre ces deux groupes, mais aussi au sein même de ces derniers. Nous pouvons pour cela regarder quelle a été la réponse apportée à la question suivante : « *Pensez-vous que vous travaillez autrement avec ces familles ?* ». Nous pouvons imaginer que les CPE qui considèrent que ces familles sont démunies et qu'elles ont besoin d'aide ont répondu qu'ils travaillaient différemment.

Tableau 6 : le travail des CPE envers ces familles.

Catégorie de CPE	CPE interrogé	Ont répondu affirmativement	Ont répondu négativement
Les familles ont besoin d'un accompagnement car elles peuvent être démunies (Groupe A)	Céline		x
	Hélène		x
	Bernard	x	
	Ilona		x
	Johanna	x	
	Faustine		x
Les familles n'ont pas besoin d'accompagnement supplémentaire (Groupe B)	Chloé		x
	Sophie		x

Exemple de lecture : Faustine, qui considère que ces familles ont besoin d'un accompagnement supplémentaire car elles peuvent être démunies, estime qu'elle ne travaille pas autrement avec elles. À l'inverse, Bernard, qui se situe dans la même catégorie, estime travailler autrement. La couleur jeune permet de signifier les CPE qui pensent travailler différemment.

Chloé et Sophie sont en accord dans leur discours et estiment ne pas avoir de pratiques différentes avec ces familles. Si nous regardons de plus près les arguments qu'elles apportent, leurs justifications sont proches. Elles confient que leurs relations avec les familles sont exactement les mêmes. Le suivi peut être plus régulier, mais comme il pourrait l'être pour un enfant en difficulté, sans handicap : « *je vois pas de différence dans le sens, au niveau du suivi le contact est exactement le même, simplement que il va peut-être être plus régulier, mais pas plus régulier qu'un autre enfant qui a des difficultés d'absentéisme* » (entretien 5 - Sophie). Chloé fait la supposition qu'elle porte une attention un peu plus grande à ces familles, mais ses pratiques sont les mêmes « (...) *Mais en soi, en soi les relations que j'ai avec les parents elles sont comme pour les élèves ordinaires, à peu de choses près* » (entretien 4 - Chloé). Ces dernières ne voient donc pas de différence, de changement particulier dans leurs pratiques, elles individualisent. Ces réponses sont en accord avec ce que Christine Berzin a pu mettre en avant dans son ouvrage²¹ lorsqu'elle explique que la scolarisation de ces élèves s'inscrit dans une logique d'individualisation des parcours. L'ensemble des personnels est donc concerné par son élaboration, et le travail avec les parents sera nécessaire de ce point de vue là. On aurait souvent tendance à vouloir apporter une attention plus grande à ces familles, tout comme aux élèves, lorsque nous avons connaissance de ces situations de handicap. Cependant, bien que cela soit une démarche bienveillante, il faut tenir compte de ce facteur et du fait que cela puisse être générateur de malaise chez ces parents qui ne souhaiteront pas forcément avoir d'attention particulière. Nous pouvons alors provoquer l'effet inverse, voire même « bloquer » la relation de confiance. L'analyse, l'observation seront donc des mots d'ordre pour adapter nos pratiques.

En ce qui concerne l'autre catégorie de CPE (ceux pensant que ces familles sont démunies et qu'elles ont besoin d'accompagnement supplémentaire), un premier tableau nous permettra de voir où ces derniers placent le besoin d'accompagnement. En effet, en relisant les entretiens, nous avons pu remarquer

21 Accueillir les élèves en situation de handicap, 2010

que les professionnels, bien qu'ayant la même opinion, ne situaient pas l'accompagnement au même niveau :

Tableau 7 : quel accompagnement pour ces familles selon ces CPE (catégorie A) ?

CPE	Représentation de cet accompagnement				
	Écouter, rassurer, soutenir, être disponible	Accompagner dans les démarches	Suivre de plus près, être attentif, observer	Accompagner le projet de l'élève, l'aide dans les difficultés scolaires	Expliquer, conseiller, aider (= faciliter la vie)
Céline		x	x		
Bernard		x	x		
Hélène	x		x		
Johanna		x	x		x
Faustine	x				
Ilona			x	x	
Total :	2	3	5	1	1

Exemple de lecture : Hélène pense que l'accompagnement de ces familles doit passer par le fait d'être à l'écoute, de rassurer, d'être disponible, mais aussi par le fait de suivre de plus près pour être attentif et observer. La couleur jaune permet de rappeler quels CPE ont répondu affirmativement à la question suivante « travaillez autrement avec ces familles ? ».

De ce tableau, cinq champs se détachent. **Le suivi de plus près et l'observation** afin d'être attentif aux besoins et de les repérer est le plus cité (5 fois). Il en va de même pour **l'accompagnement dans les démarches administratives** (évoqué 3 fois). **Être à l'écoute, être disponible, rassurer** (2 fois), **aider, expliquer, conseiller** (1 fois) et **accompagner le projet d'orientation** (1 fois) reviennent le moins souvent. Hélène (entretien 2) souligne l'importance d'être à l'écoute, car du fait du handicap, ces familles peuvent être plus isolées ou en situation précaire. Les SESSAD ou le Centre médico-psychologique (CMP) auront une place centrale pour assurer cet accompagnement sur le plan social. Céline (entretien 1) soulève l'importance du rôle du CPE pour assurer ce suivi.

En nous référant aux deux tableaux précédents (tableaux 6 et 7), nous remarquons que les CPE du groupe A ne convergent pas sur la question posée : « *Pensez-vous que vous travaillez autrement avec ces familles ?* ». Le groupe s'est scindé en deux de ce point de vue là, alors que tous attribuent des besoins spécifiques à

ces familles : Céline, Hélène, Ilona et Faustine, déclarent avoir des pratiques similaires avec toutes les familles, alors que Bernard et Johanna estiment travailler autrement avec elles.

Céline, Hélène, Ilona et Faustine avancent des arguments assez proches de ceux de Chloé et de Sophie :

- Céline : celle-ci sera davantage vigilante aux besoins de l'élève et de la famille afin de repérer leurs besoins *« je travaille de toutes façons comme ça. C'est pas travailler autrement, c'est, c'est travailler de façon plus globale (...) c'est identifier les besoins (...) mais on le fait pour chaque famille »* (entretien 1). Nous retrouvons donc une similarité avec le discours de Chloé et Sophie, avec cette volonté d'individualisation. Il s'agit avant tout d'être attentif, à l'écoute pour repérer les besoins.

- Hélène : selon elle, cela ne fait pas partie des attentes que de travailler autrement avec ces parents. Elle pourra apporter un suivi plus attentif, comme elle le ferait pour un élève en difficulté *« un accompagnement on va dire, plus suivi, (...) mais je peux avoir d'autres familles en difficulté ayant des enfants qui ne sont pas en situation de handicap, et avoir le même suivi avec elles (...) qu'on leur dise que finalement elles sont une famille normale »* (entretien 2). A l'instar de Sophie, le suivi sera plus minutieux, mais pas du fait du handicap. Elle ajoute l'importance de faire en sorte que ces familles se sentent des « familles comme les autres » afin de ne pas les stigmatiser. De la même manière, Ilona (entretien 6) souligne une attention supplémentaire mais estime se « comporter comme avec d'autres familles », si la scolarité de l'élève se passe bien. Enfin, Faustine (entretien 8) insiste sur le fait de traiter chaque situation au cas par cas, en étant attentif. Elle opère une distinction : selon elle, les familles d'élèves ayant un handicap qui a déjà été diagnostiqué ont une certaine « habitude » et ont un suivi de mis en place à l'extérieur. Les familles qu'il faut aider pour faire reconnaître le handicap auront besoin d'accompagnement.

Nous retrouvons donc des similarités entre les discours des CPE qui estiment ne pas travailler autrement avec ces familles, que ce soit des CPE de la catégorie A ou B. Le suivi sera peut-être plus attentif, plus vigilant, mais tout comme il le serait pour un élève en difficulté. Bien que certaines CPE considèrent que ces familles

peuvent avoir besoin d'un accompagnement supplémentaire, elles ne pensent pas travailler différemment. Cela peut s'interpréter par le fait qu'elles ne mettent pas en place de pratique spécifique. Lorsque l'on relève les thèmes évoqués, ce sont des missions que tout CPE peut mettre en œuvre pour n'importe quelle famille au quotidien. Cependant, afin de pouvoir apporter ce regard plus précis, ce suivi au plus près, la relation de confiance doit être instaurée avec ces familles. Elle prend donc une importance encore plus forte. C'est donc sans doute pour ces raisons que ces professionnelles estiment ne pas travailler, car la relation de coéducation est identique, avec une vigilance plus forte uniquement.

Nous pouvons ensuite nous pencher sur les arguments avancés par les deux CPE qui estiment travailler autrement avec ces familles, soient Bernard et Johanna.

- Bernard estime travailler différemment du fait de la vigilance plus forte apportée. Nous remarquons que les CPE présentées précédemment évoquaient ce point eux aussi, mais n'estimaient pas travailler autrement pour autant.

- Johanna déclare travailler autrement avec elles, tout comme elle travaille autrement avec ces élèves. Celle-ci évoque des champs de travail différents, des enjeux différents : *« c'est pas le même accompagnement, parce que derrière des fois y'a des prises en charge SESSAD, donc y'a tout un côté organisationnel qu'il faut cadrer différemment, (...). Donc forcément on le travaille différemment avec eux »* (entretien 7). Elle adapte sa pratique aux familles et évoque par exemple qu'une fiche de suivi pour un élève ULIS ne sera pas la même afin de la rendre plus lisible, tant pour l'enfant que pour ses parents. Se détachent donc des pratiques spécifiques chez Johanna, dans la mesure où elle n'envisage pas ses relations de la même manière avec elles car les enjeux et les besoins sont différents.

Les professionnels ne placent pas au même niveau le fait de travailler différemment avec les familles. Pour Bernard, le simple fait d'être plus vigilant le conduira à penser qu'il a des pratiques spécifiques. Cela n'est cependant pas le cas de Céline, Hélène, Ilona, Faustine, Sophie et Chloé. Ils ont des pratiques similaires mais ne les perçoivent pas de la même manière. Ainsi, en nous référant uniquement à leurs pratiques, sept des CPE interrogés, qui pourtant ont des représentations

différentes des besoins et du rôle de ces familles, travaillent de la même manière avec elles. Certains estiment qu'elles ont des besoins et un rôle spécifique alors que d'autres non. Seule Johanna qui pense que ces familles ont le même rôle mais des besoins spécifiques, envisage la coéducation d'une autre manière que ses sept collègues. Les représentations quant aux besoins et au rôle des familles semblent, pour l'instant, ne pas avoir de réel impact sur les pratiques mises en application. Nous pouvons plutôt supposer que ce sera l'analyse de la situation faite par les professionnels qui aura un lien avec leurs pratiques.

b) Politique d'accueil de ces familles

Afin d'étudier les pratiques des CPE, il semble également intéressant de se pencher sur l'accueil de ces familles, afin de voir si les professionnels mettent en place une politique spécifique pour celles-ci. Il s'agit d'un temps primordial pour mettre en œuvre la relation de confiance, c'est pour cela que nous avons choisi de nous centrer sur ce thème.

De la même manière que pour la thématique précédente, nous allons procéder en fonction des groupes établis en amont : le groupe A pour les CPE qui estiment que ces familles peuvent être démunies, et le groupe B pour les CPE qui pensent que les familles gèrent très bien seules la situation.

Ainsi, en ce qui concerne le groupe B, Sophie déclare mettre en œuvre exactement la même stratégie car les objectifs sont les mêmes, c'est-à-dire de « *sécuriser, rassurer* » (*entretien 5*) lorsque l'élève arrive en cours d'année. Chloé, comme Sophie, met en place le même accueil en cours d'année afin de mieux connaître l'élève qui arrive. En revanche, elle prendra le temps d'accueillir la famille dès qu'une quelconque difficulté se pose en début d'année (dès que les élèves ont un PPS, PAI, PAP, PPRE), afin de commencer à étudier les aménagements que nous pouvons mettre en œuvre pour l'élève.

Chez les CPE du groupe A, les pratiques diffèrent également entre cette catégorie de professionnels. Hélène et Bernard ne rencontrent pas forcément la famille en début d'année. Hélène avance la volonté de se faire sa propre image et d'attendre de voir comme se passe la scolarité de l'élève. Elle ne souhaite pas avoir de préjugé, ni stigmatiser. Elle les verra donc lors des inscriptions, comme les autres

familles. Bernard ne les rencontre pas forcément en amont non plus, sauf si la famille en fait la demande. En revanche, une ESS est prévue en fin d'année en juillet, pour préparer l'accueil des élèves en septembre. Ainsi, bien que ces deux CPE pensent que ces familles peuvent avoir des besoins spécifiques, ils ne mettent pas en œuvre une politique particulière en début d'année, et ne les rencontrent pas de manière systématique.

D'autre part, des CPE qui associent des besoins spécifiques à ces familles, mettront en œuvre des pratiques particulières. Cela est notamment le cas de Faustine qui rencontre les familles dès qu'une difficulté se pose. Céline met en œuvre des pratiques spécifiques également en prenant contact avec ces familles en début d'année, mais elle ne les rencontrera pas de manière systématique, cela dépendra de la situation et de son analyse. Ilona et Johanna évoquent également une prise de contact avec ces familles qui arrivent en cours d'année, comme elles le font avec les autres. Johanna souligne que la nature des échanges et de la rencontre pourra être différente, ce qui semble en cohérence avec le fait qu'elle estime travailler différemment avec ces familles, car les enjeux et les champs sont différents. Un temps d'accueil spécifique est mis en place pour les élèves du dispositif ULIS dans leur établissement, lors duquel elles peuvent échanger avec les familles. Cependant, Hélène et Sophie ne nous ont pas fait part de cette spécificité.

Nous pouvions imaginer que les CPE qui associaient un rôle et des besoins spécifiques à ces familles dans le suivi de la scolarité de leur enfant, allaient les rencontrer pour échanger avec elles et recevoir des informations de ces parents. Cependant, Hélène et Bernard (qui attribuent un rôle et des besoins spécifiques à ces familles) ne les rencontrent pas systématiquement en début d'année, alors que Céline, qui a des représentations similaires, prendra contact avec elles. De même, des CPE qui ne donnent pas de rôle ni de besoin spécifique à ces familles, les rencontreront lors de leur arrivée au collège, (Chloé – entretien 4). Le lien entre l'accueil et les représentations n'est pas significatif.

Prendre un temps pour rencontrer ou contacter ces parents semble pertinent pour mettre en place la relation de confiance, et entamer les premiers échanges avec les familles. Les modalités peuvent être diverses mais cela semble

enrichissant. C'est l'occasion d'avoir un premier aperçu des besoins de ces familles et d'observer si elles auront besoin d'un accompagnement plus important, pour mieux connaître la situation. C'est ce qu'ont d'ailleurs souligné les CPE qui prennent ce temps. Des stratégies peuvent se mettre en place dès celui-ci, pour répondre aux besoins de l'enfant. Cependant cela ne semble pas être une condition *sine qua non* pour que s'instaure le lien de confiance, comme le montrent les entretiens. Ce sera davantage la politique d'accueil de l'établissement qui aura un lien avec les modalités d'accueil, plutôt que les représentations des CPE.

c) Des appréhensions particulières ?

Nous avons sollicité les CPE sur ce point en pensant que cela pourrait apporter des éléments sur la manière dont ils envisagent leurs pratiques. Nous pourrions notamment regarder si l'expérience avec le handicap aide ces CPE à envisager plus sereinement leurs relations avec les familles. De plus, Valérie Corre évoquait dans son rapport que le handicap était un point de friction dans l'École. Il sera intéressant d'étudier si des tensions existent.

Sophie, Chloé et Faustine n'ont pas d'appréhension particulière et certaines se réfèrent à leur expérience avec le handicap lorsqu'elles répondent.

Céline, Hélène et Ilona ne soulignent pas d'appréhension. Johanna nous fait remarquer que le travail avec ces familles et ces élèves demande un temps important, et que certains parents suivent de près la scolarité de l'enfant. Cela met donc une pression supplémentaire dans le travail quotidien pour ne pas commettre d'impair. Ce sont des inquiétudes que nous pouvons aussi avoir avec toutes les familles, mais nous pouvons imaginer qu'elles seront plus grandes avec celles-ci. Seul Bernard nous fait part d'appréhensions en évoquant que des situations de conflits peuvent se poser : « *Donc le problème c'est que les parents ils mettent tout sur le médical, ils prennent pas en compte l'aspect éducatif* » (entretien 3). Il faut donc anticiper ce genre de situations afin de pouvoir apporter des réponses à ces familles lorsqu'un tel « conflit » se pose. Il faudra être en mesure de ne pas rompre le lien de confiance, car ce sujet sera « sensible » à évoquer. Certains professionnels (Sophie, Johanna, Faustine) ont eux-aussi évoqué le point selon lequel le handicap ne peut pas tout justifier. Ils ne considèrent cependant pas cela comme une appréhension.

Plusieurs nous ont fait part du fait que leur expérience leur a permis de gagner en aisance dans cette relation et de réduire les peurs. C'est le cas de Johanna (entretien 7) qui a compris qu'il fallait parfois adapter sa pratique et l'accompagnement qu'on leur apporte. Bernard estime lui aussi pouvoir mieux les accompagner car il connaît les démarches administratives. Hélène (entretien 2) et Chloé (entretien 4) pensent qu'elles ont gagné en bienveillance et qu'elles prennent du recul, ce qui leur permet de mieux accompagner ces parents et de répondre aux besoins de ces derniers. En revanche, certains professionnels à l'image de Céline et Chloé ont évoqué un besoin de formation et d'accompagnement des personnels. Nous devons avoir conscience de certains éléments qui sont indispensables pour ne pas commettre d'erreur involontaire. Il serait donc en effet intéressant d'avoir des outils afin d'avoir des gestes qui soient les plus appropriés, et d'envisager nos pratiques plus sereinement, avec moins d'appréhensions (Céline – entretien 1).

Le manque de moyens pour accueillir ces élèves et leur offrir des conditions de scolarisation optimales a aussi été soulevé, ce qui est parfois source d'appréhensions pour ces professionnels. Certains handicaps « n'entrent dans aucune case », comme l'évoquent Faustine et Céline. Elles évoquent un manque de moyens pour la prise en charge de ces élèves, car leurs problèmes de santé ne sont pas « reconnus », pas « nommés ». L'accompagnement est alors difficile car la non-reconnaissance empêche de mettre des démarches en place.

Ainsi, au vu des discours recueillis, ce qui sera surtout source d'appréhensions, est le manque de moyens et le manque de formation des professionnels. Par ailleurs, certains parents suivront de près la situation de leur enfant afin que ses besoins soient pris en considération. Cela peut être une source de préoccupations pour les professionnels, d'autant plus lorsque des situations de conflits se posent. Cela demande donc une anticipation de la part des CPE, qui devront être en mesure d'adapter leur discours et leurs pratiques. Cependant, seuls deux CPE ont évoqué des appréhensions envers leurs relations avec ces familles, nous ne pouvons donc pas généraliser leurs propos.

Nous avons donc pu analyser les pratiques des CPE envers les familles d'élèves en situation de handicap, afin de voir si ces dernières avaient un lien avec

leurs représentations. Nous avons constaté que le lien entre ces deux éléments n'était pas apparent dans l'échantillon interrogé. Il sera alors intéressant d'étudier si les pratiques diffèrent entre les CPE exerçant avec une ULIS et ceux n'ayant pas d'ULIS dans leur collège.

2) Des pratiques spécifiques en ULIS ?

Nous allons donc nous attarder sur notre variable concernant le dispositif ULIS : **« la présence du dispositif ULIS dans l'établissement pourrait faire varier notre objet de recherche, en ce qui concerne les pratiques des CPE »**. Il est question ici d'étudier le lien entre les pratiques des CPE et la présence du dispositif ULIS. Nous supposons que la présence du dispositif ULIS pourra faire varier les pratiques. Comme nous l'avons montré dans notre partie théorique, il implique la présence d'un coordonnateur (enseignant spécialisé). Ce dernier a des missions spécifiques pour la prise en charge des élèves et pour assurer la relation avec les familles. C'est précisément sur ce point que nous nous sommes centrés lors des entretiens afin de regarder si la présence du coordonnateur de l'ULIS faisait varier l'objet de recherche. À ce titre, nous avons directement posé la question aux professionnels, afin de recueillir leur point de vue : **« pensez-vous que votre pratique serait différente s'il y avait/s'il n'y avait pas de dispositif ULIS dans votre établissement »**. Il convient de souligner que certains professionnels ont déjà eu l'opportunité de travailler dans les deux contextes d'exercice.

Il est intéressant de voir que seules les deux CPE qui n'ont pas expérimenté les deux lieux d'exercice, pensent que leurs pratiques seraient différentes. Les arguments avancés par Céline (entretien 1) sont le fait que le travail serait plus complémentaire grâce aux moyens humains et matériels, avec un suivi plus complet, plus régulier et des parents plus à l'aise, en confiance. La communication serait renforcée et les valeurs plus vivantes. Johanna (entretien 8) nous fait part du fait que la présence du coordonnateur lui permet d'avoir à sa connaissance des informations complémentaires, qu'elle n'aurait pas forcément s'il n'y avait pas le dispositif. Cela serait plus compliqué selon elle au quotidien, car elle reçoit les familles avec le coordonnateur et ce dernier permet d'apporter son expertise sur la question du handicap. On perçoit une peur d'être démunie chez cette CPE, du fait qu'elle n'ait

pas autant de connaissances sur la question du handicap.

Tous les CPE qui ont travaillé en ULIS et sans ULIS disent avoir travaillé de la même manière avec les familles d'élèves en situation de handicap. Ainsi, nous pouvons envisager que les réponses des CPE qui n'ont pas expérimenté les deux contextes reposent sur leurs propres représentations et appréhensions. Afin d'étudier si les pratiques diffèrent, nous procéderons en trois temps.

a) La participation aux ESS

Les ESS font partie des temps spécifiques de rencontres avec les familles, nous avons donc étudié si les pratiques variaient en fonction du contexte. Les sept CPE ont répondu affirmativement. Sophie n'a pas pu y participer elle-même du fait de sa situation personnelle, nous n'avons donc pas pu recueillir son témoignage. En revanche, les sept autres interrogés convergent sur leur rôle lors de ces réunions : ils ont pour missions de faire le point sur l'intégration du jeune dans l'établissement, sur son comportement, sur ses absences, retards, punitions et sanctions. En résumé, ils font le point sur la vie scolaire et cela ne diffère pas en fonction du contexte et de la présence de l'ULIS. Seule Johanna a apporté une spécificité, qui est celle de faire le point sur les temps en inclusion du jeune. Cependant, sur les quatre CPE travaillant en ULIS, seule l'une d'entre elles a évoqué cet aspect. Nous ne pouvons donc pas en faire une généralité à l'échelle de notre échantillon.

Ainsi, lors de ces temps, nous mettons en œuvre pleinement nos missions en tant que CPE au sujet du suivi d'élèves. Nous rencontrons ainsi les familles, et comme l'évoquent certains professionnels, des échanges peuvent avoir lieu lors de ces moments formels. Cependant, cela ne semble pas être l'objectif premier des ESS. Il s'agit vraiment d'assurer le suivi et de faire le point sur la scolarité de l'élève, que le dispositif soit présent ou non. L'échange se fera plutôt lors d'entretiens individuels.

b) Le dossier MDPH

En ce qui concerne le dossier MDPH, nous avons imaginé que les CPE qui ne travaillent pas en ULIS seraient plus sollicités pour remplir ce dossier et aider les familles, du fait de l'absence de coordonnateur. Parmi les CPE exerçant sans ULIS, seule Chloé dit ne jamais avoir rempli ce dossier car l'enseignante référente le prend

en charge. En ce qui concerne les CPE exerçant en ULIS, seule Ilona le remplit, sur demande de l'enseignante référente. Sur l'échantillon interrogé, les CPE n'exerçant pas en ULIS sont davantage sollicités pour remplir ce dossier, cependant cela n'est pas dû à l'absence de coordonnateur. En effet, dans les collèges comptant le dispositif ULIS, ce sont l'Assistante Sociale, le SESSAD et l'enseignant référent qui prennent en charge ces démarches. Ce ne sont donc pas des interlocuteurs propres au dispositif ULIS.

Ainsi, ce sera davantage la politique de l'établissement et le partenariat établi entre les professionnels qui induisent ces variations de pratiques. La présence ou l'absence du dispositif ULIS n'aura pas de lien direct avec le fait que le CPE accompagne les familles dans ces démarches. Nous pouvons en faire cette interprétation car le coordonnateur n'a pas été évoqué par les professionnels exerçant en ULIS lors de cette question. D'autre part, les pratiques au sein même des établissements diffèrent. En ce qui concerne les CPE n'exerçant pas en ULIS, certains aideront les familles de manière plutôt « informelle » dans leur bureau (ex : Céline), d'autres lors des ESS (ex : Bernard). Dans les collèges ayant une ULIS, les pratiques ne sont pas identiques non plus, comme nous avons pu le remarquer.

c) Les relations avec le coordonnateur

Enfin dans un dernier temps, regardons les réponses apportées par les professionnels exerçant en ULIS au sujet de leurs relations avec le coordonnateur. Cela nous permettra de voir comment ce dernier travaille avec les familles, et si cela change la relation du CPE avec celles-ci. Nous leur avons posé les questions suivantes : *Quel rôle prend le coordonnateur auprès de ces familles ? / Les familles sollicitent-elles davantage le coordonnateur que vous ? / Comment travaillez-vous avec le coordonnateur ?*

Comme nous le constatons, le coordonnateur a un rôle important auprès de ces familles. Cela fait partie de ses missions comme nous avons pu l'aborder dans notre partie théorique. Les quatre CPE convergent et évoquent plusieurs mots clés quand elles parlent du rôle du coordonnateur auprès de ces familles : « accompagner », « écouter », « faire le point », « [recevoir] les familles en amont », « réunion de pré-rentrée ». Il a donc une place importante pour accompagner le projet de l'élève, suivre sa scolarité, son orientation, en lien avec les SESSAD notamment.

C'est sans doute d'ailleurs pour cela que les CPE ont répondu positivement quand nous leur avons demandé si les familles contactaient davantage le coordonnateur qu'eux, en tant que CPE. Ilona (entretien 6) souligne d'ailleurs que c'est peut-être pour cette raison qu'elle considère travailler de la même manière avec ces parents. Enfin, en ce qui concerne la collaboration du CPE avec le coordonnateur, nous n'avons pas pu recueillir l'expérience de Sophie (entretien 5), qui n'avait pas encore eu l'occasion de travailler avec sa collègue. Cependant, les trois autres CPE ont des modalités de collaboration identiques : des échanges, du dialogue, de l'écoute. Johanna ajoute des particularités dans son établissement : des conseils de classe et des cellules de veille sont organisés spécifiquement pour les ULIS.

Nous ne constatons pas de lien apparent entre la pratique des CPE envers les familles et la présence du dispositif. Malgré la présence du coordonnateur, les CPE ne disent pas moins travailler avec ces familles, même si elles s'adresseront plus facilement à lui. De même, les représentations ne semblent pas avoir de lien avec le dispositif. Les domaines d'accompagnement évoqués par les CPE qui estiment que ces familles ont des besoins spécifiques, sont similaires entre les CPE exerçant en ULIS et ceux n'exerçant pas en ULIS (tableau 6). Les CPE qui estiment ou non que ces familles ont un rôle et des besoins spécifiques, ou qui considèrent ou non travailler différemment avec ces familles sont représentés dans les deux types d'EPL. Ce qui change est le fait que l'accompagnement apporté à ces dernières est plus complémentaire du fait de la présence du coordonnateur et de son expertise du handicap. Le CPE et ce dernier peuvent s'enrichir mutuellement pour accompagner ces familles. Il sera primordial de travailler en étroite collaboration avec ce dernier, qui pourra également apporter un soutien (Johanna – entretien 7).

PARTIE IV : DISCUSSIONS

I) Les limites de ce travail de recherche

1) Les limites de notre échantillon

Les entretiens sont apparus comme la modalité de passation la plus adéquate pour recueillir les propos des professionnels, afin d'entrevoir leurs représentations et de comprendre leurs pratiques. Cependant, cela nous a conduit à avoir un échantillon réduit, ce qui nous empêche de pouvoir faire des généralités sur les pratiques mises en œuvre. De plus, une certaine homogénéité se détache dans le discours des CPE, notre recherche mériterait donc un nombre d'interviewés plus important.

De plus, il aurait été riche de nous entretenir avec les familles, car elles sont les premières concernées par cette recherche. Cela aurait permis d'avoir leur témoignage et leur expérience. Nous aurions pu connaître leurs perceptions concernant l'accompagnement qu'elles reçoivent au collège. Celles-ci auraient elles-mêmes pu nous faire part de leurs besoins, et de l'aide qu'elles nécessitent. Cela nous aurait très certainement donné des pistes de travail plus complètes pour travailler avec ces dernières et répondre à leurs difficultés éventuelles. Ainsi, afin de poursuivre ce travail de recherche, je propose de réaliser des entretiens auprès de ces familles.

2) Les limites de notre outil et de notre recherche

Notre grille d'entretien est perfectible. Des questions plus ciblées auraient permis de recueillir davantage de données et de mieux comprendre les pratiques professionnelles des CPE. Certaines questions n'étaient pas assez claires (par exemple, les modalités d'accueil), ce qui a donc été un frein pour l'analyse. De même, nous avons parfois, par mégarde, oublié de poser certaines questions lors des entretiens. Certaines se sont révélées pauvres en apports au regard de notre objet de recherche, mais elles ont permis de questionner d'autres champs avec les CPE (la manière dont les CPE sensibilisent les AED à la question du handicap).

La limite de notre recherche réside également dans le fait que les réponses

apportées par les CPE peuvent être influencées par leur expérience, en fonction des situations auxquelles ils ont pu se confronter. Cela constitue alors un biais. En effet, nous avons fait le choix de ne pas nous centrer sur un type de handicap spécifique. Cependant, en fonction de la situation rencontrée par les professionnels, le suivi et l'accompagnement apportés aux familles peuvent varier. Leur expérience a donc pu avoir un lien sur leurs représentations et l'accompagnement qu'ils estiment donner à ces familles.

II) Les intérêts et les apports de notre recherche

1) Les apports pour la pratique professionnelle

a) Instaurer une relation de confiance : individualiser

Comme nous avons pu le comprendre grâce à notre analyse, ce qui importe est le fait d'individualiser nos pratiques, d'observer, d'être à l'écoute pour répondre au mieux à la situation. Toutes les familles d'élèves en situation de handicap n'auront pas besoin d'une aide particulière, c'est pour cette raison qu'il faudra analyser et être attentif. Le travail en équipe est donc indispensable pour établir un diagnostic partagé qui soit le plus complet possible. Ainsi, nous ne pouvons pas tirer de généralités ni apporter de réponses « prêtes à l'emploi » pour travailler avec ces familles. La stratégie sera identique à celle mise en place pour tous les parents.

Nous l'aurons donc compris, il ne sera pas souhaitable de mettre en place systématiquement un accompagnement particulier. Vouloir à tout pris apporter un suivi supplémentaire pour ces parents pourrait empêcher de mettre en place la relation de confiance, car ils pourraient se sentir stigmatisés. La recherche a donc permis de nous alarmer sur ce point.

Notre préoccupation sera de créer le lien de confiance, afin qu'elles osent nous solliciter si elles ont besoin. Cela est indispensable pour que nous puissions les aider, les relancer, dans l'accomplissement des démarches MDPH notamment. De plus, ces dernières peuvent nous apporter des informations pour la scolarisation de leur enfant.

Je propose alors par exemple, de prendre un contact téléphonique avec ces dernières en début d'année, uniquement pour qu'elles nous identifient et qu'elles

sachent à qui se référer en cas de besoin. Comme l'ont évoqué les professionnels, je ne pense pas que la rencontre soit forcément à mettre en œuvre, mais plutôt à la demande de la famille.

b) Adapter nos outils

Le point soulevé par l'une des professionnelles est pertinent et nous permet de dégager une piste pour notre pratique. En tant que CPE, nous pouvons rendre les outils plus explicites, les adapter aux élèves à besoins éducatifs particuliers. Cependant, il est aussi intéressant, lorsque nous les adaptons, de penser aux besoins des parents, car ces derniers peuvent eux-mêmes être en difficulté. Si nous prenons l'exemple d'une fiche de suivi pour le travail ou le comportement, la rendre plus lisible leur sera aussi utile, car la fiche ne concerne pas que l'élève et les équipes pédagogiques et éducatives. C'est un outil d'échanges entre les professionnels et les familles. Le fait de l'adapter leur permettra de pouvoir s'investir et de suivre la scolarité de leur enfant, en évitant qu'elles se sentent démunies. Cela contribuera à instaurer la relation de confiance avec les parents, qui se sentiront pris en compte et associés aux démarches. Il sera aussi envisageable d'adapter la modalité choisie pour faire le bilan de la fiche avec ces familles, afin de le rendre plus explicite et clair pour celles-ci.

c) « Rassurer » les familles

Nous avons compris lors des entretiens que ces familles étaient davantage sollicitées, qu'elles se disaient « fatiguées » selon les professionnels. Ainsi, en tant que CPE, je pense que nous devons contribuer à tout mettre en place pour « faciliter » le déroulement de la scolarité de l'enfant dans l'établissement. Cela m'a permis de détacher la piste de travail suivante.

Nous savons que les rendez-vous médicaux peuvent avoir lieu sur le temps scolaire des élèves en situation de handicap, et ce, de manière plus ou moins régulière, tout au long de l'année. Lorsque l'enfant a des amis dans la classe, ces derniers lui prendront les cours eux-mêmes, dans la plupart des cas. Notre rôle sera alors de veiller à ce que cela soit fait par ces derniers. Cependant, ce n'est pas systématique, et ces élèves n'ont pas toujours de camarade pour faire ce lien.

Dès lors, la famille devra se charger de trouver un moyen de récupérer les

cours, ce qui sera une source d'inquiétude supplémentaire. En tant que future professionnelle de l'Éducation, et afin d'accompagner ces familles, je propose de sensibiliser les pairs et de m'assurer que deux élèves au minimum se portent volontaires pour prendre les devoirs lors des absences de l'enfant. Cela pourrait supprimer une angoisse chez ces familles, et favoriser la relation de confiance entre elles et l'EPL. Les enseignants pourraient être associés à cette démarche, et nous pourrions leur demander d'être encore plus vigilants en complétant l'Espace Numérique de Travail (ENT).

d) Un besoin de formation pour les démarches

En fonction de la politique de l'établissement, nous pouvons avoir la responsabilité d'accompagner les familles pour le dossier MPDH notamment. Cependant, il s'agit d'un document complexe, et c'est pour cette raison que les professionnels auraient besoin d'être formés. Tous n'ont pas forcément connaissance de la forme et du contenu de ce dossier, ainsi il serait intéressant d'avoir à disposition un dossier vierge pour modèle.

Les CPE pourraient aussi être formés sur leur rôle et leurs missions lors des ESS. Ils sont totalement légitimes pour y participer et peuvent être force de propositions pour le PPS, comme l'ont évoqué certains interviewés. Avoir des connaissances sur ces éléments permettrait que ces derniers puissent s'investir lors de ces réunions, afin d'accompagner au mieux les familles.

Des personnes-ressources peuvent également aider les professionnels de l'établissement, notamment l'enseignant-référent. Il semble alors nécessaire que ces derniers aient connaissance de l'existence et des missions de celui-ci. Dans la même démarche, en ce qui concerne le contexte de l'ULIS, il serait nécessaire que le rôle et les missions du coordonnateur soient explicités au personnel du collège, puisque nous avons pu remarquer que l'une des CPE interrogées n'avait pas connaissance de la présence ni du rôle de ce dernier. Ce temps pourrait être envisagé en réunion de pré-rentrée, pour que celui-ci puisse se présenter à l'ensemble des équipes.

2) Les apports personnels : retour réflexif sur mon évolution

Ce travail de recherche m'a permis d'expérimenter la démarche à mener en tant que chercheur. Mon objet de recherche a connu des évolutions, et je l'ai affiné,

grâce aux lectures et à leurs apports. Je me suis remise en question, en prenant du recul afin de pouvoir envisager ce travail de la façon la plus sereine possible.

D'autre part, il est pertinent de revenir sur ma pratique et mon parti pris lors de la conduite des entretiens. J'ai choisi de respecter ma grille par peur de m'éloigner de mon objet de recherche. Cela me paraissait plus prudent pour recueillir les données. Cependant, je constate aujourd'hui une limite à cette démarche. En effet, en relisant les retranscriptions, j'ai réalisé que j'aurais pu rebondir sur certaines réponses apportées par les CPE. Cela aurait permis d'avoir des données supplémentaires, des informations plus précises sur les représentations et pratiques des professionnels. Certains éléments d'analyse, à ce titre, semblent parfois avoir été « perdus ». Conduire les interviews de cette manière permet tout de même de réduire le risque de se retrouver sans réponse à ses questionnements, dans la mesure où la possibilité de s'égarer est moindre.

Ce travail a été extrêmement riche et je peux affirmer ma progression dans la conduite d'entretiens. Le premier que j'ai effectué a pu être source d'inquiétudes alors que les autres ont été envisagés beaucoup plus sereinement, avec une plus grande souplesse. Cela a été très formateur pour ma pratique professionnelle future, car la conduite d'entretien est une compétence que nous mettons en œuvre au quotidien en tant que CPE, et avec des interlocuteurs variés. J'ai compris l'importance de porter attention à plusieurs aspects, comme la mise en confiance de la personne avec qui on est amené à échanger, la prise en compte de la parole et l'adaptation de l'intervieweur sur l'instant même. Il faut aussi être vigilant à notre subjectivité et à notre interprétation personnelle lorsque l'on recueille les propos.

Enfin, les pistes professionnelles développées précédemment sont précieuses pour ma pratique future. En effet, j'ai pu me positionner quant à mes relations avec ces familles. J'ai compris que ces dernières ne seraient pas forcément en attente d'un accompagnement plus poussé. Au contraire, comme nous avons déjà pu le mettre en avant, cela pourrait conduire à les stigmatiser et à instaurer un « malaise » entre elles et l'École. Ces parents doivent avant tout se sentir « comme les autres », ce qui semble totalement légitime.

CONCLUSION

Au vu de l'échantillon interrogé, les représentations des CPE au regard des besoins et du rôle de ces familles n'ont pas de lien direct avec leurs pratiques. Nous ne pouvons pas affirmer nos hypothèses, sans pour autant les infirmer, du fait de la taille de notre échantillon. Des professionnels ayant des représentations différentes, opéreront de la même manière avec ces familles, et à l'inverse, des CPE ayant des représentations similaires auront des pratiques distinctes entre eux. Certains attribuent un rôle et des besoins spécifiques à ces familles, mais ne mettront pas en œuvre des pratiques particulières. Ce qui justifie ces résultats est notamment le fait que tous insistent sur l'importance de ne pas généraliser et de prendre le temps d'observer. Ce qui aura davantage de lien avec les pratiques, sera l'analyse que les CPE feront, à l'instant T, de la situation, dans une logique d'individualisation. Ainsi, il sera primordial de travailler en étroite collaboration avec les membres de la communauté éducative, mais aussi avec les personnels du soin afin de faire une analyse qui soit la plus complète possible des besoins des familles. La politique de l'établissement aura également un lien avec les pratiques professionnelles des CPE.

Nous pouvons constater que la familiarité au handicap pourra avoir un lien avec les pratiques. L'une des CPE touchée par le handicap en témoigne, car l'on remarque que son discours est plus engagé et plus catégorique que les autres. Le fait d'être soi-même concerné par le handicap peut aider à anticiper, à comprendre un cheminement vécu par les familles.

La présence du dispositif n'a pas mis en évidence de lien avec la pratique des professionnels envers les parents, excepté le fait que le travail sera plus complémentaire du fait de la présence du coordonnateur.

Pour apporter une réponse à notre question de recherche, nous ne pouvons pas dire qu'il existe de lien entre les pratiques des professionnels envers les familles et le fait que l'élève soit en situation de handicap. La majorité de l'échantillon n'estime pas travailler différemment, quelles que soient leurs représentations. La logique de coéducation sera dans tous les cas identique : individualiser, observer et répondre aux besoins.

BIBLIOGRAPHIE

- Textes officiels :

-LEGIFRANCE. « *Code de l'Éducation* ». Article L111-1.

-Loi du 15 avril 1909. « *Création des classes de perfectionnement* ».

-LEGIFRANCE. Loi n°75-534. « *Loi d'orientation en faveur des personnes handicapées* ». 30 juin 1975.

-LEGIFRANCE. Loi n°89-486. « *Loi d'orientation sur l'Éducation* ». 10 juillet 1989.

-MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES. Circulaire n°89-17. « *Modification des conditions de la prise en charge des enfants ou adolescents déficients intellectuels ou inadaptés par les établissements et services d'éducation spéciale* ». Bulletin officiel, n°45, 14 décembre 1989.

-LEGIFRANCE. Loi n°2005-102. « *Pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées* ». JORF, n°36, 11 février 2005.

-LEGIFRANCE. Loi n°2005-380. « *Loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'École* ». Bulletin officiel, n°18, 5 mai 2005.

-MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE. Circulaire n°2006-137. « *Le rôle et la place des parents à l'école* ». Bulletin officiel, n°31, 31 août 2006.

-MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE. Loi n°2013-595. « *Loi d'orientation et de programmation, pour la refondation de l'École de la République* ». Journal officiel, n°0157, 9 juillet 2013.

-MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE. Arrêté du 1-7-2013. « *Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'Éducation* ». Journal officiel, n°30, 18 juillet 2013.

-MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE. Circulaire n°2015-129. « *Unités localisées pour l'inclusion scolaire, dispositif pour la scolarisation des élèves en situation de handicap dans le premier et le second degré* ». Bulletin officiel, n°31, 27 août 2015.

-MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE. Circulaire n°2015-139. « *Missions des conseillers principaux d'éducation* ». Bulletin officiel, n°31, 27 août 2015.

-MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE. Circulaire n°2016-117. « *Parcours de formation des élèves en situation de handicap dans les établissements scolaires* ». Bulletin officiel, n°30, 25 août 2016.

-MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE. Circulaire n°2017-045. « *Circulaire de rentrée 2017* ». Bulletin officiel, n°10, 9 mars 2017.

-MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE. Circulaire n°2017-084. « *Missions et activités des personnels chargés de l'accompagnement des élèves en situation de handicap* ». Bulletin officiel, n°18, 4 mai 2017.

- Articles :

-BELMONT, Brigitte, PLAISANCE, Eric, SCHNEIDER, Cornélia, VERILLON, Alette (2007). « Intégration ou inclusion : éléments pour contribuer au débat ». *La nouvelle revue de l'adaptation et de la scolarisation*, 2007, n°37, p.159-164.

-NESME, Claire, RAY, Blandine (2010). « Un acteur aux missions en pleine redéfinition ; l'enseignant spécialisé. Eclairages sur le second degré ». *La nouvelle revue de l'adaptation et de la scolarisation*, mars 2010, n°51, p. 55-65.

-THOMAZET, Serge (2008). « L'intégration a des limites, pas l'école inclusive ! » *Revue des sciences de l'Éducation*, 2008, vol 34, n°1, p. 123-139.

- Rapports :

-CORRE, Valérie (2014). « *Rapport d'information sur les relations entre l'école et les parents* ». Rapport à l'Assemblée nationale par la Commission des affaires culturelles et de l'éducation.

- Ouvrages :

-BERZIN, Christine (2010). Le partenariat dans le processus de scolarisation, *In Accueillir les élèves en situation de handicap*. Amiens : SCEREN. Chap. 2, pp. 77 à 81.

-DURU-BELLAT, Marie, VAN ZANTEN, Agnès (2012). *Sociologie de l'École*. Paris : Armand Colin, 320 p.

-HURTIG-DELATTRE, Catherine (2016). Un regard institutionnel, *In La coéducation à l'École, c'est possible !* Lyon : Chronique sociale. Chap. 2, pp. 38 à 64.

-LEONARD, Richard (2013). La collaboration parents-école, *In Une école pour tous l'intégration des enfants handicapés ou en difficulté*. Québec : CHU Sainte-Justine. Chap. 5, pp. 95 à 124.

-TREMBLAY, Philippe (2012). De l'intégration vers l'inclusion, *In Inclusion scolaire : dispositif et pratiques pédagogiques*. 1e ed. Paris : Deboeck éducation. Chap. 3, pp. 35 à 42.

- Ressources numériques :

-MEN. *Eduscol* [en ligne]. MEN. Mise à jour le 06 février 2019. [consulté le 23 avril 2019]. Disponible à l'adresse : <http://eduscol.education.fr/>

-MEDIALIS. *Maison départementale des personnes handicapées* [en ligne]. MEDIALIS. Mise à jour le 03 juin 2011. [consulté le 09 décembre 2018]. Disponible à l'adresse suivante : <http://www.mdph.fr/>

-UNAPEI. *Union nationale des associations de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis* [en ligne]. UNAPEI. Mise à jour le 30 avril 2019 [consulté le 5 mai 2019]. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.unapei.org/>

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Tableau 1 : récapitulatif de l'échantillon par entretien :.....	24
Tableau 2 : lien entre les variables et l'hypothèse secondaire 1 (HS1).....	29
Tableau 3 : lien entre les variables et l'hypothèse secondaire 2 (HS2).....	30
Tableau 4 : représentation du rôle de ces familles par les CPE.....	32
Tableau 5 : représentations des besoins de ces familles par les CPE.....	36
Tableau 6 : le travail des CPE envers ces familles.....	40
Tableau 7 : quel accompagnement pour ces familles selon ces CPE ?....	42

ANNEXES

- ✓ **Annexe 1 : Grille d'entretien**
- ✓ **Annexe 2 : Retranscription des entretiens**

	<p>- Perception du rôle et de la place des parents dans la scolarité de leur enfant.</p>	<p>Comment l'envisagez-vous ?</p> <p>10) Quel est le rôle des parents dans le suivi de la scolarité de leur enfant selon vous ?</p>	<p>→ Perception du rôle des parents dans le suivi de leur enfant (d'une manière générale).</p>
<p>Perception chez le CPE du rôle et des besoins des parents d'élèves en situation de handicap</p>	<p>- Perception du rôle, des compétences et des besoins de ces familles</p>	<p>11) Pensez-vous que les parents d'élèves en situation de handicap ont un rôle différent à avoir dans ce suivi ? Pourquoi, et si oui, en quoi ?</p> <p>12) <i>Quelle aide peuvent vous apporter ces familles pour la prise en compte des besoins de leur enfant ?</i></p> <p>13) Ont-elles besoin d'un accompagnement approfondi ? Pourquoi, et si oui, en quoi ?</p> <p>14) Diriez-vous que vous travaillez autrement avec ces familles qu'avec les autres ?</p> <p>15) Avez-vous déjà pu voir ce qui est demandé aux parents dans le dossier MDPH ? + Vous a-t-on déjà sollicité(e) pour remplir ce dossier ?</p> <p>16) Avez-vous des appréhensions et des difficultés particulières lorsque vous travaillez avec ces familles ?</p>	<p>→ Perception du rôle des parents d'enfant en situation de handicap dans le suivi de la scolarité de l'élève → différent ou non ?</p> <p>→ Est-ce que le CPE a conscience des compétences des parents ?</p> <p>→ Comment le CPE perçoit les besoins de ces familles ? → Besoins supplémentaires ?</p> <p>→ Études des pratiques de ces professionnels, si elles diffèrent, si elles ont des spécificités ou non.</p> <p>→ Comment le CPE perçoit ce qui est demandé à ces familles ? (que les autres non pas à faire).</p> <p>→ Y-a-t-il des tensions particulières avec ces familles ?</p>

<p>Sensibilisation à la question du handicap chez les personnels</p>	<p>- Formation des personnels de vie scolaire à ce sujet</p>	<p>17) Avez-vous déjà pu recevoir une formation spécifique à la prise en charge des élèves en situation de handicap ?</p> <p>18) Sensibilisez-vous votre équipe d'AED à ces questions ? Comment ?</p>	<p>→ Lien entre formation et pratiques professionnelles ?</p> <p>→ Comment les CPE sensibilisent leur équipe ?</p>
<p>Les pratiques professionnelles des CPE envers les familles d'élèves en situation de handicap.</p>	<p>-Modalités d'accueil des élèves</p> <p>- Place du CPE dans les instances/dispositifs spécifiques au handicap.</p> <p>Si présence du dispositif ULIS</p>	<p>19) Lorsque vous savez que vous allez accueillir un élève en situation de handicap (en début ou en cours d'année), rencontrez-vous ses parents en amont ? Si oui, selon quelles modalités ?</p> <p>20) Même question pour les élèves qui ne sont pas en situation de handicap.</p> <p>21) Participez-vous aux ESS ? Si oui, quel est votre rôle ?</p> <p>22) Quel rôle prend le coordonnateur de l'ULIS auprès de ces familles ?</p> <p>23) Les familles sollicitent-elles davantage le coordonnateur que vous ?</p> <p>24) <i>Comment travaillez-vous avec le coordonnateur ?</i></p>	<p>→ Est-ce que les CPE adoptent des pratiques différentes en termes d'accueil des élèves.</p> <p>→ Quelle est la place donnée au CPE dans son établissement en termes du suivi d'élèves en situation de handicap.</p> <p>→ Étudier les pratiques des CPE en ULIS.</p>

	<p>Retour sur la pratique professionnelle</p>	<p>25) Pensez-vous que votre pratique envers ces familles serait différente s'il n'y avait pas de dispositif ULIS dans votre établissement ?</p> <p>26) Pensez-vous que vos pratiques ont évolué depuis votre prise de fonctions ?</p>	<p>→ Est-ce que le CPE a pu avoir un regard réflexif sur sa pratique et en quoi sa pratique a évolué.</p>
		<p>Je vous laisse le mot de la fin si vous souhaitez ajouter quelque chose.</p>	<p>→ Permettre d'évoquer un point sur lequel nous n'avons pas insisté en entretien, ou un élément qui aurait été omis selon l'interviewé.</p>

Annexe 2 : Retranscription des entretiens

Entretien n°1 : Céline

Q: Depuis combien de temps êtes-vous CPE ?

R: Alors moi je suis CPE depuis 17 ans.

Q: Et avez-vous toujours exercé dans cet établissement ?

R: Nan. J'ai exercé dans d'autres établissements, un lycée professionnel et deux autres collèges.

Q: Depuis combien de temps exercez-vous dans ce collège ?

R: Depuis 11 ans.

Q: D'accord. Et est-ce que vous avez eu d'autres expériences que celle de CPE ?

R: Oui, mais des expériences liées à mon statut d'étudiante à l'époque, donc qui n'ont pas...voilà. J'ai travaillé dans la restauration rapide et notamment, et puis, et puis j'ai fait quelques, comment dire, quelques, quelques missions dans les vergers, enfin voilà. Rien en rapport en tout cas avec ce métier là, et c'était plus pour financer mes études.

Q: Oui, donc c'était vraiment un choix directement d'être CPE, il ne s'agit pas d'une reconversion professionnelle ?

R: Ah non non, pas du tout. À l'époque j'avais le choix entre passer le CAPES d'espagnol. J'ai fait des études d'espagnol et j'aimais beaucoup ça aussi. Donc j'avais le choix entre l'enseignement et puis le métier de Conseiller Principal d'Éducation, mais je bon... Moi j'ai une histoire particulière, voilà. J'ai été élevée en Afrique et il n'y avait pas du tout de vie scolaire, donc j'ai découvert la vie scolaire en arrivant en France après mon BAC et j'ai trouvé ça fantastique de pouvoir prendre en charge l'élève de cette façon là. Donc c'est ce qui a fait que mon choix a basculé sur le métier de CPE.

Q: D'accord. Et en tant que CPE, quelles sont les missions ou la mission qui vous tiennent le plus à cœur ?

R: Alors, la mission qui me tient le plus à cœur, ce serait celle liée à, au service public en fait. À l'accueil de, à l'accueil des élèves, de tous les élèves, de tous les élèves de France, voilà, et de pouvoir les accompagner le temps de la scolarité au collège. Ouais c'est vraiment, c'est une histoire de valeurs chez moi, qui me portent toujours beaucoup. Donc là c'est vraiment l'accueil au sens large, voilà l'accueil, l'accompagnement de tous les élèves.

Q: Combien d'élèves y a-t-il dans votre établissement ?

R: Alors cette année ils sont 398. Voilà, c'est un collège 400 et on est, on reste sur ces effectifs là, depuis que le collège est créé.

Q: Et est-ce que vous savez, plus ou moins, combien d'élèves sont en situation de handicap avec PPS ?

R: C'est une, c'est une bonne question. Alors ils sont, on a, comment dire... Nous on fait un gros gros travail sur le parcours, l'individualisation des parcours des élèves. Donc on a, on a des outils qui nous permettent évidemment de suivre très précisément les élèves. Donc je dirais en, avec un PPS, une dizaine d'élèves, ce serait une dizaine d'élèves.

Q: Et vous avez rencontré beaucoup de situations de handicap au cours de votre carrière ?

R: J'en ai rencontré, alors, je peux pas dire beaucoup, mais j'en ai rencontré plusieurs sortes, voilà, d'élèves en situation de handicap. Le spectre est assez large aussi, quand on parle de la notion de handicap, donc oui voilà. Après, pas de, c'est pas quelque chose qui est, qui prend le pas sur les autres élèves, mais oui oui oui, bien sûr. Il y a toujours eu des élèves. Alors y'a toujours eu des élèves, en revanche, ce qui a changé, c'est la perception et, et le travail qu'on fait, voilà. Mais il y a toujours eu des élèves en situation de handicap.

Q: Avec la circulaire de missions et le référentiel de compétences, on parle de coopérer avec les parents, d'instaurer une relation de confiance. Concrètement, comment vous l'envisagez sur le terrain au quotidien ?

R: Alors ça commence, j'allais dire, ça, ça commence très très tôt, et d'une façon très pratique dans l'année, au moment de l'accueil des élèves, lors de, des journées qui suivent la rentrée. Lors des journées d'accueil des parents de futurs élèves de sixième, il y a des messages qu'on peut faire passer, des messages qui sont importants, qui sont ceux de la prise en charge des enfants, des familles que l'on reçoit, et l'idée qu'on reste disponibles, voilà, à leur écoute. Alors moi je dis que je suis payée pour être dérangée,

mais l'idée que voilà, ils peuvent nous solliciter et, voilà, je je, je pense que ça commence très concrètement par les messages de rentrée qu'on peut faire passer, d'accueil, les messages d'accueil qu'on peut faire passer aux familles.

Et à partir de là, à partir du moment où la communication elle est bien établie, et, et où on répond aux demandes des parents, on arrive justement à, à construire des prises en charge pour ces élèves en situation de handicap. Voilà, donc au départ c'est compliqué de quantifier ou d'évaluer, on a quand même le conseil école et collège qui nous permet déjà d'avoir une première, une première vision, des PPRE passerelles dans un premier temps, et puis autre voilà. On a tout le travail qui est fait avec aussi le premier degré via l'infirmier ou l'infirmière que nous partageons, parce que l'infirmière qui est dans notre, dans notre établissement travaille aussi sur les écoles donc y'a tout ce lien là voilà, ces premiers ces premiers liens qui se, et ces et ces ponts qui se font entre le primaire et puis notre collège et voilà.

On travaille sur différents champs mais, moi je dis toujours que le gros du travail c'est ce, c'est l'accueil qu'on fait en direction des parents et les messages qu'on envoie parce que c'est vrai que les parents savent pas forcément à qui s'adresser au départ, donc c'est vraiment ça. Identifier une ou deux personnes ressources qui peuvent répondre à ces, à ces difficultés là. Donc le travail il débute là.

Q: Et selon vous, quel est le rôle des parents, en général pour l'instant, sans se centrer sur le handicap, le rôle des parents dans le suivi de la scolarité de leur enfant ?

R: Alors, on dit que les parents sont les premiers éducateurs, donc je pense, que c'est, enfin leur rôle il est, il est là, celui de parents au sens large et puis de guides, voilà, de leurs enfants. Alors que ce soit dans leur scolarité ou dans d'autres choses, hein mais, ce qui est de la scolarité, c'est eux qui sont les premiers accompagnateurs des enfants. Nous on vient en, en coéducation, voilà. Si si, enfin pour moi le rôle des parents, ils ont le rôle premier et puis nous on les accompagne, on fait en sorte que, qu'on puisse avancer main dans la main et puis aider nos élèves à, à avancer à grandir et à apprendre.

Q: Est-ce que vous pensez que les parents d'élèves en situation de handicap ont un rôle différent à avoir dans le suivi de la scolarité de leur enfant ?

R: Alors, c'est, c'est pareil. Ça dépend des familles, des parents. C'est toujours un peu double peine, parce que quand on est parent d'enfant en situation de handicap c'est difficile, douloureux. Mais en plus, voilà, les démarches sont, sont plus importantes, le suivi est plus important et ça nécessite d'avoir de l'énergie supplémentaire. Donc le rôle, le rôle des parents, enfin, je pense que c'est le rôle de, de, de tous les autres parents mais puissance voilà, avec une puissance plus élevée et puis un suivi encore plus rigoureux et c'est, et c'est là que c'est difficile. Peut-être qu'on en reparlera mais quand, quand on a un enfant qu'est en situation de handicap, on voit aussi nous des familles qui décrochent à un moment donné, qui au vu de la somme de papiers à rassembler, de la la, la somme des intervenants à rencontrer, etc. on peut parfois avoir des parents qui décrochent et qui ont du mal à finaliser un dossier, et à nous d'essayer de restimuler ces familles là. Donc leur rôle, il est, il est le rôle de parents puisqu'on a, on a la possibilité d'être aidé, enfin sur le territoire français, on a la possibilité d'être aidé, mais je pense que ça demande beaucoup d'énergie, outre le fait que c'est pas forcément facile entre le handicap qui se voit qui se voit pas, et puis les difficultés auxquelles il faut faire face. Donc ça nécessite à mon avis plus de rigueur, plus d'exigences. Moi je vois à chaque fois, quand les parents arrivent en réunion d'équipe, en équipe de suivi pour les enfants, enfin pour leurs enfants, pour rédiger une première demande ou pour suivre le PPS etc., les parents ils arrivent, ils ont les chemises, les choses sont, sont classées etc. Je me dis que ça nécessite quand même beaucoup de, d'attention, de rigueur, de, de voilà. Il faut, même si dans la loi ils ont la possibilité de demander une heure à leur employeur pour venir assister à ces réunions, il faut quand même y être, c'est dans la journée, enfin bon voilà. On va dire que c'est plus simple et plus fluide pour les autres familles. Pour ces familles là, ça nécessite de l'énergie, du temps etc.

Q: Et quelle aide ces familles peuvent vous apporter pour assurer le suivi de ces élèves ?

R: Ah oui, alors ce que les familles peuvent nous apporter à nous ? Ah oui oui bien sûr c'est très, c'est toujours très intéressant, voire même primordial que les enfants, enfin que les parents nous expliquent comment fonctionne leur enfant, même si bon voilà, il y a aussi des choses que nous on peut observer ou mettre en place de notre côté. Un élève il est d'abord un enfant, au sein de sa famille, ça permet justement d'avoir des éclairages sur les difficultés. Je dis n'importe quoi, mais une famille qui nous dirait que leur enfant passe trois heures tous les jours à faire ses devoirs parce que son handicap ne lui permet pas de se concentrer suffisamment et puis d'être efficace dans les devoirs, bon bah ça nous, c'est les parents qui nous apportent cet éclairage là et c'est essentiel. Il faut qu'on travaille ensemble et c'est eux qui vont nous, qui vont nous permettre de démarrer ou en tout cas de nous donner un éclairage supplémentaire.

Q: Selon vous ces familles ont besoin d'un accompagnement un peu plus important que les autres

familles ?

R: Oui, ça dépend. Y'a des parents qui ont les codes, qui ont les connaissances, qui ont, je sais pas moi, l'environnement, ... *[on frappe à la porte, interruption de l'entretien]*.

Alors ça dépend en effet des familles, y'a des familles qui, la majorité des familles vont pouvoir se débrouiller toutes seules et tout à fait efficacement. En revanche, y'a d'autres familles, on sent qu'il y a besoin d'un soutien supplémentaire. Là, c'est aussi à l'équipe, alors le CPE ou un autre, de faire attention à ça, d'essayer de justement de, d'avoir une observation relativement complète de la situation, et de pouvoir dire attention cette famille là.. J'ai en tête le cas d'une famille où, en effet, on travaille avec l'enseignante référente, on redonne des rendez-vous pour aider à compléter le dossier, etc., parce qu'on sait que sinon ça va pas se faire. C'est des familles qui décrochent en termes de soin, voilà, parce qu'il y a le dossier administratif et puis il y a tous les soins pour accompagner, pour soigner leur enfant, et des familles qui décrochent sur les soins pour X raisons. Parce que c'est compliqué, parce que ça nécessite d'investir au départ, etc. Donc oui, oui oui, c'est sûr que pour certaines familles y'a besoin d'un accompagnement plus, plus resserré, et c'est toujours un échec quand le dossier n'aboutit pas d'ailleurs pour ces raisons là.

Parce que ça aussi c'est quelque chose que j'ai vécu, une famille qu'on n'avait pas suffisamment accompagnée, ou pas correctement, et qui, qui n'a pas envoyé le dossier, et l'élève est resté sans soins pendant presque une année, sans soin, sans prise en charge, voilà. Donc ça aussi c'est compliqué, avec parfois même des familles qui se ferment complètement, en disant « non stop », voilà. Ça aussi j'ai connu, une famille qui a dit « moi ça fait quatre ans que mon enfant est en situation de, enfin a un dossier d'élève handicapé, etc. stop on veut plus, on en a marre, c'est trop lourd, c'est trop compliqué, c'est stigmatisant ». Et là, pour réactiver les choses, si on n'a pas une bonne communication c'est compliqué, c'est pour ça que c'est important qu'il y ait une bonne communication et une confiance. Mais c'est évident que certaines familles auraient besoin d'un coup de pouce supplémentaire pour les accompagner dans leurs démarches.

Q: Si ces familles vous demandent de l'aide, ce sera des requêtes différentes par rapport aux autres familles ?

R: Oui oui oui, tout à fait. C'est du temps supplémentaire, c'est un accompagnement au plus près, mais c'est nécessaire. Alors parfois les familles ne le demandent pas, c'est à nous aussi de faire attention à ça, et de relever les petits indices qui nous permettent de proposer aux familles « est-ce que vous souhaitez qu'on se revoie, qu'on fasse le dossier ensemble », ou en tant que CPE de solliciter les personnes ressources sur place, l'infirmière, un médecin, etc. pour accompagner ces familles là.

Q: Et d'une façon générale vous diriez que vous travaillez autrement avec ces familles ?

R: Oui, autrement, je sais pas, parce que dans ma façon de, de travailler, je travaille de toutes façons comme ça. C'est pas travailler autrement, c'est, c'est travailler de façon plus globale encore j'allais dire, et en cernant rapidement les besoins, voilà c'est ça. C'est une autre, c'est un exercice supplémentaire qui est celui de, qu'on peut avoir quand on est en position d'observation, et d'aller chercher les personnes ressources, donc c'est, c'est identifier les besoins, et ça c'est, c'est important, mais on le fait pour chaque famille. Alors il peut y avoir des petits loupés hein, mais on le fait pour chaque famille, et qui plus est, lors de ces réunions là, on essaye justement de, par ce qu'on peut glaner comme renseignements, par la communication qu'on peut avoir aussi, et par les échanges qu'on peut avoir lors de, des réunions d'équipe, d'essayer de comprendre comment ça fonctionne, et d'ajuster en fonction des besoins des familles. C'est pas forcément travailler autrement, on le fait pour toutes les familles, mais on le fait de façon plus appuyée, plus précisément.

Q: Donc on en parlait tout à l'heure, j'ai pu comprendre que vous avez déjà pu voir ce qui est demandé dans un dossier MDPH. Est-ce qu'on vous a déjà sollicitée, vous, pour le remplir ?

R: C'est arrivé oui, c'est arrivé que des familles me demandent de l'aide, ou qu'on propose de l'aide aux familles, voilà. C'est arrivé, oui c'est arrivé quelques fois. En général on essaye d'être là pour accueillir les familles conjointement avec l'infirmière, parce que comme c'est un dossier médical, moi je trouve que c'est important d'avoir l'infirmière présente. Le risque d'erreur n'est pas non plus exclu, donc oui oui c'est arrivé.

Q: Est-ce que vous avez des appréhensions lorsque vous savez que vous allez accueillir un élève en situation de handicap ?

R: Non, alors non maintenant, peut-être que j'en aurais eu plus jeune, ou avec moins d'expérience. Mais non, non non, je pourrais pas dire que j'ai des peurs, non, non non. Et puis je crois vraiment qu'il y a eu depuis, en effet, tous les textes sur l'École inclusive, y'a vraiment eu une avancée. Enfin moi j'ai pu le constater dans ma pratique. Y'a vraiment eu une avancée, un changement, de, de regard aussi sur la prise en charge des élèves en situation de handicap. Ce qui peut être compliqué, alors c'est pas des peurs, mais

ce qui peut être compliqué, c'est parfois de fonctionner avec l'équipe sur ce qui est diagnostiqué, ce qui est acté par le médecin et qui n'est pas forcément reconnu par nos collègues. Ça peut être voilà, ça peut être un frein. Pas des peurs mais parfois des freins, et là il faut pouvoir avoir un discours avec, avec tous, et pouvoir être compris de tous, et ça, ça peut être un exercice un peu difficile pour un CPE, d'expliquer à un professeur, que si si, l'élève a un handicap, est en situation de handicap, et qu'on doit l'aider, voilà, surtout quand le professeur dit « bah nan il fait aucun effort ». C'est des classiques j'allais dire, sans pour autant généraliser parce que, moi j'estime que les enseignants font un travail absolument extraordinaire dans les classes quand, quand y'a une trentaine d'élèves et qu'il faut prendre en charge un élève avec un PAP, un PPS, un PAI etc. C'est l'individualisation des parcours des élèves, et puis leur prise en charge, mais voilà. Ça peut, je dirai pas des peurs, parfois des, parfois oui des appréhensions sur certaines réactions mais bon voilà, c'est pas des peurs.

Q: D'accord. Lorsque vous savez que vous allez accueillir un élève en situation de handicap, vous recevez les parents avant dans votre bureau, pour faire un point ?

R: Alors ça dépend, puisque la notion de handicap, elle est, elle est assez large. Si c'est un élève qui, qui présente, par exemple, une dyslexie sévère, et un, un élève qui présente une pathologie qui nécessite d'aménager sa prise en charge dans son travail etc. c'est quand même différent. Alors soit je les accueille, soit je les ai au téléphone, soit, enfin voilà, y'a toujours un temps d'échanges ça c'est sûr, avec la famille. C'est pas systématique que je les accueille, et puis ça dépend, je veux dire, un renouvellement de PPS on va pas forcément se revoir avant, mais on va s'avoir au téléphone pour fixer la date, on va se mettre d'accord, etc. En revanche, un élève qui arriverait, un élève de CM2 futur sixième, ou un élève qui arrive de l'extérieur, c'est la première fois qu'il vient au collège, là voilà, on va en effet prendre du temps pour l'accueillir de façon plus importante et voilà. Donc, plutôt oui, mais c'est pas forcément, c'est pas systématique.

Q: Et avec un élève qui n'est pas en situation de handicap qui arrive en cours d'année, vous faites la même démarche ?

R: Oui on se oui. Systématiquement je vois les élèves, et puis en général c'est moi qui fais visiter l'établissement, et surtout je sers de relais avec la classe, c'est très très très souvent, dans la majorité des cas, c'est moi qui me déplace en classe pour présenter l'élève et demander à d'autres élèves de le tutorer pendant un jour, deux jours, une semaine, pour lui montrer comment fonctionne l'établissement, le mettre à l'aise, etc. Donc ça oui, je sers surtout de relais moi en fait dans ces cas-là. Et puis je rassure en fait hein. Un élève qui arrive de l'extérieur c'est toujours un peu malmenant, on est toujours inquiet, en plus on a laissé ses amis, donc je rassure et ensuite je passe le témoin.

Q: D'accord. Quel rôle avez-vous lors des ESS ?

R: Alors, j'ai un rôle comme, comme tous les membres de l'équipe de suivi. Enfin, on m'interroge, c'est-à-dire que quand on se passe la parole les uns les autres, c'est très très souvent qu'on pense à me demander comment ça se passe en vie scolaire, et si c'est pas le cas je prends la parole. Et comme je m'occupe aussi, de, de Devoirs Faits, comme on a un projet de service qui est très important autour de l'aide personnalisée aux élèves, j'ai toujours quelque chose à voilà. Je peux toujours rajouter quelque chose, sur nous, notre prise en charge en dehors des cours, des élèves. Donc oui, j'ai la parole sans difficulté.

Q: Est-ce que vous pensez que s'il y avait un dispositif ULIS dans votre établissement, vos relations avec ces familles seraient différentes ?

R: Oh oui oui, certainement. Oui, oui oui certainement. J'ai jamais travaillé dans ce, avec une, une classe ULIS, avec ce dispositif, c'est pas une classe c'est un dispositif. Mais je pense que ça doit être très très riche pour tout le monde, pour les autres élèves comme pour les adultes. Et en effet, je pense qu'on travaillerait autrement, et puis surtout, enfin, si je, je me projette en termes de projet justement, je pense que, que y'a des choses à, à construire qui seraient extrêmement intéressantes et extrêmement riches pour tout le monde, voilà. Mais oui, j'imagine que, que grâce à l'expérience aussi des, des, comment dire, des enseignants d'ULIS, on doit en effet travailler de façon encore plus complémentaire, plus globale, et ça doit être très riche, oui.

Q: Oui, c'est ce travail complémentaire qui changerait selon vous ?

R: Oui, je pense que ça permettrait d'avoir une perception encore différente, et puis, et puis de, de faire des va-et-vient en fait, entre, entre le collège classique, le dispositif ULIS, les familles, les familles dans le collège par exemple, enfin je pense qu'il y a des choses intéressantes. Mais bon comme tout, comme tout dispositif, j'allais dire, avec la chance que ça existe, pour la prise en charge de ces élèves là, et se nourrir

justement de cette chance, entre les moyens humains, et puis les moyens qui sont apportés à ces élèves là, pour travailler différemment avec les familles, et toujours pareil. Enfin moi je suis très attachée aussi au fait que les parents soient à l'aise avec le collège, à l'aise avec l'École au sens large, que la communication se fasse bien, qu'on travaille en confiance et en transparence. Tout ce qui peut servir ces valeurs qui sont importantes, elles sont forcément, enfin je me dis qu'elles sont forcément encore plus développées et encore plus riches quand il existe des dispositifs d'aide pour les élèves. Ça permet un suivi plus complet, plus régulier, et puis encore une fois, de dédramatiser certaines choses et de permettre aux parents d'être plus à l'aise dans l'école, de venir nous voir, et nous d'aller vers eux aussi encore plus facilement.

Q: Est-ce que vous diriez que vos pratiques ont évolué depuis votre prise de fonctions, concernant ce sujet là, la relation avec ces familles ?

R: Ah oui, ah bah c'est sûr, ah oui oui. Elle se construit, elle se construit chaque année, elle se construit à chaque expérience nouvelle, à chaque difficulté aussi, parce que y'a aussi parfois des difficultés. Ah oui oui, elle a, elle a évolué. Ne serait-ce que dans les lectures, dans l'intérêt qu'on peut porter justement à ces élèves en situation de handicap, oui oui bien sûr et heureusement d'ailleurs. Il vaut mieux que ça se passe comme ça.

Ce qui est sûr c'est que voilà, moi c'est ce que je vous disais tout à l'heure, j'ai vraiment perçu un changement, une vraie évolution massive et positive sur le regard premièrement, et le travail. À une époque où y'a encore, allez j'allais dire dix, ouais une dizaine d'années, dix quinze ans, où l'élève il devait se débrouiller, dyslexique ou pas, handicapé ou pas, enfin bon voilà. Si c'était pas un élève en fauteuil j'allais dire, si le handicap n'était pas visible, en gros il pouvait se débrouiller, il allait se débrouiller. Et, et j'ai en tête un souvenir de quand j'étais au collège de ***, d'un élève qui avait une dyslexie mais massive, vraiment importante, un élève qui se débattait pour y arriver, et à l'époque il n'existait rien pour cette prise en charge là, il avait des soins à côté mais c'est tout. L'école ne voulait pas spécialement en entendre parler, et on avait trouvé le subterfuge, j'avais trouvé le subterfuge de le mettre avec une autre élève, toujours avec cette élève là, tout au long de sa scolarité au collège, parce qu'elle l'aidait à prendre ses cours voilà. Et il s'est débrouillé comme ça, mais je me dis, aujourd'hui, ce serait pas tolérable ni accepté, ni voilà.

Et donc moi je salue vraiment cette avancée là, même s'il y a encore des choses à parfaire évidemment. Et puis je trouve aussi que le regard des enseignants a changé, à une époque où des enseignants disaient « moi je suis pas médecin, je suis pas assistante sociale, je suis pas » voilà. La nouvelle génération d'enseignants est beaucoup plus sensible à cette difficulté là, et beaucoup plus, et mieux formée aussi. En revanche, comme on demande beaucoup aux enseignants et toujours plus, voilà, c'est contrebalancé par les exigences aussi qu'on peut attendre, enfin qu'on leur donne. Mais oui, ça a évolué parce que, parce que la société a évolué dans le bon sens pour moi, même s'il y a des choses à parfaire.

Si je prends notre cour là au collège, qui n'est pas très belle comme ça, à priori, qui était beaucoup plus jolie avant, avec des arbres, des niveaux etc. il n'y a que depuis deux ans, c'est la deuxième année, elle a été refaite il y a deux ans et mise aux normes pour les élèves en situation de handicap. Mais avant il y avait des, des escaliers, des petits, des petits talus, des petites choses comme ça qui n'étaient pas du tout adaptées pour un élève qui arriverait en fauteuil roulant par exemple, et bon, c'est quand même récent, malgré tout, c'est récent. Après on a ici un ascenseur, mais j'ai connu des établissements où y'a pas d'ascenseur par exemple. Y'a encore du chemin à faire, si on prend, là ça dépasse le cadre de l'École, mais si on prend la ville de ***, qui est une ville très très agréable, où il fait bon vivre, il n'empêche que les trottoirs sont très très très étroits, et que, toujours pareil, une personne en fauteuil ne pourrait pas passer, des, des mamans et des papas avec des poussettes non plus ceci dit, mais bon. Donc y'a, y'a encore du travail à faire, mais y'a du mieux quoi, on est plutôt sur la bonne voie. Et ça se ressent, même les familles, je pense que même si c'est difficile par moment, y'a, y'a moins de honte entre guillemets. Il me semble que les familles sont, se sentent mieux et plus à l'aise par rapport à ça, même si en effet y'a encore du chemin à faire, ne serait-ce que pour accueillir des élèves qui sont dans l'entre-deux, des élèves avec un handicap particulier qui ne rentrent dans aucune case, j'allais dire entre guillemets, et là on manque cruellement de structures et de moyens mais, globalement, la société française, elle me semble quand même plus, y'a une progression.

Q: L'entretien est terminé, est-ce qu'il y a un point que vous voudriez aborder, que l'on n'aurait pas traité ?

R: Alors, juste peut-être dire qu'il ne faut pas cesser d'informer et de former. Donc je, je prends l'exemple d'une élève qu'on a accueillie il y a quelques années, qui était une élève sourde, enfin malentendante, pas sourde mais malentendante, qui était appareillée, qui n'entendait au départ que 30% des conversations et 30% de ce que tout un chacun peut entendre. Une élève aussi très volontaire, très accrochée, avec des parents très investis sur le plan de l'école. On avait eu l'idée de faire intervenir le CRAPI, qui est l'association qui s'occupait de cette situation là, parce que c'était une élève qui bénéficiait aussi d'aide à

l'extérieur, et ils étaient intervenus lors d'une pré-rentrée, et on avait pu expérimenter certaines choses, voilà, avec des diffusions de textes pour se rendre compte un petit peu de la situation de cette élève. Ça avait été très riche et très intéressant, ça avait permis aussi de déconstruire certaines choses et de reparler de ce que c'est qu'un élève en situation de handicap.

Donc, si j'avais quelque chose à rajouter, ce serait vraiment ça, c'est ne pas oublier d'informer et de former, *in situ*, vraiment dans les établissements, en fonction des problématiques qui existent. Un élève qui a une dyslexie massive, c'est toujours intéressant de faire intervenir un orthophoniste pour expliquer, réexpliquer ce que c'est que la dyslexie. C'est vraiment toujours créer du lien avec ce qui existe dans l'établissement. Je crois que ça, c'est quelque chose qui est primordial, parce que c'est en expérimentant soi-même et en se posant des questions soi-même qu'on avance sur le sujet et qu'on peut aussi se mettre à la place de l'autre.

Donc ça, ça me paraît essentiel, et puis aussi l'accompagnement en effet, l'accompagnement des familles sur certains dossiers, voire l'accompagnement des personnels ce serait. C'est pas forcément évident de, enfin, peut-être que je m'égare, mais je me dis que si on avait une personne ressource à l'inspection académique qui soit en mesure de nous dire, « bah voilà on fait comme si comme ça », ou des outils qui nous permettent de dire, bah voilà, comment on fait quand on a un élève qui va avoir un PPS, qu'est-ce que c'est qu'un PPS, comment on l'organise, voilà, les temps clefs, les temps forts, et puis apprendre à rédiger un PPS même si en effet, ça ne relève pas que de nos compétences, voilà. Avoir une boîte à outils de comment je fais si j'ai un élève. Je débute, je suis jeune CPE et je vais avoir une famille là, il va y avoir une ESS qui est programmée, bah qu'est-ce que c'est qu'une ESS, qu'est-ce que je dois y faire, quel est le but, etc.

De toutes façons, la peur elle est toujours issue de l'ignorance, vous parliez tout à l'heure de peurs, alors les peurs elles naissent de l'ignorance. Quand on sait pas, bah ça fait peur. L'idée de, d'avoir une petite mallette à outils et, justement pouvoir se fier à ça, permet justement, de balayer un peu les peurs, et de dire « bah oui voilà ». Donc bon, information, formation et puis des outils, même si je sais qu'il en existe, mais que ce soit bien fléché, bien, que les ressources soient bien identifiées.

Q: Je vous remercie pour votre participation et puis pour m'avoir accordé votre temps.

Entretien 2 : Hélène

Q: Alors, depuis combien de temps es-tu CPE ?

R: Depuis mai 2010, en tant que contractuelle, et j'ai eu le concours, je suis stagiaire cette année ; concours réservé.

Q: Et depuis combien de temps es-tu dans cet établissement ?

R: 5 ans.

Q: Et tu as fait d'autres établissements avant ?

R: Oui, j'ai fait d'autres établissements. Alors j'ai fait collège de ***, lycée professionnel de ***, lycée général et technologique de ***, collège de ***, collège et lycée professionnel de ***.

Q: D'accord ! Et est-ce que tu as eu d'autres expériences que celle de CPE ?

R: Alors j'ai été AED, et après j'ai fait surtout du travail administratif dans des bureaux l'été pour payer mes études quoi, en fait, surtout du tri et de l'archivage.

Q: D'accord, donc c'était vraiment un choix premier d'être CPE, c'est pas une reconversion ?

R: Pas du tout. En fait je suis devenue Assistante d'Éducation pour payer mes études et j'ai fait, j'ai fait des études de géographie, aménagement rural et droit de l'environnement. En fait je voulais travailler dans tout ce qui est territorial, attachée territoriale, dans tout ce qui est environnement. C'est en étant AED que j'ai voulu être CPE. En fait j'ai fini mes études de géographie mais j'ai jamais travaillé dans ce domaine là.

Q: D'accord. Et en tant que CPE quelles sont les missions qui te tiennent le plus à cœur ?

R: C'est très compliqué. Les missions qui me tiennent le plus à cœur, mon suivi d'élèves, parce que je pense qu'on a vraiment, une, une part importante à prendre dans le suivi d'élèves, dans leur bien-être. Alors suivi, évidemment, administratif, des absences, mais surtout, leur suivi bien-être au collège ou en lycée, et la mise en place aussi de tout ce qui est des actions pour les accompagner dans la citoyenneté, pour les accompagner aussi dans tout ce qui est grandir, grandir ensemble, vivre ensemble. Mais les autres

missions sont importantes quand même.

Q: Combien d'élèves y'a-t-il dans ton établissement ?

R: 430.

Q: Et combien sont en situation de handicap type PPS ?

R: Alors PPS, j'ai mes 12 de ma classe ULIS, et après j'ai deux élèves, un en sixième et en cinquième avec un PPS, qui ne sont pas en classe ULIS, ils sont en classe générale.

Q: Est-ce que tu as rencontré beaucoup de situations de handicap au cours de ta carrière ?

R: Oui, que ce soit handicap cognitif ou handicap moteur, oui, un peu toutes sortes. Pas spécialement dans des classes ULIS d'ailleurs. Ça pouvait être des aménagements pour des enfants malvoyants, voire non-voyants du tout, des enfants en fauteuil roulant, pas mal de choses, pas mal de situations de handicap.

Q: Donc si on se réfère aux textes, avec le référentiel de compétences et la circulaire, on parle de « coopérer avec les parents », « d'instaurer une relation de confiance » ; comment tu l'envisages au quotidien dans ta pratique sur le terrain ?

R: Alors, moi comment je crée avec les parents ? Quel que soit l'élève on est d'accord ?

R: Oui là c'est vraiment en général.

R: En fait, moi, j'ai le le téléphone facile, donc ils le savent très bien. Déjà, tous les parents ont mon mail professionnel, ils en n'abusent pas, j'ai pas de soucis voilà. Ils le savent, ils peuvent me joindre, et j'appelle s'il y a un souci, parfois pour faire des bilans sur des situations que j'ai vu en début d'année. Je suis là aussi à toutes mes inscriptions de sixièmes, donc je vois tous les parents de sixièmes, donc ils me connaissent tous, puisque je fais les inscriptions en fait en doublon avec l'infirmière et la secrétaire. Donc je rencontre tous les parents. Et je participe aussi aux réunions d'accueil des parents de CM2 et aux, aux réunions parents profs, c'est-à-dire que je suis là quand les enseignants sont là, donc je suis disponible pour les parents, je vais surtout dans les couloirs. Alors en fait je vais dans les couloirs et c'est à ce moment-là qu'on peut discuter, et si y'a besoin on revient dans mon bureau. Et mon bureau est toujours ouvert, donc en fait ils le savent bien, voilà en fait, c'est créer du lien.

Q: Et selon toi, quel est le rôle des parents, donc toujours en général pour l'instant, dans le suivi de la scolarité de leur enfant ?

R: Alors, le rôle des parents, pour moi, c'est de les accompagner dans l'autonomie, mais aussi en tant que parents, d'être un cadre, d'être le deuxième bambou qui permet nous de les aider à grandir, dans le respect du vivre-ensemble, et aussi dans le respect des enfants. Donc les laisser autonomes, et en même temps, avoir toujours un œil, voilà, et, et de pas hésiter à nous demander en fait. Moi je trouve que c'est important et qu'ils ont pas assez ce côté-là, parce que peut-être qu'on leur laisse pas, j'en sais rien, mais de pas hésiter. On travaille en collaboration, on n'est pas tout seul, enfin c'est les parents et l'École, voilà. Nous on a peut-être notre chemin à faire là-dessus. Ils ont leur part à prendre dans l'École, les parents. Je pense que nous, on a aussi un peu notre travail à faire là-dessus. Les laisser, pas rentrer en pédagogie, c'est pas ça, mais, à un moment, ouvrir un peu plus l'École, pour qu'ils prennent, qu'ils n'en fassent pas un, quelque chose de la consommation. Alors que là on voit quand même qu'ils sont notamment dans la consommation. Y'a des textes qui régissent aussi les devoirs des parents à l'École, ils ont des droits mais ils ont aussi des devoirs, l'assiduité des enfants et tout ça. Leur rappeler ça, mais aussi leur rappeler que, en tant que parents, il y a la coéducation, et que le vivre-ensemble ça s'apprend à la maison, voilà, et au collège et qu'on travaille ensemble.

Q: Est-ce que les parents d'élèves en situation de handicap, selon toi, ont un rôle différent dans ce suivi ?

R: Alors, je dirais oui et non. Non parce que ce sont des parents, et nos élèves, même s'ils sont en situation de handicap, ce sont des élèves. À nous de leur apporter en fait cette normalité entre guillemets d'élèves, voilà. Ils ont une situation de handicap, d'accord, c'est pris en charge, d'accord, mais finalement moi, dans le vivre-ensemble, ils ont leur part à prendre donc les parents. Oui parce que, malgré tout, un handicap, bah ils l'ont et au collège et à la maison, et que là pour le coup, la coéducation est très importante, et le relais et la relation avec les parents est très importante parce que un handicap ça peut évoluer, et que nous, quand on sait comment, parfois comment ça se passe à la maison, on peut aussi, nous, adapter au collège, sans être intrusif dans la vie de la maison. D'abord on les voit assez régulièrement par les PPS, voilà, et puis, c'est important parce qu'il faut pas qu'ils restent tout seuls eux avec ça. Je pense qu'on est là aussi, c'est quand même pas facile, toujours, d'accompagner son enfant avec un handicap, bah nous on a

aussi un peu notre part à prendre dans les apprentissages et aussi dans l'acquisition de l'autonomie des élèves.

Q: Donc tu disais qu'on rencontrait les familles avec le PPS, donc tu rencontres plus souvent finalement ces familles là que les autres ?

R: Alors non, je les rencontre pas spécialement plus souvent, mais officiellement, on a quand même des temps où on peut les rencontrer et se poser. Les autres parents, on va dire, c'est plutôt entre guillemets informel, on n'a pas une réunion pour déterminer de l'orientation ou comment on peut faire, non. C'est nous qui instaurons ces temps dans l'année. Que le PPS, finalement ça nous est imposé, par l'enseignant référent, enfin ça nous est imposé, non, mais la date est imposée, on se pose tous autour d'une table, donc c'est quand même un temps vraiment dévolu pour l'élève et les parents.

Q: Mais sinon, de façon informelle, tu les rencontreras plus souvent ?

R: Non, non, parce que, en fait, comme les autres, parce que je peux les appeler. Après, le suivi que j'ai, par exemple, j'ai des parents qui sont plus inquiets, qui vont m'appeler plus régulièrement. J'ai des parents qui n'appellent jamais, et c'est plus compliqué parce qu'ils sont plutôt dans le déni et du coup c'est très compliqué pour eux d'avoir ce contact. Néanmoins je les identifie tous et ils sont tous en capacité de m'identifier.

Q: Est-ce que tu penses qu'ils peuvent t'apporter une aide spécifique par rapport aux autres familles ?

R: Oui. Bah dans la gestion des fois de leur enfant. On a certains enfants avec un handicap cognitif dans notre classe ULIS, et qui, qui ont dans la gestion de leurs émotions, ou dans la gestion de leur corps, des phases plus ou moins difficiles, avec des hauts et des bas. Et on a parfois des parents qui nous disent, « mon enfant va arriver », ça nous arrive « mon enfant va arriver, je vous le dis, là lundi il va arriver, il est dans le taxi, mais ça a été très agité ce week-end », et du coup nous, effectivement, dans l'accueil de l'élève, bah l'accueil va être plus, encore plus adapté en fait, dans un premier temps, après on régularise. Mais ça nous permet, parfois eux, ils connaissent aussi leur enfant, et ça nous permet nous de pas faire d'impair. En tout cas, d'essayer d'accompagner au mieux l'élève.

Q: Et ces familles ont besoin d'un accompagnement plus approfondi selon toi ?

R: Oui, je pense, oui je pense parce que ça peut être des familles qui peuvent être en situation assez précaire, soit financièrement, soit un peu isolées aussi, le handicap peut isoler. Effectivement elles ont besoin, elles peuvent avoir besoin d'un suivi un peu plus particulier, surtout d'une écoute en fait. Après nous ils sont tous suivis par les SESSAD, donc y'a aussi le SESSAD qui prend cette part là. Et puis, on a aussi des élèves qui sont suivis par le CMP, on a d'autres élèves, donc nos autres élèves suivis par le CMP. Et du coup ces organismes prennent vraiment en charge, on va dire, le côté plus accompagnant, dans, par exemple, dans le côté social, nous on n'a pas d'assistante sociale mais on peut les guider les parents, ou les renvoyer vers le SESSAD, on travaille en relation avec les SESSAD, CMP. C'est plus eux qui vont faire cet accompagnement, parce que nous on n'a pas d'assistante sociale. Après on fait le relais, ça se fait plutôt facilement, parce qu'on identifie les personnes du SESSAD et on les rencontre en début d'année ; mon équipe d'AED et moi, et j'ai une AED référente de la classe ULIS, donc en relation particulière avec le SESSAD.

Q: Est-ce que tu dirais que tu travailles autrement avec ces familles ?

R: J'ai pas l'impression en fait, parce que je pense que c'est pas attendu. C'est un accompagnement on va dire, plus suivi, parce qu'ils en ont, ça les rassure, mais je peux avoir d'autres familles en difficulté ayant des enfants qui ne sont pas en situation de handicap, et avoir le même suivi avec elles. Et je pense que c'est, je pense que c'est ce qu'elles attendent en fait, qu'on leur dise que finalement elles sont une famille normale, et que elles ont un suivi un peu plus serré, mais un peu comme tous les autres. Donc en fait non, je, ça me, j'ai pas cette impression en tout cas.

Q: Est-ce que tu as déjà pu voir ce qu'on demande aux familles dans un dossier MDPH ?

R: Oui.

Q: Et est-ce qu'une famille t'a déjà sollicitée pour le remplir ?

R: Bah non parce que nous, alors. Non parce que le SESSAD prend en charge, en revanche, je sais comment est un dossier MDPH et je pense que c'est très compliqué à remplir. Mais les services sociaux du SESSAD ou les personnes du CMP en fait, prennent très bien ça en charge, donc nous on n'a très rarement ce genre de demande. Et les deux autres enfants qui ont un PPS en fait, les familles sont aussi accompagnées par le SESSAD ou le CMP. Ils sont quand même assez entourés chez nous et on n'a

jamais eu cette demande. Après nous on peut arriver à accompagner les familles dans justement cette demande, on fait rencontrer l'enseignant référent, c'est-à-dire, qu'on peut, via avec l'infirmière et des équipes éducatives, au début se rendre compte que l'élève, bah au lieu d'un PAP, par exemple pour dyslexie, relève peut-être plus d'un handicap, et du coup on l'oriente, mais nous on remplit pas, enfin on n'a jamais eu de demande pour accompagner sur les dossiers. Ils ont, soit l'enseignant référent se met à disposition, donc nous ça fonctionne plutôt bien dans notre établissement. L'enseignant référent accompagne aussi les familles, il les accompagne, pour les demandes MDPH, pour même certaines demandes de SESSAD voilà, donc c'est fait ça, via les GEVASCO, via voilà c'est ça.

Q: As-tu des appréhensions particulières quand tu sais que tu vas accueillir un élève en situation de handicap ?

R: Alors, là j'ai eu, en général non. Mais là j'ai eu, parce que on a un élève qui est arrivé de Guyane, avec un très lourd handicap moteur, et nous on n'est pas adaptés. En fait c'était pas l'appréhension d'avoir l'élève, parce que c'est pas ça, mais nous en tant que structure on n'était pas adaptés, et en fait après il a été à ***, qui a une structure adaptée pour les élèves en situation de handicap moteur très sévère. Mais parce que du coup, je trouve que pour le coup, ça aurait été entre guillemets maltraitant pour cet élève, parce qu'il n'avait pas les choses adaptées pour lui. Par exemple il était en fauteuil roulant, le temps alors, aux récréés qu'il aille aux toilettes et tout ça, il avait jamais de récré le temps qu'il est resté chez nous. Mais la relation humaine était très bien, c'était pas ça le problème, mais c'est nous en tant que structure pas adaptée. Donc non y'a pas d'appréhension particulière.

Q: Et quand tu sais que tu vas accueillir un élève en situation de handicap, est-ce que tu rencontres ses parents avant ?

R: Alors en fait, nous le SESSAD en fait il nous guide en fin d'année. Nous on sait les élèves que nous avons dans la classe ULIS, et le SESSAD on a un retour. Moi ce que, je veux vraiment quelque chose de simple, parce que ces élèves ont le droit aussi d'arriver avec la page blanche de tous les autres élèves, moi c'est ce que je veux. Donc moi ce que je veux savoir c'est « est-ce que clairement on a une adaptation structurelle à avoir ». Si on en n'a pas, non, j'attends de voir, je me fais mon idée, mon équipe, on se fait notre idée, on a quelques billes sur la pathologie, mais après il faut qu'il arrive aussi avec sa page blanche, entre ce qu'il s'est passé à l'école, par exemple primaire, et il a grandi entre temps, la maturité aidant et tout ça. Donc on a juste ce qu'il faut, mais le SESSAD nous conseille bien en fin d'année scolaire pour l'année suivante, et l'enseignant référent nous dit aussi un petit peu. En fait, l'enseignant référent ou le SESSAD nous disent « bah voilà, on sait que tel élève arrive là, il a cette pathologie là », voilà.

Q: Donc tu rencontres pas forcément la famille avant ?

R: Si, je les vois à l'inscription mais comme tous les autres parents. Le but c'est de savoir s'il va être bien au collège, comme les autres élèves, voilà, c'est le même accueil.

Q: Et tu participes aux ESS ?

R: Oui.

Q: Et quel y est ton rôle ?

R: Alors moi mon rôle, c'est vraiment de faire le lien, alors le lien entre le pédagogique parce qu'il y a l'enseignante référente de la classe ULIS ou le professeur principal des élèves qui sont en PPS, mais moi c'est le lien de comment il est dans son collège : est-ce qu'il est bien intégré, comment il est à la récré, est-ce que le midi il s'ennuie, est-ce qu'il est tout seul, est-ce qu'il a besoin d'autre chose. Vraiment c'est dans l'accompagnement hors classe, comment il se positionne, comment il est, vraiment. Donc son bien-être au collège, moi c'est ça, le bien-être, comment il est dans la cour. On a des élèves, la pause méridienne est très compliquée, du coup qu'est-ce qu'on peut mettre, nous en vie scolaire, pour adapter justement cette pause méridienne. C'est aussi pendant ce temps là qu'on donne des pistes pour le PPS. Moi je dis, et puis, par exemple on a un élève, là c'est un peu mieux cette année, enfin il a grandi donc voilà, mais le midi la pause méridienne c'est très très long pour lui, donc on s'est organisés pour voir si y'a des clubs qui l'intéressaient, il va à certains clubs, et quand il va pas à des clubs et que c'est compliqué le midi, j'ai un MP3 là dans mon bureau, il le sait très bien, il me demande, il se met dans le coussin, il met son MP3 et il écoute sa musique. Et puis quand c'est mieux, il retourne dans la cour. Ça c'est acté, c'est dans le PPS. Donc ça peut être de cet ordre là. On a un élève cette année qui n'est pas en classe ULIS, qui lui parfois, sur la pause, sur le temps du midi ne peut pas être dans le réfectoire parce que ça fait vraiment trop de monde, donc là pour le coup il mange dans la salle des commensaux, voilà. On le sait, c'est comme ça, c'est acté et c'est officiel, c'est ça qu'est important. Après, on est aussi dans le ressenti de l'élève, parce qu'ils ont le droit d'avoir, même si c'est compliqué dans la cour, ils ont droit d'avoir leur temps de récré, c'est

un temps de sociabilisation. Donc on essaye aussi de suivre un peu ce que eux ils ont envie et ce qu'ils ressentent quoi.

Q: Et quel est le rôle du coordonnateur de l'ULIS auprès des familles ?

R: Ah bah moi je pense qu'elle est, alors le rôle c'est vraiment tout ce qui est l'accompagnement de l'enfant, l'accompagnement, aussi le rôle avec le SESSAD, parce que nous le SESSAD vient retirer les enfants de la classe ULIS par exemple, pour faire les soins. Donc elle, elle gère tous les emplois du temps, toutes les inclusions. Donc elle, par exemple en début d'année elle se réunit avec les collègues enseignants, pour quelles classes pourraient accueillir les élèves en inclusion, dans quelles matières, puisqu'ils sont référencés par niveau, c'est elle qui fait tout ça. Elle est en contact aussi avec nous, donc moi j'ai une AED référente de la classe ULIS qui peut intervenir dans la classe ULIS avec elle. Elle a aussi une AVS ULIS, les AVS ce qu'on appelle « Co », enfin AESH Co maintenant. Et puis, et du coup en fait, son rôle c'est vraiment de mettre en relation toutes les personnes qui gravitent autour de ces élèves pour les accompagner dans l'inclusion, au collège, dans l'orientation aussi, parce que y'a aussi tout ça. La gestion aussi du retour des stages, accompagner les familles aussi, peut-être dans, pour chercher un stage. Elle les rencontre assez souvent, elle les a souvent au téléphone. Les familles la connaissent, parce que d'abord elle les rencontre tous en début d'année, dès qu'elle a sa liste en début d'année. Elle rencontre tous les parents, en même temps que la réunion sixièmes, puisqu'ils rentrent en même temps, alors pas toute la classe ULIS, mais en fait les élèves de la classe ULIS, sixième, rentrent avec nos sixièmes puisqu'ils sont par classe, en fait ils sont inscrits dans des classes générales, et du coup ils font leur rentrée avec, dans leur classe générale, et elle elle est là pour, sur des temps de la journée, aller les voir, « est-ce que ça se passe bien » tout ça, et le soir elle reçoit les parents, voilà. Donc ils la connaissent tous très bien, et elle communique avec eux via le carnet de correspondance.

Q: Et est-ce que justement les parents rentrent davantage en contact avec elle finalement qu'avec toi en tant que CPE ?

R: Ça dépend des raisons en fait, mais je pense que c'est plus avec elle, parce qu'ils l'identifient comme une maîtresse d'école en fait. En fait c'est très, comme c'est un petit groupe, ils l'identifient plutôt comme ça, voilà. Donc ils passent plutôt par elle. C'est pour eux un interlocuteur voilà, je pense qu'ils passent vraiment plus par elle.

Q: Et toi comment travailles-tu avec elle ?

R: Tout le temps, enfin c'est très informel, on se voit régulièrement, on se parle, elle a un super projet, elle voudrait faire intervenir la classe ULIS dans le CVC, mais ça je trouve ça super génial. Donc on est en train de faire un travail. En fait la classe ULIS va prendre en charge un atelier pour travailler sur les aménagements des lieux de vie de l'établissement, enfin moi je trouve que c'est juste super bien quoi. Et du coup on est, on travaille, on essaye vraiment de, moi par exemple, dans mes interventions je ne cite jamais la classe ULIS parce que pour moi c'est évident, et elle le sait très bien. Là, fin janvier, on a une intervention sur tout ce qui est prévention des addictions auprès des quatrièmes, ces élèves de quatrièmes iront à l'intervention sur les classes où ils sont. On se pose pas la question, pour nous c'est juste évident. C'est des choses qu'on a mis en place parce que ça fait 5 ans que je suis ici aussi, et que elle aussi elle est, parce qu'elle, elle était pas là avant, donc en fait c'est aussi un temps, on a appris à se connaître au fil des années, à fonctionner voilà. Le but c'est de, d'amener les élèves à l'inclusion, parce que ce sont des élèves avant tout, c'est pas des élèves en situation de handicap, ce sont des élèves. C'est important qu'on fasse pas de différences, c'est déjà suffisamment compliqué pour eux voilà, donc voilà. Donc en fait c'est très, c'est informel, on formalise tout par mail, mais c'est très facile quand même. On peut communiquer, on peut se voir deux fois dans la journée, avoir deux autres idées, on s'envoie des mails, enfin voilà. Donc non non, y'a pas de, c'est facile quoi.

Q: Est-ce que tu penses que ta pratique serait différente si tu n'étais pas en ULIS, enfin s'il n'y avait pas de dispositif ULIS dans ton établissement ?

R: Non. Alors j'ai été dans des établissements où il n'y avait pas d'ULIS, et en fait je travaille pareil. Enfin pour moi ce sont des élèves avant tout, et des familles avant tout, donc voilà. Évidemment après y'a des adaptations à faire sur le terrain, ça c'est normal, mais avec des familles dont les enfants ne sont pas en situation de handicap, c'est pareil aussi. Donc non, ça changerait pas ma pratique.

Q: Est-ce que tu as pu recevoir une formation spécifique à la prise en charge des élèves en situation de handicap, et donc au travail aussi avec ces familles ?

R: Non, mais j'aimerais bien. J'aimerais bien aussi que nos AED soient formés à ça. J'aimerais bien, je demande chaque année, mais on n'est pas prioritaires. J'ai pas au PAF, y'a pas. Et j'aimerais bien parce

que nous, c'est quand même nous les premiers qui les accueillons finalement. J'aimerais bien que mes AED soient formés. Alors ce que se passe, c'est que en début d'année on se rencontre tous avec le SESSAD, les personnes qui interviennent dans l'établissement, psychomot, psy, éduc, qui interviennent auprès de nos élèves, avec toute la vie scolaire, pas qu'avec l'AED référente, avec tout le monde, et on essaye de se poser, voilà : tel élève il a ça, tel élève il a ça, attention par exemple avec lui, il faut absolument pas s'approcher de lui et ne surtout pas le toucher, voilà. Bon bah on note, pour essayer, et eux ils nous donnent des billes aussi, sur des pathologies, parce que nous on sait pas. Ils vont nous dire, je sais pas : un enfant qui va être plutôt, je n'sais pas, avec un syndrome, enfin un syndrome autistique, bah voilà, faut surtout pas l'approcher, enfin voilà. C'est grâce finalement à eux, parce qu'on n'est pas formés. Nan mais c'est vrai, et ça ça manque parce que, finalement on suppose que des classes ULIS il n'y en a pas dans tous les établissements, sauf que des élèves avec des PPS il peut y en avoir dans tous les établissements, ils sont pas obligatoirement en classe ULIS. Et ça serait de la vraie inclusion qu'on soit tous formés à ça, même l'équipe AED, les enseignants, tout le monde hein. Parce que les enseignants qui reçoivent les élèves en inclusion, ne sont pas formés, voilà.

Q: Et du coup, comment tu sensibilises ton équipe d'AED justement à ces questions là ?

R: On en parle très librement quand on a les listes et qu'on le sait. Ça passe aussi par le SESSAD, et puis aussi après nous on travaille sur le bon sens et sur aussi que ce sont des élèves comme les autres, mais parfois avec des besoins particuliers, et que du coup, on passe plutôt par la gestion de l'humain. Enfin c'est toujours, mais comme, en fait moi je leur dis, de toutes façons votre approche des élèves elle va être à chaque fois personnalisée, donc que ça soit un élève en situation de handicap ou pas, l'approche elle sera personnalisée quand même. Donc en fait c'est plutôt cette sensibilisation là. Après quand y'a des appréhensions on se pose, on en discute, parce que des fois on n'y arrive pas, on a des élèves qui peuvent être en crise, et du coup, à un moment chacun, on essaye aussi de, nous voilà on se pose, on debrief, comment on aurait pu faire, mais on fait avec finalement notre bon sens, puisqu'on n'a pas de formation.

Q: Est-ce que tu dirais que ta pratique a évolué depuis ta prise de fonctions ?

R: Ah oui, ah complètement.

Q: Et en quoi du coup ?

R: Alors en quoi ? En fait elle a évolué parce que, au fil du temps, j'ai réussi, parce que je, notre métier peut être prenant, et peut être émotionnellement prenant. Et du coup, même si j'ai été AED avant, quand on passe CPE, on a d'autres responsabilités, parce que AED ça nous travaille quand même, mais CPE ça nous met d'autres responsabilités, et du coup au début j'avais, des fois j'avais parfois du mal à prendre du recul. Sauf que, pouvoir prendre du recul, dans une situation ou un accompagnement un peu différent pour les élèves et les familles, un peu pas différent, mais un peu, plus adapté pour les élèves, bah ça nous permet de mieux accompagner l'élève et la famille finalement, parce que on garde entre guillemets la tête froide. Donc oui, ça veut pas dire que j'ai pas d'émotion, bien au contraire, mais ça veut dire, ça veut dire que je peux, que j'arrive à prendre le recul et à me poser : bon bah voilà, cette situation elle est comme ça voilà, moi mon but c'est de l'accompagner au mieux. Mais voilà, j'arrive, j'arrive maintenant à gérer justement ces émotions, avant j'ai beaucoup pleuré dans mon bureau, nan mais voilà. Et puis penser aussi que je ne, je ne suis pas toute seule. C'est-à-dire que des situations de familles par exemple en grande difficulté, et parfois ça peut se retrouver chez des enfants en situation de handicap où les familles sont vraiment en grandes difficultés parce que isolées, on pense qu'on, c'est nous qui devons tout faire, mais nan en fait, penser qu'on a des collègues AS, penser qu'on a des collègues infirmières. Ça aussi ça a évolué dans ma pratique, non pas que je voulais pas travailler avec elles, mais on a, on a envie de sauver tout le monde, alors c'est pas que je sauve pas tout le monde, c'est que maintenant j'peux orienter plus facilement vers les personnes adéquates. C'est du mieux-être pour moi, mais aussi pour les élèves, parce que du coup, une fois qu'y a une prise en charge par quelqu'un qui a les compétences vraiment, bah c'est plus facile quand même.

Q: Donc l'entretien est terminé, souhaites-tu ajouter quelque chose qu'on n'aurait pas évoqué pendant l'entretien et qui te semble important ?

R: Non, si quand même, de dire que, on, on est toujours, on parle toujours de, alors là je parle de ton thème général, du handicap, et que finalement on n'est pas au cœur, tout ce qui peuvent apporter d'autre, d'enrichissant. Dans la manière de, par exemple, de tout ce qu'est des différences et de leur apport. On est encore trop dans une, dans une, pas stigmatisation parce que c'est pas vrai, mais trop dans une, on montre trop le handicap des élèves et finalement, du coup des familles hein, parce que ça rejailit hein sur elles évidemment dans la gestion. Alors qu'il y a autre chose, j'veux dire, alors qu'ils apportent autre chose, et que finalement c'est des élèves comme les autres et que pour le moment on n'est pas dans, en fait on parle

d'inclusion, mais pour moi on n'est pas vraiment dans l'inclusion. Et que temps qu'on n'aura pas pris conscience de ça, on pourra faire, mettre des élèves en classe comme ça, déjà je trouve que parfois c'est violent pour eux, parce que on leur demande eux de s'adapter, alors qu'ils sont déjà, c'est déjà compliqué pour eux, voilà. Donc on n'est pas vraiment dans l'inclusion, et que temps qu'on n'aura pas des personnels formés, ben on aura beau faire, nous on fait au mieux hein, et c'est pour ça que l'inclusion elle ne peut pas vraiment fonctionner, voilà.

Q: D'accord. Je te remercie pour ta participation !

Entretien 3 : Bernard

Q: Depuis combien de temps êtes-vous CPE ?

R: Alors, moi je suis CPE depuis fin 92, donc ça fait 25/26 ans.

Q: Depuis combien de temps exercez-vous dans cet établissement ?

R: Dans cet établissement, depuis 8 ans, c'est la huitième année.

Q: Vous avez donc exercé dans d'autres établissements auparavant ?

R: J'ai fait beaucoup, au départ j'ai fait plein de remplacements en tant qu'auxiliaire. Et donc j'ai fait des, plein de lycées, lycées professionnels. Après, j'ai fait des collèges, donc collègue en ville, collègue rural, collègue ZEP. Donc voilà, j'ai fait quand même le tour.

Q: Vous avez eu d'autres expériences que celle de CPE ?

R: J'ai commencé par être électricien, donc j'ai passé ce qu'on appelle le CFP, c'est un CAP pour les adultes, à l'AFPA. Quand je suis arrivé en France justement, à 18 ans, j'ai commencé, comment dire, un stage de presque une année pour passer le CFP. C'est l'équivalent du CAP d'électricien, donc monteur, câbleur. J'ai travaillé donc cette voie là, pendant 2 ans, voire 3 ans, et après je suis allé faire le service militaire, et en revenant j'ai repris mes études. J'ai repris mes études, j'ai fait, l'équivalent, comment dire, un examen d'entrée à l'université, l'équivalent du BAC quoi, pour faire les études supérieures, et donc après j'ai fait une maîtrise, enfin j'ai commencé un DEA mais j'ai pas fini le DEA, mais j'ai fini une maîtrise de sociologie à l'université. Et après donc, j'étais à l'époque surveillant, et on m'a proposé de faire un remplacement d'un CPE qui était arrêté, dans l'établissement où j'étais surveillant. Après ça c'est enchaîné, on m'a donné plusieurs remplacements, partout où il y avait besoin, mais j'ai pas eu d'interruption, et après j'ai eu mon concours.

Q: En tant que CPE, quelles sont les missions qui vous tiennent le plus à cœur ?

R: Les missions c'est, comment dire, le suivi des élèves, le suivi éducatif des élèves, donc c'est à dire, surtout des élèves en difficulté, essayer de leur proposer une, déjà de l'espoir, pour ceux qui sont perdus dès le départ, et donc arriver toujours à leur trouver une solution d'orientation. C'est pas le collège coûte que coûte, des fois y'a des élèves qui sont complètement perdus, et pour ces élèves là, travailler depuis la sixième pour trouver une orientation. Et il faut vraiment travailler, comment dire, avec les parents mais sans relâche depuis la sixième, pour les convaincre de l'importance de l'orientation qu'on peut proposer. Ça peut être dans des structures en dehors du collège. Il y a aussi la question de l'orientation après la quatrième pour certains élèves, avec DIMA et troisième prépa professionnelle bientôt troisième prépa métiers, l'enseignement adapté après le primaire aussi.

Q: Pour connaître un peu plus l'établissement, comment d'élèves y'a-t-il cette année ?

R: Là 584.

Q: Combien sont en situation de handicap avec un PPS ?

R: Alors, PPS je peux vous dire ça précisément. *[Il recherche sur son ordinateur]*.

Alors six, dont un qui est en cours de demande. Ça a été fait en 2017 mais ça n'a pas abouti pour cet élève là, parce que le dossier a été égaré. Donc je crois que les parents sont, c'est des parents qui sont en difficulté, ils savent pas trop, alors il faut vraiment les accompagner.

Q: Et vous avez rencontré beaucoup d'élèves en situation de handicap au cours de votre carrière ?

R: Oui, oui régulièrement, on a toujours des PPS à faire, même dans les collèges où j'étais, donc régulièrement oui. Je connais bien oui, donc ça, y'a pas de souci. C'est vrai qu'au départ ça pouvait paraître

un peu lourd, mais c'est intéressant aussi parce que ces élèves là, de toutes façons il y a la loi qui est là, la loi de 2005, c'est la loi d'inclusion scolaire, mais, comment dire, c'est quand même intéressant d'accompagner ces élèves là pour qu'ils soient mieux, et s'ils sont mieux, forcément il y a moins de difficultés après de comportement. Et puis aussi, il faut gérer aussi le regard des autres. C'est pour ça que le projet personnalisé est important, parce que ça installe, ça légitime un peu, ça donne un cadre, et pour les autres élèves aussi ça légitime. C'est-à-dire qu'on peut dire aux autres élèves « c'est normal, cet élève là il a un PPS, donc c'est normal qu'il soit aidé, qu'il ait des aménagements, etc ». Maintenant c'est rentré dans les mœurs ça.

Q: D'une manière générale, dans la circulaire et le référentiel, on parle de coopérer avec les parents, d'instaurer une relation de confiance. Comment l'envisagez-vous sur le terrain concrètement ?

R: D'abord, moi j'ai un cas particulier d'un élève, qui n'a pas de PPS mais qui n'est pas loin. Il a plusieurs pathologies cet élève là, un élève qui est hémophile et qui a une autre pathologie un peu auto-immune je crois, au niveau des articulations. Donc c'est un élève vraiment fragile qui a des soins importants, donc le soir, le matin etc. La maman est donc toujours en relation avec nous, donc voilà. Pour cet élève là, la moindre bousculade peut prendre des proportions importantes. Donc il faut être très vigilant par rapport à ça, on donne des consignes aux Assistants d'Éducation, d'appeler aussitôt la maman pour cet élève là, pour qui on met en place, soit un plan d'évacuation, soit des soins. Donc elle vient ici dans l'établissement donc voilà. Après, les autres parents, c'est pas des cas qui ont besoin d'être traités au jour le jour.

Q: D'accord. Et justement d'une façon générale, avec tous les parents d'élèves, comment vous faites le lien avec les parents, comment vous les associez, comment vous instaurer un lien de confiance avec eux ?

R: Par exemple, pour tous les élèves qu'on a, on fait des commissions de suivi à peu près toutes les 6 semaines avec tout le personnel, disons comment dire, périphérique. On n'a pas d'Assistant Social, on a un Psychologue de l'Éducation Nationale, et on a une infirmière une fois par semaine. Et puis nous, au niveau de la direction, tous les trois, on se réunit et on passe en revue les élèves en difficulté et les élèves qui ont un handicap, et puis là on se répartit un peu les tâches, selon la difficulté, qui fait quoi. Moi je sollicite beaucoup les parents, pour les absences, ou même quand il y a une quelconque difficulté on m'appelle, parce que moi je suis là tout le temps par rapport aux autres collègues périphériques. Donc je fais du lien aussi constamment avec les parents. Et c'est vrai que ça demande d'avoir une connaissance de tout le fonctionnement quoi, de la MDPH tout ça. À un moment donné, c'est vrai que quand on a un peu d'expérience, on a des entrées un peu partout. C'est-à-dire que moi par exemple, si j'ai à faire le suivi d'un dossier MDPH, on fait un GevaSco dans l'établissement et pour transmettre ce GevaSco il faut vraiment suivre le dossier, parce que des fois le dossier peut stagner quelque part parce qu'il y a un papier qui manque. Et ça, maintenant je sais que ça peut dysfonctionner comme ça, et que les parents, des fois, ils reçoivent des lettres en disant « il y a cet élément qui nous manque il faut le renvoyer », et les parents qui souvent sont en difficulté se disent « on sait pas, le collègue s'en occupe » donc ils ne font rien. Alors que pour la MDPH c'est les parents qui doivent faire la démarche, mais parfois les parents pensent que c'est le collègue, que c'est l'Institution. Donc des fois, ça m'est arrivé d'appeler la MDPH pour un dossier qui stagnait, et donc pour comment dire, suivre, pour voir où était le dossier, et j'ai vu que le dossier était bloqué. Là c'est parce qu'on n'a pas d'assistant social, la difficulté c'est ça, donc c'est moi qui prend cela en charge, on est obligé.

Q: Donc on vous a déjà sollicité pour remplir un dossier MDPH ?

R: Ah oui oui beaucoup, beaucoup. On travaille beaucoup avec les éducateurs aussi, enfin bon ça c'est autre chose. Donc oui oui, je sais qu'il faut accompagner les parents. Pour un élève pour qui on fait, on sollicite une première demande, on a demandé à la Psychologue de l'Éducation Nationale de l'accompagner. Mais d'une manière générale c'est quand même très compliqué pour les familles de faire ce dossier car c'est très complexe. Après c'est vrai qu'il y a plein de choses à remplir. Donc on voit ces parents en réunion, donc on réunit tout le monde, les parents, et puis donc on voit ce qu'il faut demander. Par exemple les parents ne savaient pas ce qu'il fallait demander, par exemple s'il fallait demander une AVS, donc la Psychologue de l'Éducation Nationale a dit « dans ce cas là ce serait bien que vous demandiez une AVS, un suivi SESSAD ». Donc c'est pendant l'ESS tout ça, mais en dehors aussi ça m'est arrivé. Mais c'est mieux que ce soit formel, bien établi. Mais c'est vrai que là on est un établissement classé très favorisé, donc on n'a pas d'Assistant Social. Après on remplit aussi le GevaSco en ESS. Quand on fait une ESS, il faut que l'établissement remplisse le GevaSco, on voit avec l'enseignante référente pendant l'équipe de suivi. Donc on remplit le GevaSco avec les professeurs principaux et avec toute l'équipe. Donc nous on coordonne, et on envoie ça à l'enseignant référent.

Q: Et quel est le rôle selon vous des parents dans le suivi de la scolarité de leur enfant ?

R: C'est un rôle de suivi quand même, au plus près, de ce qui fait défaut au niveau du travail scolaire. On

met en place depuis deux ans maintenant, le dispositif Devoirs Faits. Moi, j'ai toujours mis en place l'accompagnement éducatif, donc depuis 2007, pour les orphelins de 16h. Mais même avant ça, j'ai toujours mis en place l'aide aux devoirs, pour les parents, enfin pour les enfants en difficulté avec une inscription, de 16h30 à 17h30/18h00. Donc on a toujours eu une quinzaine d'élèves, parce que c'est vrai qu'on a beaucoup d'élèves qui viennent en transports scolaires, c'est la difficulté.

Q: Et vous pensez que les parents d'élèves en situation de handicap ont un rôle différent à avoir dans le suivi de la scolarité de leur enfant ?

R: Bien sûr oui, ils sont beaucoup plus sollicités. Déjà par rapport au travail scolaire, quand on leur demande combien de temps ils passent à aider leur enfant à faire ses devoirs, souvent c'est lourd. Les parents, après les soins ou même s'il n'y a pas de soins, sont beaucoup plus sollicités. Et puis par exemple pour un enfant dyslexique, je pense que certains peuvent avoir un PPS pour ça des fois, et bah ces parents là souvent ils disent qu'ils y passent des heures et des heures, 3 heures, 4 heures ça prend, voilà donc bon. C'est des parents qui s'acharnent, qui sont là le soir, et puis qui arrivent fatigués, les parents nous disent qu'ils sont fatigués, et les élèves aussi d'ailleurs. Souvent ce qu'on remarque c'est qu'en sixième, cinquième ils travaillent énormément parce qu'ils veulent absolument sortir la tête si l'on peut dire, mais arrivés en quatrième ils commencent à fatiguer. Et donc c'est pour ça qu'en ESS notre rôle est important, c'est de faire attention à la fatigabilité et on demande des adaptations par rapport à ça, on demande aux professeurs, aux enseignants, de faire attention à cette fatigue, et donc de décharger au niveau du travail, de pas donner autant de travail. Parce que dans les aménagements des examens, ça c'est assez connu. Et puis par exemple dans le travail scolaire tous les jours, on diminue le nombre d'exercices et puis voilà.

Q: Et quelle aide justement ces parents peuvent vous apporter pour que la scolarité de leur enfant se déroule dans les meilleures conditions ?

R: C'est que, comment dire, on se mette d'accord. C'est-à-dire, qu'est-ce qu'ils peuvent faire eux, et ce qu'ils ne peuvent pas faire comment, nous on peut le prendre en charge, au niveau du travail scolaire. Donc en vie scolaire, comment on peut mettre en place des aides pour qu'il y ait une cohérence et puis que de leur côté ils ne fassent pas, qu'ils ne reprennent pas ce qui est déjà fait, etc. Parce que certains élèves peuvent prendre beaucoup plus de temps à faire un travail, alors s'il y a deux personnes qui passent, voilà. Donc il faut bien se mettre d'accord sur la répartition des tâches en fait.

Q: On en parlait un peu tout à l'heure, mais selon vous, ces familles ont-elles besoin d'un accompagnement plus approfondi ?

R: Bien sûr, bien sûr. Après ça dépend des familles, y'a des familles qui ont cette habitude là depuis longtemps parce qu'ils arrivent au collège et qu'au primaire ils ont déjà fait des démarches. Mais bon c'est vrai aussi que le collège ça change beaucoup, parce qu'il y a l'adolescence aussi. Ces élèves là, ils ont le droit d'être comme les autres élèves, c'est-à-dire avoir les mêmes soucis d'adolescence. C'est pas parce qu'ils ont des difficultés, bon c'est vrai que comme ils ont des difficultés, comment dire, ces élèves là, ils peuvent être un peu plus matures que les autres. Bon c'est aussi connu, les élèves qui ont vraiment des soins etc, ils ont plus de maturité que les autres élèves. Mais ça arrive aussi que ces élèves là aient des problèmes de comportement.

Q: Oui, c'est sûr. Et en quoi va se traduire cet accompagnement envers les familles si celui-ci doit être plus approfondi ?

R: Précisément j'ai un exemple assez précis en tête, d'une élève qui a un PPS. Pour cette élève là, la maman, je crois qu'elle est seule, elle a deux filles jumelles et parmi ses deux filles, y'a une fille qui a vraiment des problèmes moteurs et aussi des problèmes de surdité. Et donc elle est très très sollicitée et, comme elle a un travail, le soir par exemple, elle nous demande de garder cette élève là en aide aux devoirs. Donc on la garde voilà, parce que sinon, comment dire, pour elle c'est une difficulté de venir la chercher à 16h20 et de s'en occuper.

Q: Ces familles ont tendance à vous solliciter davantage par rapport aux autres familles ? Et pour des requêtes différentes ?

R: Pas vraiment plus, mais comme un service en fait plutôt, si on peut proposer ça, pas comme un droit. Je crois pas plus que les autres, parce que pour les autres aussi on rend service, on sait bien les difficultés qu'on peut avoir quand on a ce genre d'enfant.

Q: Vous diriez que vous travaillez autrement avec ces familles ?

R: Il y a toujours, comment dire, une vigilance, pour ces élèves là, qui est plus forte oui. Et puis c'est aussi une question de sensibiliser tout le monde, le personnel. Maintenant je crois qu'au niveau des enseignants

c'est acquis, mais au départ c'était pas aussi évident que ça.

Q: Est-ce que les familles d'élèves en situation de handicap vous paraissent trop présentes parfois ou au contraire pas assez ?

R: Ça peut arriver, j'ai tous les cas, toutes les situations. Mais c'est vrai qu'ils sont très présents pour la plupart. Un peu plus de parents présents que pas du tout pour ces élèves là. Parce que c'est vrai que ça peut être un parcours, pour eux, du combattant, et c'est dur d'arriver au bout quoi.

Q: Avez-vous des appréhensions particulières lorsque vous savez que vous allez accueillir un élève en situation de handicap ?

R: Donc ça, ça dépend du handicap, parce qu'on peut par exemple avoir des cas d'hyperactivité TDHA. Donc pour ces élèves là, on a connu deux familles, et effectivement c'était compliqué. Et les parents sont pas forcément à l'aise, donc ils mettent en cause facilement l'établissement. Le problème c'est qu'il y a le problème éducatif qui s'ajoute au problème entre guillemets médical. Donc le problème c'est que les parents ils mettent tout sur le médical, ils prennent pas en compte l'aspect éducatif. Et ça c'est, comment dire, c'est important que le médecin scolaire pointe ça aussi. Moi je peux pointer très facilement quand l'élève a des troubles de l'activité et puis quand vraiment c'est l'éducatif qui pose soucis. Moi je le dis clairement aux parents et le clash peut venir là. Je dis clairement mais gentiment, sans les brusquer, en disant qu'on est là tous les deux ensemble, parce que les parents sont éducateurs, donc faut trouver une solution. Parce que souvent ils considèrent que l'éducatif c'est leur rôle, et du moment qu'on pointe l'éducatif, ils pensent qu'ils ont failli. Alors moi je prends la peine de dire « non, à l'adolescence, tous les enfants, même si c'est des enfants qui ont été bien cadrés etc, il y a un environnement qui fait que voilà ».

Q: Lorsque vous savez que vous allez accueillir un élève en situation de handicap, soit en début d'année ou en cours d'année, est-ce que vous recevez les parents en amont ?

R: Personnellement non, quand il y a une demande oui, mais sinon non non. Mais c'est vraiment pendant la réunion qu'on se rencontre. Et après, à la fin de la réunion, les parents peuvent venir demander deux trois renseignements, comment ça se passe en pratique quoi. Moi je suis toujours invité à cette réunion en fin d'année pour les élèves qui arrivent. Pour un élève qui est arrivé cette année en quatrième, il était au départ en ITEP puis dans un autre collège, donc intégré dans certains cours, et après il est arrivé dans ce collège pour être complètement intégré dans la classe de quatrième. On a fait, comment dire, une ESS avec l'enseignante référente de là où il était avant et ceux qui ont suivi cet élève là, l'éducateur, l'orthophoniste, le psychologue aussi, en juillet. Donc on fait ça pour tous les élèves qui arrivent en situation de handicap. Je vais aussi aux réunions à l'école primaire pour les élèves qui arrivent de l'école primaire en sixième. Donc je suis toujours invité au mois de juin aux équipes de suivi. Donc tout ça c'est pour rassurer les parents aussi, parce que arriver au collège souvent, un établissement avec un gros effectif, c'est toujours inquiétant pour eux.

Q: Et quand c'est un élève qui n'est pas en situation de handicap, est-ce que vous rencontrez les parents ?

R: Pas systématiquement, ça dépendra du profil de l'élève, surtout si c'est un profil qui pose un problème de comportement. *[Une professeure principale vient passer un appel téléphonique auprès d'un père de famille avec le CPE, interruption de l'entretien].*

Q: Avez-vous déjà pu recevoir une formation spécifique à la prise en charge des élèves en situation de handicap ?

R: Non, j'aurais pu demander tout ça, j'aurais pu effectivement demander. J'ai fait des formations de médiation en cas de conflits, des choses comme ça, mais pas sur le handicap.

Q: Et comment vous sensibiliser vos AED à ces questions ?

R: L'idée c'est quoi, c'est en général d'être bienveillant avec les élèves et quand il y a un handicap, d'être vraiment vigilant d'autant plus bienveillant, c'est aussi simple que ça. Apporter une attention, ces élèves quand ils sollicitent, ne pas dire « non j'ai pas le temps, etc. ». Même au niveau de la façon de dire les choses quoi, « là je suis occupé, j'ai comment dire, je m'occupe d'un groupe, tu attends un peu, j'arrive ». Parce que souvent ces enfants là ils sont un peu, comment dire, touchés, ils sont sensibles quoi. Donc il faut être plus, comment dire, pas souple, mais disons plus à l'écoute.

Q: Et vous diriez que votre pratique au sujet de la collaboration avec ces familles a évolué depuis votre prise de fonctions ?

R: Oui tout à fait parce que, comment dire, on a forcément plus de, par l'expérience, de connaissances de tout le fonctionnement : la MDPH, les circuits, qui il faut aller voir etc. Donc on peut, aux parents, on peut

renseigner plus précisément aussi, parce qu'ils ont besoin vraiment, comment dire, de choses précises quoi, pour être rassurés. Donc ça, on est plus à l'aise. Et c'est vrai qu'on nous a proposé des formations, mais moi j'ai pas, et même aux réunions de bassin des fois on en parle donc. Je crois qu'à la dernière réunion il y a eu ça mais moi j'y suis pas allé, j'y suis pas allé parce que, comment dire, j'avais d'autres occupations ici dans le collège. En plus moi je mets en plus quand même des activités éducatives avec les élèves et les partenaires extérieurs, donc voilà, un atelier estime de soi pour les sixièmes, donc comme on a six classes, non cinq classes de sixième de 30 élèves, quand on fait ces activités là c'est par demi-groupe, donc à chaque fois c'est deux intervenants plus quelqu'un du collège, et moi je vais toujours avec un groupe. Des fois ça tombe le jour de la réunion, comme on prévoit à l'avance ces ateliers là, donc on peut pas, comment dire, supprimer.

Q: Oui c'est sûr. Donc l'entretien est terminé, est-ce que vous souhaitez ajouter quelque chose que je n'aurais pas évoqué avec vous ?

R: Non, pas, je trouve que.. Je suis allé à une conférence pour la prise en charge du handicap, et là donc l'école inclusive. Mais en même temps je crois qu'on n'a pas tous les moyens pour l'accompagnement. Parce qu'au niveau du PPS par exemple, on avait pour les élèves autistes, syndrome d'Asperger, donc on avait un élève comme ça, mais qui posait vraiment des soucis, et les parents étaient vraiment débordés ils étaient vraiment en crise. Et donc dans le PPS y'avait des soignants qui étaient là, et donc ils nous disaient de prendre en charge et puis voilà, il fallait trouver, mais nous on savait pas comment faire, donc c'est ça la difficulté.

Alors dans la conférence que j'ai suivie, donc le conférencier a dit qu'on est en train d'aller, au départ c'était, comment dire, les établissements spécialisés. Depuis la loi de 2005, on veut vraiment aller vers l'inclusion et là on en train de revenir dessus parce qu'on se rend compte que les gens sont en difficulté, les professionnels dans l'établissement sont en difficulté. Donc ce qui fait que, on est en train de voir pour mettre en place, mais bon, au niveau des pouvoirs publics, des établissements intermédiaires, où l'élève ira de temps en temps dans ces établissements là. C'est en réflexion, lui il préconisait ça, parce qu'il y a eu un échange avec la salle et il a vu que la plupart des professionnels étaient en difficulté. Et donc, déjà les AVS, il faut vraiment les stabiliser, parce que là, comment dire, les contrats qu'ils avaient c'est des contrats très précaires, ils étaient embauchés pour 6 mois, pas beaucoup de formation, tout ça, donc ils se débrouillaient. Et puis après nous aussi, on fait avec les moyens qu'on a, des fois ça peut être très très problématique, la prise en charge de certains élèves.

Cet élève là est parti, mais je sais que comment dire il pose vraiment beaucoup de soucis, il est très violent. Donc voilà, c'est, il faut arriver à trouver un juste milieu. Donc l'inclusion scolaire c'est bien, et en même temps il faut quand même qu'il y ait une possibilité qu'il y ait des professionnels qui puissent accueillir dans des établissements intermédiaires pour, pour, comment dire, travailler avec nous quoi. Il faut aller maintenant vers un établissement intermédiaire. Quand on est CPE, moi je m'échappe tous les ans là, c'est la CAF qui propose des conférences comme ça. Je travaille avec la CAF pour mettre en place des actions envers les parents d'élèves, donc pendant la quinzaine de la parentalité y'a un centre social.

Q: D'accord, très bien. L'entretien est terminé, je vous remercie pour votre participation et pour avoir pris de votre temps pour me recevoir !

Entretien 4 : Chloé

Q: Depuis combien de temps êtes-vous CPE ?

R: Alors je suis CPE, donc ici c'est ma deuxième année, et ça fait, ouais j'ai fait 9 ans en lycée professionnel dans *** juste avant voilà, et mon année de stage qui a eu lieu l'année d'avant à ***. Donc ça fait quasiment 12 ans que je suis CPE.

Q: D'accord. Et est-ce que vous avez eu d'autres expériences que celle de CPE ?

R: Alors j'ai été surveillante d'externat pendant 5 ans en collège, et puis j'ai fait des travaux saisonniers quand j'étais plus jeune, donc j'ai travaillé dans des structures privées étant plus jeune, mais voilà, surtout surveillante d'externat.

Q: Donc c'était un choix premier d'être CPE ?

R: En fait à la base, moi quand j'ai commencé comme surveillante, l'objectif c'était pas du tout d'être CPE, parce que je suis partie sur une licence d'anglais, par contre c'était pour travailler dans l'Éducation Nationale parce que je voulais être enseignante. Et en fait, la CPE avec qui j'ai travaillé en étant

surveillante m'a ouvert les yeux sur ce métier et je me suis dit « mais oui, mais voilà, c'est CPE que je veux être ». Donc j'ai terminé ma licence d'anglais quand même, parce qu'à l'époque il fallait une licence quelle qu'elle soit, donc j'ai terminé ma licence d'anglais et j'ai passé le concours.

Q: En tant que CPE quelles sont les missions qui vous tiennent le plus à cœur ?

R: Alors moi je vais dire le bien-être des élèves de manière générale. Tout ce qui peut améliorer leur fonctionnement dans l'établissement, la manière dont ils se sentent. Donc ça va vraiment de tous les entretiens individuels que je peux mener avec eux qui me tiennent particulièrement à cœur et que j'apprécie vraiment beaucoup, à toutes les actions qu'on peut mettre en place. Donc là ici notamment avec le CVC, avec le FSE, toutes les actions citoyenneté. Moi c'est vraiment des choses qui me tiennent particulièrement à cœur. Après voilà, tout ce qui est gestion de l'absentéisme etc., faut le faire faut le faire, pas le choix, la gestion des punitions et des sanctions faut le faire aussi, mais c'est vraiment pas ce qui me botte le plus. C'est le côté un peu ingrat du boulot, mais par contre voilà, les entretiens individuels avec les gamins c'est vraiment quelque chose qui me tient vraiment à cœur, et puis après toutes les actions qu'on peut mener au quotidien, de prévention, de citoyenneté, c'est vraiment quelque chose qui m'intéresse particulièrement.

Q: Pour connaître un peu l'établissement, vous avez combien d'élèves cette année ?

R: Alors on a 380 élèves à peu près, répartis sur 14 classes. Donc on a 4 classes en sixième, 4 en cinquième et 3 sur le niveau quatrième et le niveau troisième.

Q: Combien sont en situation de handicap avec un PPS ?

R: Alors le nombre de PPS exact franchement je l'ai pas dans la mesure où les ESS sont pas passées. C'est un peu compliqué, je sais qu'on a des dossiers en cours. On a une élève de troisième qui a un PPS posé, officiel etc. Mais pour l'instant c'est tout. Les autres sont en cours de demande. On a fait faire à certaines familles des demandes de dossier MDPH, notamment un en sixième qui est nouvellement arrivé. Maintenant c'est tout en fait là, c'est en cours, on doit faire le point avec l'enseignant référent d'ici peu. Donc là on a un PPS officiel quoi.

Q: Vous avez rencontré beaucoup de situations de handicap au cours de votre carrière ?

R: Alors oui forcément, avec l'ULIS pro dans le lycée professionnel où je travaillais, et puis pour le coup des situations assez variées. Donc là c'était sur des troubles du comportement et du développement, c'était pas du handicap moteur, c'était vraiment du handicap cognitif. Donc oui, oui, forcément pas mal de situations assez variées, pas forcément toutes évidentes. C'est vrai que là je reste une nouvelle CPE, ça fait un an et demi que je suis là, donc je peux pas m'attribuer les lauriers de la bonne intégration de l'élève et puis de l'autre élève qu'on avait l'année dernière. Moi j'ai participé à l'ouverture de l'ULIS pro dans le lycée où je travaillais, j'étais déjà en poste quand l'ULIS pro a été créée, donc c'est vraiment un projet qu'on a monté de toutes pièces avec la proviseur à l'époque, et puis avec l'enseignante qui a pris en charge l'ULIS. C'était hyper intéressant pour le coup, parce que c'était vraiment quelque chose à monter de A à Z et c'était, c'était vraiment sympa. Et je pense que ça a été plutôt réussi dans la mesure où l'intégration des élèves en situation de handicap s'est super bien faite, on faisait pas, y'avait pas de différence quoi. C'était des gamins qui se fondaient dans la masse entre guillemets, j'aime pas trop dire ça, mais en tout cas voilà, l'intégration s'est faite sans aucun problème, y'a pas eu de stigmatisation, y'a pas eu de moquerie, y'a pas eu de harcèlement vis-à-vis de ces élèves là. Donc ça a été plutôt positif, ça m'a apporté pas mal de choses, et comme j'ai été intégrée au projet c'est moi qui ai pris en charge le suivi de la classe, enfin en tout cas du groupe ULIS, donc vraiment très bien, très intéressant, très enrichissant.

Q: Avec le référentiel de compétences et la circulaire de missions, on parle de coopérer avec les parents et d'instaurer une relation de confiance avec eux. Comment l'envisagez-vous sur le terrain ?

R: Alors, pour moi c'est déjà de travailler au maximum avec eux, en les informant de la scolarité de leur enfant. Après entre la gestion en lycée pro et la gestion au collège, le lien avec les parents n'est pas le même. En lycée professionnel, j'étais en zone sensible, le lien avec les parents était très très compliqué à faire, vraiment très compliqué parce que dans un quartier très très défavorisé, les parents se déplacent peu, ils ont un vécu avec l'École qui est compliqué. Et puis bon on a des ados en face de nous qui approchent de la majorité ou qui l'ont déjà d'ailleurs pour certains. Donc voilà, le lien avec la famille n'est pas le même.

C'est vrai que depuis que je suis arrivée en collège, bah j'ai dû me réadapter aussi forcément, ça faisait 10 ans que j'avais pas travaillé en collège donc forcément il faut une période. Mais moi je mets vraiment un point d'ordre sur le fait de pouvoir travailler en lien avec les familles et donc dans un premier temps de les informer de tout ce qui se passe, que ce soit grave ou que ça ne le soit pas, que ce soit positif ou négatif.

Quand il y a des choses bien, je passe aussi un coup de fil aux parents, alors dans la mesure du possible, en fonction du temps que j'ai, parce que c'est pas forcément évident. Mais voilà, sur des situations un peu complexes, où y'a des effets positifs etc., je trouve que c'est aussi important de pouvoir faire un retour aux familles, et bien évidemment, bah oui quand c'est négatif.

Moi j'essaye au maximum de les informer, alors c'est pas forcément évident pour eux systématiquement de se déplacer dans l'établissement, mais au moins d'avoir un entretien téléphonique, si on peut les rencontrer c'est d'autant mieux. Donc voilà, moi voilà, ça passe avant tout par ça.

Maintenant on essaye aussi, moi c'est quelque chose que j'ai mis en place l'année dernière quand je suis arrivée, de les intégrer aussi d'une manière différente. Donc moi l'année dernière, comme j'ai pris en charge le, enfin j'étais référente du parcours avenir, ça me semblait important de pouvoir travailler un petit peu l'orientation avec les troisièmes notamment, et pas que d'ailleurs, mais notamment avec les troisièmes. Et plutôt que de faire un gros forum des métiers où les élèves ont parfois un peu de mal à s'y retrouver, où c'est parfois un peu compliqué, où c'est compliqué de pouvoir caler une date où tout le monde peut venir, on a proposé au coup par coup aux parents d'élèves de venir présenter leur métier aux élèves qui étaient intéressés. Donc ça ce faisait au moment de la pause méridienne et les élèves venaient comme ils en avaient envie en fait. On mettait en place un planning qui était à disposition des élèves, ils savaient quels professionnels et quels métiers ils venaient présenter chaque semaine. Et on a eu des parents d'élèves quasiment, quasiment toutes les semaines, alors pas sur l'année complète car c'est quelque chose que j'ai mis en place à partir de novembre je crois, mais entre novembre et mai, on a eu quasiment un parent toutes les semaines, voire deux parents, car des fois on regroupait même les métiers, par exemple esthéticienne et coiffeur voilà, on essayait de regrouper. Du coup c'était intéressant parce que voilà, ça permettait aussi aux parents de venir valoriser leur activité professionnelle et puis, et puis voilà, de venir filer un coup de main à la communauté éducative, en participant aux choix d'orientation, enfin en tout cas voilà, en donnant une approche un petit peu, un petit peu pratico-pratique de ce que eux vivaient en tant que professionnels au quotidien et des informations qu'ils pouvaient transmettre aux élèves. Donc ça moi j'ai trouvé ça intéressant, et j'ai eu des retours plutôt positifs des parents d'ailleurs, qui étaient plutôt contents d'avoir pu rentrer dans l'enceinte d'un établissement scolaire sans être jugés entre guillemets, pour les actions de leur gamin. C'est vraiment une autre approche et c'est super intéressant.

Après ce que nous on fait aussi ici, et ce qu'on va essayer de développer donc ça c'est un projet qui est en cours. Donc ce qui est mis en place déjà, c'est à la rentrée on organise un café des parents, le jour de la rentrée, une fois que voilà, on a fait l'appel et que les élèves sont montés dans leur salle avec leur prof principal. On le propose surtout pour les élèves de sixième, enfin pour les parents d'élèves de sixième, mais on voilà, un temps convivial autour d'un café de petits gâteaux etc. pour pouvoir un peu dédramatiser l'entrée en sixième parce que c'est aussi traumatisant pour les enfants que pour les parents. Et puis voilà, prendre le temps avec eux de répondre à leurs questions, et tout ça sur un temps vraiment informel et pas du tout officialisé voilà. Donc y'a la Fédération des Parents d'Élèves qu'est présente, y'a les animateurs de la communauté de commune qui sont là aussi, et donc voilà, ça permet de commencer à créer le lien avec les parents, et puis le projet c'est de pouvoir instaurer ces temps là plus régulièrement dans l'année, voilà. De proposer, alors soit sur des thématiques particulières, soit de manière plus ouverte, on sait pas trop encore voilà, parce qu'on a commencé à réfléchir à ça un petit peu. Mais voilà, de proposer aux parents de voilà, de pouvoir rentrer dans l'établissement sans que ce soit officiel, sans que ce soit sur convocation fin voilà, même si on dit sur invitation, mais malheureusement les parents le ressentent par forcément comme ça, donc c'est important, c'est des choses auxquelles on commence à réfléchir et à travailler, quelque chose qu'on aimerait bien mettre en place pour l'année prochaine. Et puis je trouve que la parole se délie plus sur des temps informels aussi, les parents rentrent plus facilement dans l'établissement. Moi j'ai eu trop, enfin trop l'expérience en lycée professionnel de parents qui avaient un vécu tellement difficile, enfin personnel, avec l'École quand eux étaient élèves, bah qu'au final c'est compliqué pour eux quoi. On en arrive à des situations où des parents osent même plus répondre au téléphone parce que, parce qu'ils ont peur d'être jugés, parce qu'ils ont peur de ce qu'on va leur dire, parce que voilà. Alors après, la solution de facilité c'est de dire « ouais en fait ils s'en foutent de la scolarité de leur enfant », sauf que c'est pas ça en fait, c'est voilà, c'est plus profond, c'est plus ancré que ça, et je pense que c'est important de pouvoir dédramatiser tout ça pour, pour qu'ils puissent participer à la scolarité de leur enfant, parce que c'est leur place, et que sans eux on peut pas fonctionner. Enfin voilà, sans les parents on peut pas fonctionner correctement donc c'est important.

Q: Et justement quel est le rôle des parents dans le suivi de la scolarité de leur enfant selon vous ?

R: Ah bah il est primordial. Si nous ce qu'on dit en établissement scolaire est pas relayé à la maison par la famille, c'est bah voilà, c'est l'échec assuré, ou en tout cas, ou en tout cas en grande partie. Je pense que, je pense que ouais, on doit travailler en équipe. Pour moi la relation parents et professionnels de l'Éducation Nationale, pour moi c'est un travail d'équipe, on doit pouvoir travailler d'une voie unique et dans

l'intérêt de l'élève. C'est là que c'est important de pouvoir accorder nos violons et puis trouver, trouver un terrain, je vais pas dire un terrain d'entente, mais en tout cas une manière de fonctionner qui va dans l'intérêt de l'élève. C'est vrai qu'on a parfois des gamins qui nous font part de ce que les parents peuvent dire à la maison vis-à-vis de l'École et c'est, c'est compliqué, et on comprend que pour le coup, nous la crédibilité qu'on a vis-à-vis des élèves est compliquée aussi. Et puis après on a aussi malheureusement, enfin moi je l'ai pas vécu ici, mais je l'ai vécu en lycée professionnel, où on donne aussi, nous en tant que professionnels de l'Éducation Nationale, des retours aux gamins, involontairement ou non, consciemment ou non, mais, ou en tout cas on fait des allusions à la manière dont ça se passe, enfin voilà. Ne serait-ce que dire à un gamin « ah tes parents ils t'ont mal éduqué », forcément tout de suite on plombe la relation parents/professionnels. Donc voilà, je pense que c'est important de pouvoir se rencontrer, de pouvoir travailler de manière commune, et puis voilà, toujours dans l'intérêt de l'élève et de sa réussite. C'est pas forcément tout le temps évident, mais on en revient toujours voilà, enfin pour moi en tout cas, on en revient toujours au fait que, que les parents ils ont pas forcément voilà, une bonne expérience avec l'École, que y'a de la déviance, y'a de la défiance, et que parfois c'est compliqué. Et je pense que c'est en grande partie notre rôle à nous, professionnels, bah de pouvoir bah faire en sorte que cette vision soit, change quoi.

Q: Vous pensez que les parents d'élèves en situation de handicap ont un rôle différent à avoir dans le suivi de la scolarité de leur enfant ?

R: Je me suis jamais vraiment posé la question, mais non je pense pas en fait. On parle du fait que, enfin moi j'avais discuté pas mal avec un inspecteur ASH avec qui on travaillait dans le Nord et son credo c'était « le plus ordinaire possible ». Et voilà, effectivement, moi je pense que, alors même si effectivement c'est des élèves extraordinaires pour moi, bah oui, on doit on doit pouvoir les inclure de la manière la plus ordinaire possible, faire le moins de différences possibles, alors même si effectivement en soit on en fait, parce qu'on envisage pas la scolarité d'un élève en situation de handicap comme on envisage la scolarité d'un élève ordinaire. Mais en tout cas je pense que c'est important de, d'essayer au maximum de ne pas faire de différence, et je pense que c'est là pour le coup aussi pour les parents quoi, qu'ils se sentent pas forcément stigmatisés parce que leur enfant est en situation de handicap. Alors après, je pense que leur place dans l'établissement est peut-être plus présente, dans la mesure où on a certainement besoin de les rencontrer plus que des élèves qui suivent une scolarité ordinaire, quoi que pour certains on rencontre les parents beaucoup quand même, mais voilà, entre les ESS, si y'a des suivis médicaux, forcément c'est des choses dont on doit être au courant, etc. Maintenant je pense que, je pense que c'est important aussi pour les parents de pas se sentir forcément différents non plus, et du coup d'avoir l'impression au maximum que leur enfant suit une scolarité normale, et du coup de leur donner une place normale dans l'établissement quoi. Oui voilà je pense, après c'est pas forcément quelque chose auquel je me suis penchée particulièrement, enfin en tout cas voilà, j'y ai pas fait attention. Alors c'est vrai que voilà, moi au lycée professionnel, les parents on les rencontrait, les parents d'élèves en situation de handicap on les rencontrait plus souvent, mais forcément par la force des choses. Mais pour moi en tout cas, c'est important qu'ils puissent aussi se sentir des parents ordinaires, c'est important.

Q: Est-ce que ces familles peuvent vous apporter des informations selon vous, pour assurer le suivi de la scolarité de leur enfant ?

R: Oui, oui je pense. Parce que c'est vrai que il peut y avoir des traitements médicaux, il peut y avoir des, nous des comportements à avoir en tant que professionnels par rapport à l'enfant, par rapport aux réactions qu'ils peuvent avoir, par rapport, bah c'est vrai que voilà, sur du handicap cognitif les relations aux pairs elles sont pas forcément tout le temps évidentes. Un élève qui a des troubles autistiques, bah c'est important d'avoir des informations sur la manière dont il va réagir, sur la manière dont il va se comporter, sur nous en tant que professionnels ce qu'il faut qu'on évite de dire ou de faire, pour pouvoir bah fonctionner au mieux et faire en sorte que l'élève se sente le mieux possible dans l'établissement. Après ils peuvent peut-être pas tout nous dire parce qu'il peut y avoir du secret médical, voilà. Mais je pense que c'est important qu'on puisse avoir un maximum de dialogue avec les parents de manière à accompagner au mieux les jeunes dans l'enceinte de l'établissement je pense.

Q: Et vous diriez que ces familles ont besoin d'un accompagnement plus approfondi que les autres, ou pas particulièrement ?

R: Alors c'est variable, je pense que c'est variable. Je suis pas sûre qu'ils aient besoin d'un accompagnement, enfin je suis pas sûre que ce soit le fait que leur enfant soit handicapé qui fait qu'ils ont besoin d'un accompagnement plus approfondi. Moi j'ai vu des situations où les parents étaient, alors pas dans le refus d'accompagnement, mais en tout cas où ils prenaient peu contact avec l'établissement, mais au final aussi parce que ça se passait bien voilà, leur enfant était intégré, y'avait pas de difficulté particulière enfin voilà. Donc au final ils avaient pas forcément besoin de plus d'informations que ça,

scolairement l'enfant s'en sortait bien, il avait de bons résultats, à la maison il rechignait pas à faire ses devoirs, enfin voilà, ça se passait plutôt bien. À côté de ça, on a eu des jeunes en situation de handicap, pour qui c'était compliqué, aussi bien au niveau du comportement que scolairement, donc forcément on rencontre les parents plus souvent. Mais au final c'est la même chose pour les élèves ordinaires aussi enfin voilà. En fonction du profil du jeune, on apporte ou non un accompagnement, enfin voilà, en tout cas on individualise la situation et on propose ou non l'accompagnement en fonction des besoins. Et ça je sais pas si c'est vraiment dû au handicap ou au profil de l'élève. Disons que voilà, un élève en situation de handicap ça peut super bien se passer et pour le coup voilà, aussi bien pour les parents que pour les professionnels de l'Éducation Nationale tout fonctionne bien, et à côté de ça, un élève ordinaire qui pose de gros problèmes de comportement voilà. Alors bien évidemment oui, on porte une attention plus particulière vis-à-vis de l'élève en situation de handicap. Maintenant je pense que voilà, c'est comme pour toute situation, on individualise et on voit en fonction des besoins et des ressentis de chacun.

Q: Est-ce que vous diriez que vous travaillez autrement avec ces familles ?

R: En soi non, même si effectivement je pense que dans le lien que moi j'ai avec les familles et sur le fait que moi j'essaie au maximum de les informer de ce qui se passe, je pense qu'effectivement oui, j'apporte peut-être une attention un peu plus particulière sur les élèves en situation de handicap, parce que, parce que il y a peut-être plus de fragilités, parce que voilà. Mais en soi, en soi les relations que j'ai avec les parents elles sont comme pour les élèves ordinaires, à peu de choses près. Mis à part le fait qu'on se retrouve en ESS et que voilà, on aborde des choses différentes et que on attache plus d'attention au jeune mais parce que bah voilà, parce qu'il y a un handicap et qu'il faut le prendre en considération. Mais après voilà, je pense que au quotidien en tout cas, les relations avec les parents, je pense que oui, elles sont les mêmes et elles se font au cas par cas, comme pour les élèves qui n'ont pas de handicap.

Q: Donc de vous même vous n'allez pas convoquer plus souvent ces parents pour faire un point sur la scolarité ?

R: Nan, pas plus qu'avec une autre famille. Alors après voilà, ouais c'est ça, ouais je pense que c'est ça. C'est vraiment en fonction du profil, en fonction de la manière dont la scolarité se passe, mais je pense que voilà. Un élève en situation de handicap pour qui la scolarité se passe bien, bah oui y'a pas forcément besoin de convoquer la famille régulièrement. Après je pense que pour la famille ça peut avoir un côté stigmatisant et ça peut vite devenir désagréable voilà, en tout cas voilà. Un élève pour qui ça se passe bien, non effectivement, si y'a pas de raison de se voir. C'est la manière dont le jeune vit les choses, la manière dont il se comporte avec ses pairs, la manière dont il appréhende la scolarité, les difficultés qu'il peut avoir, c'est vraiment en fonction de ça et pas parce qu'il est handicapé. Je pense que la stigmatisation elle peut vite venir et ça peut vite devenir compliqué aussi bien pour les parents que pour le jeune. Donc voilà, si ça se passe bien y'a pas de raison, et si ça se passe pas bien, et bah on fait comme avec un élève ordinaire et on essaye de gérer au mieux. Alors ouais on prend le handicap en considération, ça c'est sûr, bien évidemment. Enfin en fait je pense que c'est presque même avec les élèves en situation de handicap qu'on agit pas forcément, enfin en tout cas nos réactions, mes réactions à moi en tant que professionnelle en tout cas, c'est plus vis-à-vis de l'élève en lui-même que vis-à-vis de ses parents. Je vais pas fonctionner de la même manière avec un élève autiste qu'avec un élève qui n'a aucun handicap forcément. Mais avec ses parents en tout cas je vais essayer de faire en sorte que ce soit le plus normal possible, c'est important je trouve.

Q: Oui c'est sûr ! Et est-ce que vous avez déjà pu voir ce qui est demandé aux parents dans un dossier MDPH ?

R: Alors oui, alors très brièvement, mais c'est pas quelque chose sur laquelle je me suis particulièrement penchée. Alors ouais, y'a tout un tas de bilans médicaux à fournir etc. je me suis pas beaucoup plus penchée la dessus, c'est vrai que voilà, ça relève beaucoup du chef d'établissement, de l'infirmière. Après je pense que ça sert à rien qu'on soit non plus à 15 000 à se pencher sur un dossier donc voilà. Maintenant oui voilà, je sais que y'a tout un tas de bilans médicaux à fournir, mais je me suis pas penchée plus loin.

Q: Donc on ne vous a jamais sollicitée pour le remplir ?

R: Non, alors c'est vrai que l'on a un enseignant référent qui est très efficace et ça lui arrive même de se déplacer au domicile des familles pour remplir le dossier MDPH, le GevaSco première demande donc voilà. Et puis bah dans le lycée pro où je travaillais avant, c'était l'enseignante qui prenait en charge l'ULIS, enfin la coordinatrice, qui gérait tout ça. Donc c'est vrai que moi voilà, j'ai jamais eu vraiment besoin de m'y pencher plus que ça.

Q: Est-ce que vous avez des appréhensions particulières lorsque vous savez que vous allez accueillir un

élève en situation de handicap, au niveau de la relation avec les familles ?

R: Au niveau de la relation avec la famille non, je pense que, je pars du principe que c'est à eux de nous enrichir par rapport à ça, et de nous apporter ce qu'ils peuvent nous apporter pour qu'on accompagne au mieux le jeune. Donc des appréhensions, non. Après c'est vrai que moi je, j'ai tendance quand même, quand je sais qu'on va accueillir un jeune en situation de handicap, c'était le cas notamment beaucoup avec l'ULIS, je prenais quand même le temps de me renseigner sur le type de handicap, ce à quoi il correspondait. Moi j'ai suivi pas mal de formations sur les troubles dys, sur l'autisme, parce que voilà, c'est quelque chose qui me semble important pour qu'on puisse, bah accueillir au mieux un jeune, faut savoir ce qu'il en est, faut être formés pour pouvoir l'accueillir.

Q: Vous avez donc déjà reçu des formations sur la prise en charge des élèves en situation de handicap?

R: Bah disons que voilà, je me suis inscrite à plusieurs formations au PAF sur, alors moi c'est des formations d'une journée, je peux pas dire que je suis une experte en la matière, mais en tout cas ça permet d'avoir quelques informations, et puis quelques billes pour pouvoir accueillir au mieux, et pour pouvoir aussi voilà, adapter son dialogue, son attitude, son comportement face à ces élèves là, moi ça me semble hyper important. Et pour le coup, pour le coup ouais c'est ça. De l'appréhension non, même si effectivement, bah quand on accueille un élève en situation de handicap on se demande toujours bah comment ça va se passer. Moi c'est vrai que j'ai vu des gamins avec des troubles autistiques avoir des relations très très vives, voire violentes, et ouais bah ça peut faire peur un peu, en tout cas c'est, ça reste impressionnant. Maintenant, j'ai jamais ressenti d'appréhension en tant que tel quoi, je pense que voilà. Je pense que je reste très maître de moi-même, je, j'arrive à temporiser et à gérer au mieux. Maintenant voilà, moi j'ai des souvenirs de situations un petit peu, un peu impressionnantes et un peu complexe, où ouais, y'a un moment on se dit « comment on gère ça quoi, comment on fait au mieux ». Après voilà, c'est aussi l'importance du travail en équipe où bah on se pose, on réfléchit, on se met à plusieurs cerveaux et à plusieurs compétences aussi, et à se dire « bon on essaye de trouver la réponse la plus adaptée ». Mais voilà, dans ma relation aux familles, j'ai jamais eu, j'ai jamais eu de réelle appréhension par rapport à ça.

Q: Lorsque vous savez que vous allez accueillir un élève en situation de handicap, est-ce que vous rencontrez les parents avant ?

R: Euh oui, alors après, en ULIS on prenait systématiquement le temps de recevoir systématiquement les familles pour faire le point, en début ou en milieu d'année si l'élève n'arrivait pas dès septembre, pour voilà. Maintenant, c'est aussi la coordinatrice de l'ULIS qui le faisait de manière systématique et qui me conviait de manière systématique, donc c'était très bien, j'avais les informations. Mais ouais, bah si si ouais, parce que ici, après c'est vrai qu'ici c'est un peu particulier parce que pour le coup, moi ça fait un an et demi que je suis là. Les élèves on en avait un l'année dernière et une cette année. C'est des élèves, bah l'année dernière il était en troisième, là l'élève de cette année elle est en troisième cette année, donc c'est des gamins qui ont fait leur scolarité ici, moi je suis arrivée après, donc j'ai pas forcément, mais voilà. Par contre c'est des parents que j'ai rencontrés en ESS et avec qui j'ai pris le temps de discuter. Mais voilà, c'est vrai que par rapport à mon expérience sur mon ULIS pro, oui systématiquement on prenait le temps de rencontrer la famille très tôt dans l'année, de manière à faire le point. Si on savait que l'ESS allait tarder un petit peu on essayait quand même de prendre les devants et de caler une rencontre assez rapidement.

Q: Et donc si ça se présentait à vous dans ce collège, vous feriez la même chose ?

R: Oui je pense, mais aussi parce qu'on prend le temps de, comme pour les élèves ordinaires. Pour les élèves qui viennent de CM2 qui ont un PPRE, bah on essaye de rencontrer les parents. C'est vrai qu'on peut pas le faire, on peut pas rencontrer tous les parents, voilà. Mais en tout cas on essaye au maximum voilà, quand y'a du PPS, quand y'a du PAP, quand y'a du PPRE, on essaye quand même de prendre le temps de rencontrer les parents pour voir un petit peu bah vers quels aménagements on peut tendre pour aider l'élève, enfin voilà. Donc c'est ouais, on essaye quand même au maximum de le faire ici aussi.

Q: Et vous les rencontrez seule ?

R: Non, avec le prof principal souvent voilà. Prof principal, chef d'établissement quand il est dispo et si le besoin s'en fait ressentir, l'infirmière si effectivement y'a des éléments médicaux à ajouter, donc voilà. On essaye quand même de travailler au maximum en équipe, mais comme on le fait aussi avec les élèves ordinaires au final. Moi je fais très régulièrement des rendez-vous avec le professeur principal ou avec l'infirmière, pour qu'on puisse aussi croiser les regards sur un entretien, que ce soit avec les élèves ou avec les parents d'ailleurs, en fonction de nos compétences propres. On voit pas les mêmes choses, et pour le coup c'est important de, enfin c'est important et puis intéressant de pouvoir croiser les regards, des visions un peu différentes.

Q: Et justement, pour un élève qui ne serait pas en situation de handicap, s'il arrive en cours d'année vous rencontrez aussi sa famille ou pas ?

R: Oui ! Si c'est une arrivée en cours d'année, c'est soit le chef soit moi, soit tous les deux, en fonction de nos disponibilités, mais oui oui. De toutes façons forcément le dossier d'inscription est remis par la famille donc voilà. Forcément ils se déplacent dans l'établissement et voilà, c'est un temps où on peut échanger un petit peu pour, bah voilà, pour savoir pourquoi l'élève vient et puis voilà, connaître un peu le profil du jeune qu'on va accueillir, ouais on essaye au maximum de le faire, voilà. Si c'est pas moi c'est le chef, si c'est pas le chef c'est moi, mais en tout cas y'a forcément un moment où la famille est accueillie et un temps d'échanges par rapport au jeune.

Q: Et on en parlait un peu tout à l'heure, mais quel est votre rôle lors des ESS ?

R: Mon rôle sur les ESS. Alors c'est vrai que c'est assez variable, y'a des fois où j'ai l'impression de servir à rien (*rires*), enfin non mais disons que voilà. Je veux dire que pour un élève pour qui ça se passe bien etc., bon bah au final oui on dit que tout se passe bien, le temps peut sembler un peu long en ESS. Nan si forcément, moi je fais systématiquement un point sur la vie scolaire, sur l'intégration du jeune. Alors ça vient souvent en complément de ce que dit le prof principal, parce que forcément on a aussi des éléments communs. Mais voilà sur l'attitude de l'élève dans la cour de récréation, sur les interactions qu'il a avec ses pairs, voilà. S'il y a des comportements violents, s'il y a des soucis de tel ou tel ordre, si c'est un élève qui finit régulièrement en vie scolaire ou non en fonction de son comportement. Enfin voilà, c'est vraiment, moi j'essaye de, d'accentuer un petit mon intervention en ESS sur les interactions avec les camarades et puis sur l'intégration en règle générale. Après forcément on fait un petit point sur les absences etc., ça c'est assez banal, sur est-ce qu'il y a eu des exclusions de cours, est-ce qu'il y a eu des retenues, des rapports d'incidents, enfin voilà. Forcément ça, ça rentre en ligne de compte mais comme on le fait pour une commission éducative pour un élève. Donc moi systématiquement, j'essaye au maximum quand y'a une ESS de prévue, de faire le point avec les Assistants d'Éducation aussi, parce que bah voilà, c'est eux qui sont au maximum sur la cour, c'est eux qui sont en lien avec les élèves et qui voient comment ça se passe. Donc voilà, j'essaye aussi de les intégrer à ça, voilà, pour avoir des informations. Et puis moi j'ai mis en place ici, y'a un Assistant d'Éducation qui est responsable d'un niveau. Alors c'est un peu facile, j'ai quatre AED et quatre niveaux, donc pour le coup la répartition a été pour le coup un peu facile. Donc ils sont responsables d'un niveau, et donc quand y'a bah voilà, ne serait-ce que des commissions éducatives ou autre chose, on convie systématiquement l'AED en charge du niveau pour faire le point. Alors là on n'a pas encore eu d'ESS cette année, mais voilà par contre effectivement, je pense que l'AED en charge du niveau de l'élève sera convié à l'ESS pour pouvoir donner aussi sa vision qui peut être aussi différente de la mienne pour le coup. Je trouve que les relations que les AED entretiennent avec les élèves sont hyper riches, et peuvent être riches en informations donc c'est important.

Q: Et du coup vous sensibilisez vos AED à ces questions là ?

R: Alors cette année j'ai pas trop eu à le faire. Maintenant oui, dans le lycée professionnel où je travaillais forcément là on avait une ULIS complète avec une douzaine d'élèves, donc oui on essaye. Alors après c'est c'est compliqué de les former, enfin en tout cas de leur donner une formation riche, intense etc. On peut leur proposer s'il y a des formations au PAF etc. Mais par contre voilà, leur donner un petit peu systématiquement les tenants et les aboutissants du profil du gamin, je trouve que c'est important voilà. Parce que tout comme nous ils sont amenés à gérer parfois des excès de comportement, des excès de comportement dans n'importe quel sens d'ailleurs, que ce soit de la violence ou des crises de larmes, enfin voilà, ça peut parfois être un peu déroutant et difficile à gérer. Moi je me souviens quand j'ai commencé en tant que surveillante, on avait une jeune qui était atteinte du syndrome Gilles de la Tourette. Moi j'avais pas été formée à ça dans mon établissement où je travaillais, bah les permanences étaient longues, c'était compliqué quand elle faisait des crises, et on comprend pas au début, enfin, quand on sait même pas que la gamine elle a ça, c'est hyper compliqué. Et c'est vrai que j'ai souvenir que ma première réaction elle a été, alors pas virulente, mais en tout cas en disant « bah écoute maintenant tu te calmes, t'arrêtes d'insulter tout le monde là ». Et c'est après où on m'a dit que bah en fait c'est son handicap quoi. Pour le coup c'est important de savoir pour pouvoir adapter, et une fois que je l'ai su, alors moi j'avais été me renseigner un petit peu sur ce que c'était, et comment on pouvait gérer au mieux. Et donc bah oui les perm suivantes mes réactions ont été différentes. Donc c'est important voilà, c'est important qu'ils sachent que cet élève est porteur de handicap, si on peut leur donner des informations sur les troubles etc., bah ouais je pense qu'il faut le faire, bah parce que sinon on peut foncer droit dans le mur et puis se planter complètement. Après en ULIS on avait aussi organisé avec la coordo des temps de formations entre guillemets. On avait forcément des intervenants type SESSAD bah qui suivaient les élèves, et à force de travailler avec on avait noué aussi des liens et ils étaient intervenus sur des temps de formation en établissement. Donc venait qui voulait venir comme personnels. Et les AED moi je les incitais quand même à y aller voilà pour pouvoir

avoir des temps d'informations sur tel ou tel handicap et aussi des temps d'échanges. C'était intéressant de pouvoir travailler avec le psychologue du SESSAD ou un éducateur du SESSAD en disant bah voilà « moi avec tel élève il s'est passé ça, je sais pas trop comment, est-ce que j'ai bien réagi, est-ce que j'ai pas bien réagi », enfin y'a aussi un côté un peu analyse de pratique. C'était intéressant parce que y'a des fois où on vivait parfois des choses un peu intenses avec ces jeunes là, donc c'était bien de pouvoir aussi bah voilà. Et puis de savoir aussi si on a bien agi si voilà, ou comment on peut rectifier nos comportements à nous dans le but d'aider au mieux le jeune. Ça c'est vrai que c'était intéressant, moi je trouvais que voilà. Pouvoir échanger avec des professionnels qui sont au contact de jeunes ou de moins jeunes d'ailleurs, qui sont en situation de handicap, c'était quand même hyper intéressant. On avait fait intervenir aussi, on avait un élève qui était malentendant en fait, très très fortement malentendant, qui était suivi par une structure spécialisée, et du coup on avait fait intervenir aussi cette structure là auprès de l'équipe de profs et ils nous avaient fait écouter la manière dont le jeune entendait, enfin ce que le jeune entendait quand on lui parlait en fait. Et c'est hyper intéressant pour le coup, parce qu'on a une vision qui est complètement différente après, donc voilà. Ces temps d'échanges avec les structures spécialisées c'est hyper intéressant et hyper bénéfique pour la prise en charge des élèves.

Q: Comme vous avez pu travailler en ULIS et en collège sans ULIS, est-ce que vous diriez que vos pratiques envers les familles sont différentes en fonction de la présence du dispositif ?

R: Ouais mais c'est pas dû à l'ULIS en fait. Ma pratique elle est différente parce que je suis passée d'un lycée pro à un collège, donc forcément là y'a un fossé énormissime. Maintenant non, je pense que, enfin voilà, moi mon objectif, enfin ce à quoi je veux tendre c'est le bien-être de chaque élève et la bonne intégration de chaque élève, qu'il soit en situation de handicap ou non. Donc j'essaye d'apporter la même bienveillance vis-à-vis de tous les élèves, qu'ils soient en situation de handicap ou non. Je pense que par rapport à ça profondément je fonctionne de la même manière.

Q: Et donc ça ne change pas non plus vos relations avec les familles, du fait de la présence du coordonnateur par exemple, etc. ?

R: Non, non. Ce qui a changé c'est le fait que je sois passée d'un lycée à un collège et là bon, c'est fondamentalement différent. Mais par contre, la présence ou non d'une ULIS, je pense pas que ça change mes pratiques.

Q: Ce n'était donc pas plus le coordonnateur qui prenait plus en charge la relation avec les familles ?

R: Pas forcément, généralement on le faisait ensemble en fait. En ULIS, enfin voilà, moi je m'entendait bien en plus avec la coordo donc c'était très bien. Et pour le coup on faisait beaucoup les choses en binôme, enfin dans la mesure du possible on les faisait en binôme voilà. Toujours dans le même but, c'est qu'on croise les regards, on n'a pas la même approche, on n'a pas la même vision des choses, donc. Maintenant voilà, en fonction de la problématique, enfin je veux dire si c'était un élève d'ULIS absentéiste, bah ouais je gérais l'entretien seule parce que voilà, parce que forcément voilà, c'était un petit peu mon boulot. Maintenant voilà, s'il y avait des difficultés un peu plus profondes, un peu plus compliquées bah je le faisais avec la coordo de l'ULIS, mais comme je le fais avec les profs principaux. Donc au final je pense, profondément ça change pas voilà, ma relation avec les familles, ma relation avec les élèves, voilà.

Q: D'accord. Est-ce que vous diriez que vos pratiques ont évolué depuis votre prise de fonctions ?

R: Ah oui, oui, par contre oui. Après moi c'est vrai, moi ce que j'aime profondément dans le travail de CPE, c'est qu'on apprend tout autant des élèves, c'est hyper enrichissant, on apprend des choses tous les jours. Et effectivement, moi j'ai voilà, je pense que, alors après est ce que c'est dû à l'ULIS ou pas j'en sais rien, mais en tout cas je pense que j'ai profondément gagné en, moi personnellement, en patience vis-à-vis des élèves, et en bienveillance aussi je pense. En bienveillance que ce soit vis-à-vis des élèves que vis-à-vis des familles. Je pense que forcément, on entend des histoires, on entend des tranches de vie qui sont parfois compliquées, et voilà, bah en tant qu'être humain ça secoue un peu, ça remue, ça permet de se remettre en question, de repositionner les choses, et bah de renouveler ses pratiques, et c'est là que c'est super intéressant. Nous aussi on avance quoi, on fait avancer les élèves, mais nous aussi on avance et bah c'est bien ! Donc je pense que oui, la manière dont je gère les choses, dont je prends les choses en considération, je pense que oui ça a évolué, et que peut-être qu'effectivement mon expérience avec les élèves en situation de handicap a joué, parce que forcément c'est des rencontres qui sont, qui sont marquantes, positivement marquantes, parfois négativement, mais en tout cas moi j'en garde une très très bonne expérience de cette ULIS et du projet qu'on a monté, du boulot qu'on a fait, aussi bien vis-à-vis des jeunes que des familles, et voilà. Moi j'en garde vraiment, ouais ouais, une super expérience et des souvenirs, des souvenirs très riches, positifs, parfois négatifs, mais en tout cas très riches, et ouais, pour le coup oui, je pense que oui, moi ça m'a changé, je pense vraiment.

Alors après moi j'avais aussi une expérience, avant de devenir CPE, dans le monde du handicap parce que le conjoint de ma maman a travaillé très longtemps dans un ESAT, donc un centre de réadaptation par le travail pour des adultes, pour le coup, handicapés. C'était un centre qui accueillait des traumatismes crâniens, donc avec pareil, avec des histoires lourdes. Et moi, du coup, en fait j'allais, en fait, ils faisaient de la sous-traitance de plein de choses différentes, et du coup ils embauchaient les enfants du personnel l'été. Donc moi j'ai passé de mes, j'ai commencé à travailler là-bas à mes 16 ans, donc de mes 16 ans à mes 21-22 ans, enfin j'ai dû passer, ouais, 6 ou 7 étés à travailler là-bas, et donc à travailler bah voilà, en présence des adultes en situation de handicap, donc voilà. Donc je pense que j'avais aussi une facilité d'approche, et c'est quelque chose de super intéressant, même si là c'était des adultes, c'était pas forcément plus évident d'ailleurs, leur capacité de remise en question est pour le coup encore plus difficile je pense, que chez des ados. Mais voilà, ça a été une première expérience qui a été hyper enrichissante déjà, et peut-être que c'est ça aussi qui m'a permis d'aborder tout ce projet de construction de l'ULIS de manière assez sereine et sans appréhension. Voilà, dès mon adolescence j'ai côtoyé professionnellement parlant, même si c'était que l'été, mais j'ai côtoyé des adultes en situation de handicap, donc je pense que voilà, je pense que ça a aussi aidé à ce que moi je vive bien les choses, voilà, parce que c'est vrai que ça peut être déroutant et au final bah voilà, ce côté déroutant moi je l'ai pas forcément vécu et en tout cas je l'ai pas vécu de manière négative quoi.

Q: J'ai fini avec mes questions, est-ce que vous souhaitez ajouter quelque chose que l'on n'aurait pas évoqué ?

R: Et bah non, mais par contre j'ai trouvé ça super intéressant ! Vraiment, j'ai trouvé ça vraiment très très intéressant et très riche ! C'est vrai qu'on voit pas forcément beaucoup de recherches sur ces questions là, sur le lien avec les familles. Et c'est vrai que c'est intéressant parce que les familles voilà, elles ont une place hyper importante. C'est un beau projet !

Q: Merci beaucoup vraiment, c'est très gentil ! Et merci pour votre participation !

Entretien 5 : Sophie

Q: Depuis combien de temps êtes-vous CPE ?

R: Alors, en comptant l'année de stage ?

R: Oui.

R: C'est ma troisième année.

Q: Et depuis combien de temps exercez-vous dans cet établissement là ?

R: Septembre.

Q: Donc vous avez été dans d'autres établissements avant ?

R: Oui en lycée.

Q: Et vous avez eu d'autre(s) expérience(s) que celle de CPE ?

R: Oui, j'ai été plus de vingt ans DRH, dans un autre Ministère.

Q: C'est donc un choix de reconversion ?

R: Non, je enfin, non, c'est par la force des choses, des aléas de la vie, que j'ai dû me reconvertir pour des raisons médicales.

Q: D'accord, et comment avez-vous pensé au métier de CPE ?

R: Parce que j'ai fait un bilan de compétences. En fait j'étais suivie par une cellule du handicap, je suis handicapée moi-même, donc j'étais suivie par une cellule du handicap de mon ancien Ministère : bilan de compétences, test de ce que je pouvais encore faire, de mes acquis, et avec un suivi médical, et j'ai passé le concours de CPE normalement, enfin comme n'importe quel candidat en 2015, toujours dans le cadre de ma reconversion d'un Ministère à un autre.

Q: D'accord ! Et en tant que CPE, quelle est la mission, ou les missions qui vous tiennent le plus à cœur ?

R: S'il y avait une mission qui me tenait le plus à cœur... Je peux pas dire qu'il y en a une qui me tient le plus à cœur, elles sont pour moi toutes intéressantes. Je peux pas dire, justement ce que j'aime dans ce métier c'est la variété des missions, sinon j'en aurai pas fait, enfin. Ça correspond beaucoup à ce que je

faisais avant mais avec des adultes, maintenant avec des adolescents. Donc non, c'est la variété des missions qui me plaît et une seule mission m'aurait pas plu. Un travail axé sur une seule mission ne m'aurait pas convenu. Ce que j'aime c'est la diversité des projets qu'on peut mener, aussi bien avec les élèves, le travail en équipe avec l'équipe pédago. Bah le suivi des absences parce que ça permet de déceler certaines choses, le contact avec les élèves, enfin tout est intéressant. Je ne vais pas dire qu'il y a une tâche qui soit plus intéressante qu'une autre ou plus rébarbative qu'une autre. Je suis pas d'accord, parce que chacune est liée et qu'elles conduisent à quelque chose, donc tout, tout fait lien.

Q: Et pour connaître un peu plus l'établissement, il y a combien d'élèves cette année ?

R: 261.

Q: Et combien sont en situation de handicap ?

R: 11 dans le dispositif ULIS.

Q: Et est-ce qu'il y a des élèves qui ont un PPS mais qui ne font pas partie du dispositif ULIS ?

R: Oui, il y a des PPS oui.

Q: Vous savez combien environ ?

R: Non, de tête non. J'ai le dossier mais je sais pas de tête.

Q: Vous avez rencontré beaucoup d'élèves en situation de handicap au cours de votre carrière ?

R: Bah elle est petite ma carrière en tant que CPE. En situation de handicap en lycée oui, en collège bah oui, ceux que je côtoie aujourd'hui. Les deux lycées où j'ai été j'avais des élèves en situation de handicap oui.

Q: Et donc avec le référentiel et la circulaire de missions on parle de coopérer avec les parents, d'instaurer une relation de confiance avec eux. Comment vous l'envisagez, vous, sur le terrain concrètement ? D'une manière générale, sans se centrer sur le handicap.

R: De la même manière qu'avec les autres parents. On les reçoit de la même manière, y'a pas de, moi personnellement je fais pas de différence. Si ils ont besoin d'être plus soutenus on le fait, ou d'être davantage accompagnés, mais en soit, de la même manière que les autres, on est disponibles auprès d'eux comme pour n'importe quels autres parents.

Q: Et justement, avec les autres parents comme vous dites, comment vous instaurez la relation de confiance ?

R: En les contactant, dès qu'il y a un incident on les appelle. Alors en collège encore plus facilement qu'en lycée je dirais, car les incidents peuvent arriver plus souvent. Donc oui, la relation téléphonique, entretiens en rendez-vous, faire le point avec eux, etc.

Mais pour moi je vois pas de différence dans le sens, au niveau du suivi le contact est exactement le même, simplement que il va peut-être être plus régulier, mais pas plus régulier qu'un autre enfant qui a des difficultés d'absentéisme ou scolaires et qu'on suit plus particulièrement.

Q: Et pour vous, d'une manière générale, sans se centrer forcément sur le handicap pour l'instant, quel est le rôle des parents dans le suivi de la scolarité de leur enfant ?

R: Bah tout dépend des parents. Y'a des parents qui peuvent suivre la scolarité, des parents qui peuvent pas. Des parents qui sont en situation d'aider et d'autres pas. Après oui, dans un monde idéal ils devraient tous être capables, maintenant c'est pas forcément le cas. Quand on vit des situations sociales ou humaines difficiles, il est difficile pour un parent, et puis si lui même est atteint d'un handicap, ce qui peut arriver aussi, c'est difficile pour eux de suivre la scolarité de l'enfant.

Q: Et pour vous les parents d'élèves en situation de handicap ont un rôle différent à avoir dans le suivi de la scolarité de leur enfant ?

R: Non ça change pas, ils ont davantage de choses à faire puisqu'il y a tout un suivi ortho ou autre, SESSAD, etc. Donc forcément ils ont des rendez-vous plus importants que pour les autres, enfin pour un enfant qui n'est pas en situation de handicap. Forcément ça implique une présence plus soutenue, de déplacements, d'interventions. Ce qui n'est pas forcément ici le cas dans notre établissement au niveau de nos familles, pour des raisons sociales, faibles revenus, pas de travail, ou voilà. Je ne peux pas en dire plus, mais des situations sociales difficiles, qui empêchent parfois de mobiliser les parents. Et même pour nous, on doit user de manœuvres un peu particulières, mais ça n'a rien à voir avec le handicap.

Quand j'ai un parent, je vais prendre un exemple de ces dix derniers jours, en situation financière difficile avérée, qui n'a pas réglé la cantine, donc on a appelé plusieurs fois et ça répondait pas, pour l'aider évidemment, mais il nous fallait des documents officiels (CAF, etc.) pour pouvoir prendre en charge par le fond social, mais il répondait pas, les mails il répondait pas. Donc on a eu l'idée de passer par le carnet de liaison, j'ai écrit un mot demandant le contact, et d'urgence, pour qu'on puisse lui apporter une aide, mais il a, il a même subtilisé le carnet de liaison de la petite, on avait plus aucun contact avec la famille. Dans la même semaine la petite a eu des poux, donc ben la seule idée que j'ai eu c'est d'utiliser mon téléphone personnel pour me mettre en numéro caché et lui envoyer des SMS, pour qu'il prenne en charge la situation. Donc ça a été fait, mais c'est une situation particulière, on peut pas dire qu'elle s'inscrit dans un contexte global, voilà. Et c'est pas exclu qu'on ait la même situation avec une famille avec un enfant qui ne soit pas en situation de handicap.

Q: On en parlait un peu tout à l'heure, mais pour vous les familles d'élèves en situation de handicap ont-elles besoin d'un accompagnement plus approfondi que les autres ?

R: Oui oui, ah bien sûr que oui. Mais c'est pas nous qui pourrions le donner, elles ont besoin d'un accompagnement psy, psycho. Une situation de handicap ça peut générer des souffrances chez le parent. Il faut qu'ils soient accompagnés psychologiquement par une structure autre que scolaire ; c'est pas notre rôle, mais il faut qu'ils soient soutenus au quotidien.

Q: Et nous en tant que CPE, vous pensez qu'on peut leur apporter un accompagnement plus approfondi ?

R: C'est pas notre rôle, mon rôle c'est pas de soutenir les parents, on n'est pas formés à ça.

Q: Oui bien sûr, mais ça pourrait être un accompagnement, par exemple recevoir plus souvent les parents, par exemple.

R: Ça on peut le faire, mais comme pour une autre famille. Moi j'avais compris soutien dans le sens soutien au quotidien dans la difficulté, le soutien moral quand on a envie de baisser les bras ; ça nous on peut pas le faire. C'est pas notre rôle, c'est le rôle de l'assistante sociale ou d'un psychologue, ou voilà, on n'est pas formés pour ça.

Q: Donc vous vous les recevez plus souvent ?

R: On s'adapte, y'a des familles qui gèrent bien, des familles qui gèrent moins bien, après on s'adapte en fonction de la situation, comme pour les autres familles. Comme c'est ce que j'expliquais pour cette petite qui a des difficultés actuelles, bah on s'adapte, on trouve des solutions pour communiquer avec la famille, pour aider la situation financière autant que de besoins. Mais on peut pas faire plus après, y'a d'autres structures relais qui doivent prendre le relais justement.

Q: Et donc finalement, est-ce que vous diriez que vous travaillez autrement avec ces familles ?

R: Non, je ne travaille pas autrement.

Q: Vous avez la même pratique, vous vous adaptez aux familles comme vous pouvez le faire pour n'importe quelle autre famille ?

R: Voilà, tout à fait. À chaque situation différente, attitude adaptée, et non, y'a pas plus y'a pas moins. Ça dépend aussi de ce qui se passe avec le jeune dans l'établissement aussi. Nous on va les solliciter si y'a besoin, mais si l'évolution du jeune dans la structure se passe très bien, je vais pas sur-rajouter un entretien alors qu'ils ont déjà tous les déplacements tous les jours à faire, etc. Les soins quotidiens ou hebdomadaires en fonction de la pathologie du jeune, voilà, on va pas sur-rajouter des rendez-vous alors qu'il n'y a pas besoin.

Q: Oui j'entends, c'est sûr. Et est-ce que vous avez déjà pu voir ce qui est demandé aux parents dans un dossier MDPH ?

R: Non.

Q: Aucune famille ne vous a déjà sollicitée pour en remplir un ou l'aider ?

R: Non, parce que si ils sont chez nous, ils sont déjà MDPH. Après je suis là depuis septembre, j'ai pas encore eu de dossier MDPH à traiter, mais je saurai le faire parce que je suis moi-même en situation de handicap, c'est pas gênant. Je connais les structures à mettre en place. Donc ça c'est pas gênant du tout, enfin si ça doit se présenter je saurai faire.

Q: Est-ce que ces familles vous paraissent trop présentes ou au contraire pas assez présentes, ou vous n'avez pas ces impressions là ?

R: Pas assez.

Q: D'accord, et pourquoi avez-vous cette impression là ?

R: Après c'est un établissement, on peut difficilement leur en vouloir parce que c'est un établissement où il n'y avait pas de CPE, le poste a été créé en septembre. Donc ils ne savent pas travailler avec un CPE, pour beaucoup ils découvrent ce que c'est. Donc il faut laisser le temps, je pense, aux familles de savoir quel est notre rôle. Voilà, à nous de communiquer et de l'expliquer. Donc voilà pourquoi, aujourd'hui, ici, y'a, ça commence, le contact commence, s'établit tout doucement, donc c'est progressif. Ils vont pas du jour au lendemain, voilà. Il y a un intervenant supplémentaire, qu'est-ce qu'il fait dans le dispositif, comme ça se passe, faut leur laisser le temps de le découvrir. Donc voilà, ça s'explique aussi par la jeunesse du poste.

Q: Vous avez présenté le rôle et les missions du CPE à la rentrée ?

R: Oui on l'a fait. Après, moi je venais d'arriver, je sais pas si les parents des ULIS étaient là à ce moment là. Mais effectivement, aux parents présents je me suis présentée ainsi que mon collègue. Nous sommes deux sur le poste, je suis en mi-temps thérapeutique, donc voilà, il a pu se présenter comme moi, et nos missions.

Q: D'accord ! Et est-ce que vous avez des appréhensions particulières, dans la relation avec les parents, lorsque vous savez que vous allez accueillir un élève en situation de handicap ?

R: Non, pourquoi j'en aurais ? Je suis handicapée moi-même. Non j'ai aucune appréhension du handicap. Donc peut être que ma situation fait que je peux intuitivement des situations qui peuvent les mettre en stress ou dans la peur, donc je peux les anticiper. Mais à paniquer, non du tout. Et on voudrait, alors pas cette année car on n'a pas le temps, mais on voudrait créer, enfin y'a une journée nationale du handicap, ou mondiale je sais plus, qui doit être en décembre, et on veut la transposer dans l'établissement avec une journée pour expliquer ce que c'est que le handicap, les types, et puis les faire se rencontrer. Mais ça c'est en projet, l'année prochaine ou dans deux ans. Parce que oui, on aimerait communiquer davantage sur le handicap et faire plus de liens entre les élèves eux mêmes, parce que aujourd'hui, les ULIS ils sont inclus uniquement sur les créneaux d'EPS. Mais il faudrait essayer de faire plus d'interactions sur la récréation par exemple, c'est des temps où ils sont toujours entre eux. Alors cette année, on les a, avec mon collègue, on les a inclus dans la formation des délégués, on les emmène aussi avec nous à Paris, on part à l'Assemblée Nationale. Donc on a demandé à ce que l'AVS qui les accompagne soit présente pour les aider pendant la formation des délégués. Donc voilà, on les inclus dans les projets à chaque fois qu'on peut. Et la dernière fois on a eu un super projet avec un surveillant. On a monté avant la semaine de Noël, un jeu d'énigmes dans l'établissement, inscriptions par équipes, donc y'avait un jeu de rapidité, et celui qui a gagné c'est un élève ULIS. C'était fabuleux, c'était juste fabuleux, et puis vraiment il trouvait les réponses, il trouvait avant tout le monde, voilà.

Q: C'est super ! Même pour l'élève, c'est hyper valorisant !

R: Ah mais oui, c'était très valorisant, ça l'a posé au niveau de la classe, enfin voilà, là on est super contents ! C'était super ! Voilà, donc on essaye de les inclure pour chaque activité. Là j'ai fait une formation harcèlement, enfin j'ai créé avec la prof documentaliste, un groupe de lutte contre le harcèlement dans l'établissement. Et donc ils vont être formés vendredi par des élèves de ***, l'association CUCH, les filles viennent vendredi les former, et on a des élèves ULIS aussi. Donc a vraiment aucune appréhension non plus pour travailler avec les élèves d'ULIS, et pour mon collègue c'est pareil.

Q: Et lorsque vous savez que vous allez accueillir un élève en situation de handicap en cours d'année, est-ce que vous rencontrez en amont les parents ?

R: Ah bah tout comme pour les autres élèves, on reçoit aussi les parents, c'est pareil, y'a rien qui change. C'est la même stratégie, l'objectif étant de rassurer l'élève. Enfin je veux dire, c'est une situation très compliquée, même pour un adulte, quand il change d'établissement ou de lieu de travail, alors pour un élève en situation de handicap le stress il est encore plus fort. Donc comme pour chaque individu, il faut sécuriser, rassurer, sécuriser.

Q: Oui c'est ça, rassurer l'élève et sa famille. Et est-ce que vous participez aux ESS ?

R: Alors pour l'instant non, parce qu'elles ont eu lieu à chaque fois que je suis en soins, donc c'est mon collègue.

Q: D'accord. Et donc quel rôle il a lors de ces réunions ?

R: Je ne peux pas vous dire parce que je ne sais pas ce qu'il a fait, on n'a pas eu le temps d'échanger sur les ESS, non.

Q: Concernant le dispositif ULIS, quel est le rôle du coordonnateur auprès des familles ?

R: Ah je sais pas. Moi je l'ai pas vu, je ne sais pas s'il y en a un.

Q: Et vous trouvez que votre pratique est différente avec la présence du dispositif, dans votre relation aux familles ?

R: C'est-à-dire ?

Q: En fait, je me demandais si le coordonnateur prenait plutôt lui en charge la relation avec les familles ou bien si ça ne changeait rien.

R: Mais moi je pense pas qu'il y en ait un dans l'établissement.

Q: Pour être sûre qu'on parle de la même chose, le coordonnateur c'est celui qui prend en charge les élèves de l'ULIS, qui s'occupe de leur emploi du temps, des enseignements, etc.

R: Alors est-ce que c'est Madame B. qui suit les élèves, je sais pas. Mais sinon elle fait le point régulièrement comme n'importe quel autre professeur, sur l'évolution des élèves, comme un professeur.

Q: Et vous, vous travaillez comment avec elle ?

R: Bah pour l'instant on l'a pas fait encore puisqu'on vient d'arriver. La relation reste à construire aussi. Nous on intervient, pour l'instant, chaque fois qu'elle a besoin ou autre, mais on n'a pas eu de bilan avec les familles. Ça fait que 5 mois qu'on est là, et chacun deux jours par semaine donc. Non, non, ça j'ai pas encore fait.

Q: D'accord. Est-ce que au cours de votre carrière, même si vous êtes CPE depuis 3 ans, vous avez été formée à la question du handicap ?

R: Celle de l'ESPE, rien de plus.

Q: Et comment vous sensibilisez vos AED à ces questions là ?

R: Bah c'est facile pour moi, je suis handicapée moi-même, c'est très facile. Bah je leur explique quelles peuvent être les difficultés d'un élève en situation de handicap, la fatigue, les soins, etc. Mais c'est parce que c'est plus facile parce que j'en suis une. Ouais non, j'ai pas de difficulté à leur expliquer en fait.

Q: Oui je comprends tout à fait. Et depuis votre prise de fonctions, vous avez le sentiment que vos pratiques ont évolué dans ce domaine qu'est la relation avec les familles d'élèves en situation de handicap ?

R: Non, non, enfin évolué comment ?

Q: Est-ce que vous êtes plus à l'aise dans vos relations avec elles ?

R: Ben non, j'ai toujours travaillé dans les relations humaines donc, non. Y'a rien qui a changé pour moi puisque je travaillais avec des adultes avant. Maintenant je travaille avec des élèves mais leurs parents ça change pas de ce que je faisais avec les adultes avant. Non j'ai pas ressenti de changement dans ma pratique. J'ai pas de difficulté relationnelle avec les parents.

Q: Alors j'ai terminé avec mes questions, mais est-ce qu'il y a un point que je n'ai pas évoqué et qui vous semble important ?

R: Je sais pas. Franchement je sais pas, pas pour, là je vois pas, si jamais je vois je vous le dirais par téléphone.

Q: Oui pas de problème, il n'y pas forcément quelque chose à ajouter.

R: Oui là je vois pas, j'ai rien de particulier. Après effectivement, je pense que ma situation fait que ça m'aide de travailler avec des élèves ULIS. Mon collègue aussi puisqu'il fait le remplacement d'une personne en situation de handicap quoi. Non je vois pas de, nan je pense que j'ai quelque part de la chance entre guillemets, c'est plus facile disons. C'est tout, après dans ma pratique ça change rien non. Non seulement ça m'aide à comprendre comment ils fonctionnent mais quand ça dysfonctionne je peux lui dire à l'élève ou aux élèves, oui qu'il y a quelque chose qui va pas. Exemple, deux situations que j'ai connues avec des élèves ULIS là, cette année. En arrivant, j'ai fait les photos de, sur pronote pour les photos individuelles. Quand j'ai fait la classe ULIS j'étais plus vigilante, parce que le flash, parce que c'est pas évident. Et là effectivement, parce que je l'ai senti tout de suite, y'a eu une ou deux élèves, des filles que le flash gênait, qu'avaient peur, et ça je l'ai senti. Bah j'ai retiré le flash, je les ai rassurées, j'ai pas laissé les autres dans la salle, je les ai prises, les ULIS je les ai prises une par une, voilà y'a des choses

que je fais spontanément parce que je sais que ça peut troubler, mais c'est intuitif en fait, c'est pas, je me pose pas de question, c'est normal. Donc y'a eu ça, et l'autre point, c'est on a un élève ULIS qu'est un peu violent et je lui explique que c'est pas parce qu'il est ULIS qu'il a le droit d'être violent, voilà, ça nous a pas empêché de poser une sanction, et de recevoir les parents comme les autres. Le handicap n'est pas un paravent pour voilà, y'a une manière d'être aussi, et puis lui expliquer, avec ses mots à lui enfin. Je vérifie systématiquement en fait en leur demandant de reformuler s'ils ont compris. Parce qu'il y a le message qu'on veut faire passer mais comment est-il reçu ? Est-ce qu'avec sa maturité en fonction de son handicap, qu'est-ce qu'il a compris. Donc la seule manière de s'en acquitter c'est de lui demander : « qu'est-ce que tu as compris de notre entretien ? Qu'est-ce que tu as retenu ? Qu'est-ce que tu peux redire avec tes mots à toi ». Donc voilà, ça je le fais spontanément aussi, parce que moi aussi des fois c'est compliqué, je comprends pas forcément ce qu'on me demande, ou les attendus, donc je reformule « est-ce que c'est bien ça ? », donc naturellement je leur demande à eux aussi. Et là je m'acquiesce, et s'ils ont pas compris je reprends autrement, je peux m'adapter. Même si j'ai pas été formée pour travailler avec des élèves ULIS, après je fais à l'instinct, maintenant à l'instinct lié à ce que je peux, comment dire, aux difficultés que peut générer le handicap : de compréhension, d'élocution, mais aussi de lenteur, alors là on n'a pas de handicap physique, c'est des handicaps autres. Donc après c'est des choses qui sont faciles à, enfin facile non, c'est jamais facile mais disons que ça me vient plus facilement. Je vais pas attendre la même chose d'un élève ULIS, même entre eux, en fonction du handicap qu'il a. Non rien de plus.

Q: D'accord, et bien je vous remercie pour votre participation !

Entretien 6 : Ilona

Q: Alors depuis combien de temps êtes-vous CPE ?

R: Alors j'ai eu mon concours en 2017, donc 11 ans, euh en 2007 pardon.

Q: Depuis combien de temps êtes-vous dans cet établissement ?

R: C'est ma huitième année.

Q: Donc vous avez fait d'autres établissements avant ?

R: Oui, j'ai toujours travaillé en collège. J'ai fait mon stage à *** dans le 45 où y'avait une SEGPA. Après j'ai fait, quand j'ai été titularisée, j'ai été en région *** à côté de ***, là c'était un collège de 650 gamins. Après je suis revenue dans le 41, j'étais sur deux établissements différents à mi-temps, et puis deux petits collèges de campagne. J'ai fait un an au *** à ***, ***, et puis après je suis arrivée ici. Donc là on a une ULIS et puis voilà, collège classique.

Q: D'accord. Et vous avez eu d'autres expériences que celle de CPE ?

R: Celle de CPE ? Euh j'ai fait des petits boulots, factrice, caissière, voilà.

Q: Donc c'était un choix premier d'être CPE ?

R: Oui c'était mon choix professionnel, ouais.

Q: En tant que CPE, quelle est la mission, ou quelles sont les missions qui vous tiennent le plus à cœur ?

R: Celle qui moi, me tient le moins à cœur, c'est les punitions et sanctions. Sinon c'est voilà, l'aide à la réussite des élèves, de tous les élèves et surtout des plus fragiles. Lutter contre le décrochage.

Q: Vous avez combien d'élèves dans votre établissement cette année ?

R: 710.

Q: Et combien ont un PPS, vous savez ?

R: Alors j'avais fait un petit tableau [*elle cherche*], alors là sous le coude, bon on en a beaucoup [*elle demande à sa collègue*]. Une quarantaine peut-être, oh nan 30. Bah déjà on a déjà tous les élèves ULIS donc ça fait déjà 12 voilà, et après par niveau, par niveau on en a bien une petite dizaine.

Q: Vous avez rencontré beaucoup d'élèves en situation de handicap au cours de votre carrière ?

R: Alors là c'est surtout, alors notre ULIS c'est surtout des élèves avec des troubles cognitifs, voire déficiences. On a trois élèves autistes, quatre élèves autistes, dont un qui est quand même moins atteint que les autres, et puis sinon nos PSS c'est souvent pour des gros troubles d'apprentissages, des dyslexies

plus plus. Et on a une petite fille en sixième qui est en fauteuil roulant, qui a une myopathie.

Q: D'accord. Alors avec le référentiel et la circulaire de missions, on parle de coopérer avec les parents, d'instaurer une relation de confiance avec eux. Donc comment vous l'envisagez, vous, sur le terrain concrètement ?

R: Alors nous, on essaie de participer à toutes les ESS, alors je fais pas toutes les ESS comme on se partage les niveaux, on va aux ESS de notre niveau. Donc du coup on participe à la mise en place des aménagements, on fait en sorte que tout soit bien respecté, et puis, par exemple pour l'enfant qui est handicapée, et bah là on essaie de tout mettre en place à la vie scolaire pour qu'elle soit bien accueillie dans l'établissement. Et généralement les parents viennent vers nous quand il y a un souci, si il faut réévaluer le PPS. Donc y'a une bonne relation de confiance avec ces familles là ouais.

Q: Et d'une manière plus générale, comment vous l'envisagez avec toutes les familles ?

R: Bah ici ça se passe plutôt bien hein, bon des fois ils appellent pour râler, mais on arrive à communiquer avec les parents quoi. Y'en a certains qui sont véhéments, mais au moins ils ont le réflexe de prendre le téléphone, c'est une forme de contact, après on se calme on se détend, on arrive à trouver des solutions. Ils remettent souvent en cause quand même le fonctionnement de l'École. Justement, les punitions et sanctions ça peut être un sujet de discorde, les réclamations c'est souvent pour ça. Après ils nous appellent aussi volontiers pour nous expliquer des situations compliquées qu'ils traversent eux-mêmes.

Q: Et toujours d'une façon assez générale, quel est pour vous le rôle des parents dans le suivi de la scolarité de leur enfant ?

R: Ah beh on peut pas travailler sans eux, c'est pas possible. Les familles d'ailleurs, qu'on n'arrive pas à contacter avec des enfants en grandes difficultés, c'est très difficile de trouver des solutions, parce que faut qu'on soit ensemble pour que ça marche, sinon il manque quelque chose et on n'y arrive pas.

Q: Et vous pensez que le rôle des parents d'enfants en situation de handicap dans ce suivi, est le même que celui des autres parents ?

R: Personnellement, quand je vais à une ESS, je trouve que c'est des parents qui donnent beaucoup beaucoup depuis très longtemps, parce que justement y'a tout le suivi médical, voilà. C'est des enfants qu'ont souvent des séances d'orthophonie depuis qu'ils sont tout petits, ou des séances de kiné, qui ont un suivi tellement lourd que je pense que les parents ils ont un super suivi par rapport à leur gamin. Déjà monter un dossier MDPH, faut déjà faire la démarche, se dire « mon enfant il va pas bien », c'est quand même des parents qui suivent leur gamin.

Q: Et justement, quelle aide peuvent vous apporter ces familles pour que la scolarité de leur enfant se déroule au mieux ?

R: Alors après moi je pense que ça dépend du handicap, là le handicap moteur, là ils sont en attente de ce que nous on peut mettre en place pour aider à la scolarité de la gamine, après...j'ai perdu le fil de ma pensée... Dis moi c'était quoi la question ?

Q: C'était quelle aide ces familles peuvent vous apporter ?

R: Bah on attend d'eux qu'ils fassent bien les soins, qu'il y ait un suivi dans le soin, et qu'ils aident leur gamin à faire leurs leçons, le sac s'ils ont des problèmes d'organisation, des choses comme ça. Après c'est un travail ouais, on n'attend pas plus que, que les autres familles en fait.

Q: Et est-ce que vous pensez que ces familles ont besoin d'un accompagnement un peu plus approfondi de notre part, ou d'aide supplémentaire, ou pas forcément ?

R: Bah moi je dirais que ça dépend du profil de l'élève. Y'a des gamins, ouais ça peut rouler tout seul, ils ont leur aide, leur AESH, enfin ça roule tout seul. Après y'en a d'autres où ils ont besoin de plus d'accompagnement, parce qu'ils peuvent être en décrochage face à des difficultés, donc y'a aussi l'orientation qui joue et là je pense que les familles elles ont besoin d'être guidées aussi. Ça dépend du profil du gamin, du niveau scolaire. Enfin à chaque étape y'a des enjeux aussi, donc je pense qu'on est là aussi pour les accompagner dans la construction du projet de l'élève.

Q: Et on en parlait tout à l'heure, au niveau des ESS, quel est votre rôle lors de ces réunions là ?

R: Bah notre enseignant référent il donne la parole à chaque participant, donc là j'endosse ma casquette de CPE pour dire « voilà, bah en vie scolaire c'est un élève qui a des problèmes d'intégration, ou alors bah ça roule bien c'est un ado normal ». Et puis on peut aussi être sollicités pour la mise en place des aménagements, s'il y a des photocopies à faire on va demander à la vie scolaire, ou enfin des choses

comme ça. Pour mettre des choses en place, on peut se faire le médiateur.

Q: D'accord. D'une façon générale, vous diriez que vous travaillez autrement avec ces familles ?

R: Bah dans la mesure où ils sont peut-être plus fragiles, ou qu'il y a des choses quand même à mettre pour eux, on va peut-être être un petit peu plus attentif. Si un papa m'appelle et me dit « les aménagements ils sont pas bien mis en place », bah on essaye de voir avec les collègues si on peut pas faire quelque chose, ou on revoit l'élève pour voilà. Mais sinon je sais pas si je fais beaucoup de différences entre un élève avec la famille. Bah on a plus de rencontres parce qu'il y a des réunions bilans, mais je vais pas les contacter davantage s'ils ont une scolarité normale, comme pour les autres élèves.

Q: Donc on en parlait tout à l'heure, le dossier MDPH, vous avez déjà pu voir ce qui est demandé aux familles dans ce dossier ?

R: Oui oui parce que généralement les familles, et quand y'a des grosses difficultés, ils appellent l'enseignant référent, ils le rencontrent, et puis l'enseignant référent vient généralement toquer à ma porte « il faudrait faire une première demande ». Alors là on se rapproche du professeur principal, on remplit tous ensemble le dossier, on fait venir la famille, parce que y'a aussi un petit encart réservé à la famille. On lit ensemble le dossier, ce qu'on a mis dedans et on le remet à la famille. Une fois que le dossier MDPH est accepté, c'est lui qui convoque l'équipe pour mettre en place le PPS. Mais la demande c'est nous qui la faisons avec les parents, donc ça donne lieu à une rencontre. Et puis généralement on le fait avec les élèves, on leur demande d'être là pour, parce que peut-être qu'on oublie quelque chose, ou peut-être qu'ils ont besoin d'une aide à laquelle on ne pense pas, donc c'est important de les associer à ça. D'ailleurs, ils sont invités à chaque ESS et c'est eux qui prennent la parole en premier.

Q: Et est-ce que vous avez des appréhensions particulières pour travailler avec ces familles ou lorsque vous allez accueillir un élève en situation de handicap ?

R: Non, parce que ça se passe bien, souvent ils ont quand même confiance en nous aussi, donc. Non il n'y a jamais eu de souci particulier.

Q: Lorsque vous savez que vous allez accueillir un élève en situation de handicap en cours d'année par exemple, est-ce que vous rencontrez la famille en amont ?

R: Je sais pas si ça m'est déjà arrivé. Je suis pas sûre que ça me soit déjà arrivé, mais je pense que oui, je rencontrerais la famille pour discuter un petit peu. Après je sais pas si les familles, il faudrait qu'elles le disent qu'il y a un accompagnement particulier. Mais effectivement oui, rencontrer la famille, passer un coup de fil.

Parce que les ULIS ils sont là dès la rentrée en fait, leur rentrée est décalée, ils viennent avec les sixièmes. Le premier jour d'école, on n'a que les sixièmes et les ULIS, après le lendemain tout le monde est baigné dans le grand bain. Mais ils ont une journée d'accueil, où là on se présente, on leur fait visiter l'établissement, enfin y'a des choses. Et moi ce que je vais faire, à la demande, et puis moi de toutes façons j'avais un projet avec mes sixièmes, parce que je suis responsable du niveau sixième, donc je voudrais intégrer la classe d'ULIS dans mon petit projet. Donc moi je vais les prendre en heure de vie de classe tous les jeudis, on va ritualiser un petit moment, parce que le temps de midi-deux est quand même un petit peu long pour eux. Donc je les prendrai de 13h00 à 13h30 parce que leur niveau de concentration est un petit peu court, un petit peu compliqué pour eux. Donc je les prendrai une petite demi-heure par semaine comme ça, pour évoquer la vie scolaire et puis des thèmes que j'aborde avec mes petits sixièmes, les émotions, des choses comme ça quoi. Donc je vais avoir un petit groupe pour travailler avec eux. Et puis on essaye de, si y'a des sorties on les oublie pas, suivant les projets on les intègre, c'est important.

Q: Et vous le faites aussi avec les familles d'élèves qui ne sont pas en situation de handicap ?

R: Oui, oui oui. Oui y'a un temps d'accueil, on lui explique le fonctionnement, y'a la visite. On fait visiter l'établissement.

Q: Est-ce que vous avez déjà pu recevoir une formation spécifique sur la question du handicap ?

R: Non. Bah là j'ai vu que ça existait, y'a pas longtemps, je sais plus si c'est Canopé qui propose des outils aussi. Mais non je n'ai pas de formation, non, je me forme sur le tas, mais ça serait intéressant je pense. Parce que notre ULIS elle a beaucoup évolué, quand je suis arrivée, même y'a deux ans, elle avait pas ce profil là quoi. Là on accueille vraiment des autistes et ça change la classe quoi, la prise en charge de ce handicap ça change tout.

Q: Et comment vous sensibilisez vos AED à ces questions, le handicap, l'ULIS ?

R: Ouais, ils sont associés beaucoup parce que c'est, y'a des, comme ils sont en récréation avec tout le

monde, avec les autres élèves, ça peut être des temps qui sont compliqués pour eux. Donc vraiment y'a beaucoup de liens entre les AESH de l'ULIS et l'enseignante de l'ULIS. Et puis comme elles peuvent être aussi en souffrance par rapport à la prise en charge de ces élèves, on va ritualiser aussi un temps entre adultes, pour parler des cas, avec les AESH, la principale adjointe et l'assistante sociale, et on est porte-parole pour les AED pour évoquer les cas. Et puis on est dans un cadre très familial, on communique beaucoup, donc dès qu'il y a un problème les AED sont tout de suite sollicités.

Q: Et pour se centrer un peu plus sur l'ULIS, quel est le rôle du coordonnateur dans l'ULIS ?

R: Elle fait la classe, elle fait les emplois du temps des élèves, des inclusions, car ils ont des soins au collège, ils sont pris en charge par des SESSAD. Donc il faut qu'elle jongle entre les soins, et puis y'en a qui suivent des cours aussi, qui sont inclus aussi suivant leur niveau d'acquisition, donc ça peut être en mathématiques. Ils vont tous en sport, donc ils sont tous rattachés à une classe pour le sport, y'en a qui vont en maths, il y en a qui ont des cours d'SVT. Y'a Monsieur F. qui prend la classe ULIS. Donc voilà ils ont un emploi du temps individuel, donc chaque élève a son emploi du temps avec tout ça mélangé.

Q: Et elle travaille beaucoup avec les familles ?

R: Ah oui oui, elle n'arrête pas. Moi je pense qu'elle prend beaucoup son téléphone, je pense qu'elle communique aussi sur le carnet de correspondance, elle les rencontre. Elle a organisé des petites réunions de pré-rentrée, des choses comme ça. Donc oui, elle travaille vraiment beaucoup en lien avec les familles. C'est peut-être pour ça que moi j'ai l'impression de me comporter comme avec d'autres familles parce que c'est vrai je pense qu'elle le fait aussi beaucoup. Après je me présente, et j'échange beaucoup avec elle, on monte des projets. L'année dernière y'a eu un petit événement, ils ont fait un voyage, ils ont fait une petite journée avec toutes les familles, j'étais invitée donc ils me connaissent aussi.

Q: Les familles vont plus facilement vers elle que vers vous ?

R: Ouais tout à fait, je pense qu'ils vont plus s'adresser à l'enseignante plutôt qu'à nous.

Q: Est-ce que vous trouvez que votre pratique est différente du fait de la présence du dispositif dans vos relations avec les familles ?

R: Non, non non. Après quand je vais intervenir dans la classe voilà, moi je lui ai présenté mon projet à Madame G., à l'enseignante de l'ULIS, je lui ai dit « t'inquiète pas, je vais pas... ». Enfin j'adapte aussi mes interventions par rapport au public, il faut qu'ils comprennent ce que je dis quand même, mais sinon voilà. Non non je pense pas qu'il y ait de différence.

Q: D'accord. Vous trouvez que vos pratiques ont évolué depuis votre prise de fonctions, dans vos relations avec ces familles, dans la manière d'appréhender les choses ?

R: Ah bah oui on apprend toujours. Au début c'est peut-être pas toujours facile de prendre contact avec les familles. Maintenant je suis à peu près bien identifiée quoi, ouais donc c'est plus facile. Et puis Madame J. l'infirmière, qui fait le tour des écoles primaires de secteur, me fait la publicité, elle fait ma pub auprès des élèves de CM2. Donc ils savent déjà mon nom avant d'arriver au collège. Et puis là je commence à avoir les petits frères et les petites sœurs de ceux que j'ai eu quand je suis arrivée donc, là je me dis « t'as pris un petit coup de vieux là » *[rires]*. Donc voilà, là je pense que je commence à être un petit peu connue.

Q: Voilà, l'entretien est terminé, souhaitez-vous ajouter quelque chose ?

R: Non *[silence]*, mais ouais je pense qu'être formée ce serait bien. Parce que je pense que des fois sans le vouloir, peut-être qu'on fait des bourdes. Alors y'a pas, là franchement y'a pas eu de souci, mais peut-être qu'on ferait différemment. Et puis là mes collègues sont peut-être pas forcément, là ma collègue Madame G, ça fait que deux ans qu'elle a l'ULIS, elle est aussi nouvelle dans la fonction, c'était une ancienne professeur de sport du collège, donc voilà elle est nouvelle dans la fonction. Donc je suis pas sûre, nos rencontres ça va faire du bien aussi à tout le monde, pour pouvoir se détacher et puis échanger nos pratiques professionnelles. Et du coup y'aura l'enseignant référent qui connaît bien les profils des gamins.

Q: Très bien ! Et bien merci pour votre participation et pour avoir répondu à mes questions !

Entretien 7 : Johanna

Q: Depuis combien de temps es-tu CPE ?

R: Depuis deux ans et demie, parce que j'ai été contractuelle avant d'être stagiaire en fait.

Q: Depuis combien de temps exerces-tu dans ton établissement ?

R: Depuis le mois de septembre, donc ça fait 7 mois.

Q: Et donc tu as fait quels autres types d'établissements avant ?

R: J'ai été contractuelle dans un lycée professionnel en ***, avec une ULIS Pro. En fait j'ai été deux ans AED à temps plein sur une cité scolaire. Donc la cité scolaire t'avais le lycée général, le collège qui était dans le même bâtiment, et le lycée professionnel à côté. Moi j'étais AED en poste sur le lycée général-collège, et j'ai été contractuelle sur le lycée, voilà. J'ai eu cette opportunité là, j'étais en complément d'un mi-temps thérapeutique. Le proviseur n'avait pas de solution sur un CPE contractuel, il savait que je passais le concours de CPE et il m'a proposé. Et avant j'ai été AED sur un collège REP pendant un an et demie du côté de ***.

Q: D'accord ! Et tu as eu d'autres expériences que celle de CPE ?

R: Oui, j'ai été hôtesse de caisse pendant toutes mes années d'études, parce que j'ai fait cinq années de droit. Sinon j'ai fait des baby-sitting, j'ai fait un peu d'intérim.

Q: Donc tu as tout de suite voulu être CPE ?

R: Non, en fait quand je suis devenue AED c'est parce que je cherchais un travail pour manger, et j'ai eu une révélation. J'ai rencontré un chef d'établissement extraordinaire aussi, qui m'a vraiment donné envie de faire ce boulot. J'ai eu une révélation, je ne savais plus ce que je voulais faire de ma vie, je suis arrivée à un stade où j'ai tracé une grande ligne droite, de la maternelle au BAC +5, où toute ta vie tu dis je veux être juge d'instruction et en fait arrivée au bout bah non, c'est pas ça que je veux faire.

Q: Donc c'est plutôt positif que tu sois devenue AED, t'as pu trouver ta voie comme ça ! Et en tant que CPE, quelle est la mission, ou quelles sont les missions, qui te tiennent le plus à cœur ?

R: J'aurais tendance à dire la transmission des valeurs en fait. Tout simplement faire grandir les citoyens de demain. Bien sûr y'a tout ce qui est administratif qui a toute son importance, mais mon objectif premier c'est de transmettre des savoir-être et des savoir-faire aux élèves pour qu'ils puissent acquérir des compétences qui leur permettent de vivre dans le monde dans lequel ils sont.

Q: D'accord ! Et tu as combien d'élèves dans ton établissement ?

R: Il y en a 650.

Q: Combien sont en situation de handicap ?

R: 92 PPS, 23 élèves d'ULIS, 150 élèves de SEGPA, et une bonne vingtaine qui ont un PPS, qui ont une AESH en « classe ordinaire ». Donc au total il y en a 92 sur l'établissement.

Q: Tu as rencontré beaucoup de cas d'élèves en situation de handicap jusqu'à présent ?

R: Alors cette année oui, donc tout ces élèves je les connais, je les côtoie, et vu que je suis toute seule dans l'établissement c'est moi qui suis. Alors je t'avoue que je fais pas toutes les ESS, parce que y'en a qui ont des PPS, parce que dans l'absolu moi je les rencontre pas trop en vie scolaire, les choses elles sont bien cadrées. Et après auparavant, j'ai rencontré les élèves de l'ULIS quand j'étais AED sur le collège-lycée général, donc y'avait une ULIS collège, donc là j'ai rencontré beaucoup d'élèves. Et après sur l'ULIS Pro y'en avait une quinzaine, qui était, y'en avait un qui était en module d'exploration, donc c'est juste purement ULIS au lycée, il était en classe ULIS et quelques inclusions par-ci par-là dans les classes. Et j'en avais 14 qui étaient inclus la plupart du temps en classe de CAP, et ils allaient en ULIS deux trois heures dans la semaine, comme SAS de décompression en fait. Et tout le reste du temps, ils étaient vraiment inclus à longueur de temps dans la classe de CAP, dans tous les ateliers, etc.

Q: D'une manière générale pour l'instant, sans se centrer sur la question du handicap, dans la circulaire on parle de « coopérer avec les parents » et « d'instaurer une relation de confiance », comment toi tu l'envisages sur le terrain ?

R: Bien évidemment on aurait tendance à appeler que les parents des élèves qui dysfonctionnent. Moi je sais que je fais très régulièrement des points téléphoniques avec ces élèves là, mais aussi avec des élèves qui sont pas, qui dysfonctionnent pas forcément mais qu'on sent en mal-être, qui sont pas bien.

Donc généralement j'appelle les familles pour avoir des informations. Ensuite, je sais que je fais beaucoup d'entretiens avec les parents, mais aussi avec les professeurs principaux, et souvent aussi, parce que j'ai une direction qui là dessus est très présente, en fonction de la classe qu'elles suivent, la principale suit les troisièmes et les sixièmes, la principale adjointe les cinquièmes et les quatrièmes, du coup c'est souvent

qu'on fait un entretien avec le PP, la principale ou la principale adjointe, moi, et la famille. Voilà c'est des mini équipes éducatives, donc ça peut être quand y'a un souci, quand les parents veulent eux nous rencontrer. Des fois c'est juste pour les rassurer, eux ils ont besoin de savoir comment ça se passe, ou ils trouvent que leur fils y'a des changements. Donc voilà, on essaye de répondre assez favorablement aux demandes d'entretiens.

Après je sais que tous les élèves qui ont une fiche de suivi, y'en a quand même pas mal dans mon établissement, je fais des points réguliers, une fois par semaine avec les élèves et généralement j'appelle aussi les familles pour leur dire « bah voilà c'est bien, il est en progrès, il a avancé là-dessus » ou inversement « il y a eu un relâchement cette semaine ».

Et je participe aux réunions parents professeurs comme ça les familles peuvent venir. Alors je suis à l'entrée pour les faire signer, donc on est deux, je suis souvent avec la principale adjointe, c'est sur deux soirées distinctes, et du coup si les familles nous demandent un entretien bah ça nous permet de relayer et de les recevoir à ce moment-là. Et je fais énormément aussi d'entretiens avec les parents d'élèves qui sont en SEGPA et la directrice de SEGPA qui est vraiment dans une collaboration avec très très étroite.

Donc je l'envisage vraiment comme ça la coéducation, avec n'importe quel élève. Faire sentir à l'élève qu'il y a du lien entre la famille et nous, de manière à ce qu'il y ait une cohérence qui s'installe et qu'il ait des repères, qu'il ait un cadre. Alors des fois ça fonctionne pas, y'a des parents qui accrochent pas, on n'arrive pas à faire passer le message, ils ont pas la même conception des choses que nous. Mais pour le moment, des situations d'échecs comme ça j'en ai pas vécu beaucoup.

Q: C'est plutôt positif ! Et selon toi, toujours d'une manière générale, quel est le rôle des parents dans le suivi de la scolarité de leur enfant justement ?

R: Alors pour moi, ça reste les premiers éducateurs des enfants. Nous on est là pour aller sur un autre champ effectivement, mais je pense qu'on est partenaires en fait. Bien sûr respecter leurs choix, leurs volontés, après c'est à nous de les accompagner et de leur apporter les aspects techniques que eux maîtrisent pas toujours. Là tu vois, je pense par exemple à l'orientation, essayer de retravailler par exemple les, l'image qu'ils ont des filières et pourquoi ils veulent que leur enfant aille dans telle filière. Essayer aussi de recentrer sur l'élève, ce qu'a envie de faire votre enfant et pas forcément ce que vous vous avez envie. Essayer vraiment de faire en sorte que tout le monde soit autour du projet de l'élève, en plaçant l'élève au centre. Que ce soit l'élève qui soit acteur de son projet, pas lui imposer les choses, parce que nous on a décidé que c'était bien pour lui. Pour moi le travail c'est de la collaboration avec eux, essayer de les raccrocher et aussi de les accompagner. Parce qu'on a des familles, bah notamment en SEGPA et en ULIS, moi je t'avoue que j'ai des, bon en général aussi. Moi ce qui me prend le plus de temps dans mon travail, c'est quand même, je passe allez, 75% de mon temps avec des élèves de SEGPA, et le travail avec ces familles là, ils ont pas forcément les codes, et c'est compliqué. Alors des fois ils sont plein de bonne volonté, c'est pas qu'ils ont pas envie, mais c'est qu'ils saisissent pas, ils ont besoin d'aide, ils font appel à nous. Donc c'est de l'accompagnement, et tout ça aussi avec les éducateurs. J'ai beaucoup d'élèves qui sont en foyer, donc on travaille aussi avec les foyers.

Q: Et pour toi les parents d'élèves en situation de handicap ont un rôle différent à avoir dans le suivi de la scolarité de leur enfant ?

R: Différent non, pas plus différent que les autres. Après moi, beaucoup des élèves que j'ai ont des parents qui sont en situation de handicap ou en situation assez précaire. L'ULIS c'est des troubles cognitifs, donc j'ai beaucoup de familles qui sont très très compliquées, j'ai beaucoup d'élèves qui sont placés en ULIS, donc l'accompagnement il est pas évident non plus. Après je pense qu'il faut aussi les accompagner, faut les accompagner aussi dans les démarches de constitution de dossier, leur faire comprendre vraiment ce que c'est une ESS, ce qu'on attend d'eux, comment mettre en place les différents dispositifs pour que leur enfant se sente mieux. Enfin essayer d'éclairer au maximum les demandes institutionnelles qui parfois sont floues pour eux. Mais ça je le fais pas toute seule, je sais que je le fais beaucoup avec l'enseignante référente, l'AS.

Q: Et ces familles peuvent t'apporter une aide spécifique pour assurer le suivi de l'élève ?

R: Ah bah oui, dans le sens où elles vont nous aider à mieux connaître l'élève, ses besoins et que nous après on sache aussi comment agir. Enfin avec certains handicaps il y a des gestes à ne pas faire par exemple.

Q: D'accord. Et pour toi ces familles ont besoin d'être plus accompagnées que les autres ?

R: Certaines oui, pas toutes, mais certaines oui. Je pense notamment à un cas d'une maman qui elle-même est handicapée, qui arrive pas à gérer sa fille, qui est en fugue en plus de ça, enfin tu vois qui fait beaucoup beaucoup de fugues. La petite était en foyer, elle est revenue chez sa mère, y'a pas eu de suivi

entre, l'aide éducative a été complètement absente, et là elle s'en sort plus la maman. Donc ça, par exemple, ce sont des familles que oui faut accompagner, faut soutenir et ça va loin, sauf que moi je les accompagne dans mon champ de compétences, après je relais sur certains points car c'est pas à moi de le faire.

Q: Et justement comment tu vas les accompagner ?

R: Alors c'est de les rassurer, voilà, sur la scolarité de leur enfant, essayer de leur apporter des clefs. Moi j'ai souvent des parents qui me demandent des conseils « comment on fait pour punir ceci, comment on fait pour faire cela ». Là, en l'occurrence, cette jeune fille, elle a aussi un problème avec les réseaux sociaux. Donc c'est aussi essayer de faire de l'information sur le multimédia auprès des familles qui ne gèrent pas forcément et qui ne se rendent pas compte de l'impact que ça peut avoir sur la vie de leur enfant. C'est aussi essayer de leur faciliter la vie, enfin je sais que ça peut passer par, nous appeler les éducateurs pour faire un compte-rendu sur la situation de l'enfant, parce que la maman me dit qu'elle ne sait pas comment elle va pouvoir expliquer à l'éducateur. C'est aussi appeler les taxis, s'il y a besoin ou un changement d'emploi du temps, pour que eux viennent les récupérer plus tôt. Voilà, c'est les accompagner comme ça.

Q: Oui je vois. Et tu dirais que tu travailles autrement avec ces familles ?

R: On n'est pas sur les mêmes champs, enfin, oui je travaille différemment avec elles, comme je travaille différemment avec ces élèves parce que le temps qu'on prend avec eux est différent. Un entretien avec un élève d'ULIS par exemple, me prend beaucoup plus de temps qu'avec un élève de général. Et avec les familles c'est souvent pareil, parce que c'est pas les mêmes enjeux, parce que c'est pas le même accompagnement. Parce que derrière, des fois, y'a des prises en charge SESSAD, donc y'a tout un côté organisationnel qu'il faut cadrer différemment, y'a des choses qu'on va pas retrouver dans le milieu juste ordinaire. Donc forcément on le travaille différemment avec eux. Comme par exemple, tu vois, une fiche de suivi, pour un élève en situation de handicap c'est pas la même trame que pour un élève en situation ordinaire, pour que ce soit plus lisible pour eux mais aussi pour les familles. Parce que je sais que les familles souvent elles sont, elles ont besoin que ce soit plus clair. Un élève en milieu ordinaire, ma fiche de suivi, j'ai un exemple tout bête, en fonction des objectifs, c'est A, B, C. Et pour les ULIS c'est un code couleur, vert c'est bien, jaune c'est moyen et rouge ça va pas. Donc voilà, c'est plus parlant pour les élèves, mais aussi souvent pour les familles. Et là où je vais faire un mot dans le carnet, des fois, pour faire le point avec les familles si tout va bien, ou juste mettre un mot sur la fiche de suivi, je sais que les familles des élèves que j'ai en ULIS je les appelle, pour faire ce lien et que ce soit plus compréhensible, parce que je sais qu'ils ont pas non plus, enfin qu'ils comprennent pas de la même manière, ils ont eux aussi d'autres besoins. Mais ça, ça ne peut pas s'appliquer à tous les élèves en situation de handicap, ça dépend de la situation de la famille, du handicap, et enfin moi je sais que les élèves que j'ai en situation de handicap, il y a une précarité aussi autour de la famille.

Q: Oui ça dépend aussi du public accueilli. Mais tu as tendance finalement à les rencontrer plus souvent ces familles ou pas forcément ?

R: Non, enfin y'a les ESS, donc je les vois plus. Après ça dépend des problématiques de chaque élève. Tu vois par exemple, dans les élèves que j'ai de scolarisés en ULIS ou autre, y'en a j'ai jamais rencontré les familles parce que moi j'ai pas eu besoin et eux n'ont pas eu besoin non plus. Après sur certains profils oui je te dirais. Là j'ai un élève qui est en SEGPA, donc je fais un point avec sa famille, son éducatrice et la directrice de la SEGPA une fois par période, c'est cadré et ils ont besoin de ça, ils ont besoin de savoir, où on va, où en est leur fils. Donc une fois par période, on les rencontre pour échanger avec eux. Et j'ai aussi beaucoup de familles qui sont en rejet du handicap de leur enfant, qui n'acceptent pas une orientation en ULIS, qui n'acceptent pas une orientation en SEGPA, et quand tu leur dis que la SEGPA c'est peut-être un peu compliqué et qu'il faudrait aller vers une ITEP, bah non parce que la SEGPA c'est déjà trop, donc le reste non, c'est pas possible quoi.

Q: Et justement tu as déjà eu le cas d'une famille qui n'a pas voulu faire les démarches car c'est trop difficile pour elle ?

R: On en a une là oui, alors c'est pas moi qui ai géré hein. Un élève qui est scolarisé en sixième SEGPA, ça va pas du tout, c'est catastrophique. Déjà dès la rentrée la maman elle a explosé au portail, c'est là où on se pose la question déjà de si la maman tout va bien. Et là je sais qu'elle a eu un entretien avec l'Assistant Social justement pour l'orientation vers la SEGPA, et elle est sortie furieuse et depuis elle appelle une fois par semaine et elle insulte toute personne qui lui répond au téléphone. Donc là c'est très compliqué, les parents ont parfois aussi une mauvaise image de la SEGPA. J'ai eu une maman au téléphone, je lui ai parlé de la SEGPA pour son fils et elle m'a directement dit « non mais ça va pas, c'est la honte ! ».

Q: C'est ça le problème souvent oui. Et est-ce que tu as déjà pu voir ce qui est demandé aux parents dans un dossier MDPH ?

R: Non, je t'avoue que j'ai vu des GEVASCO, mais pas le dossier MDPH. Je sais qu'il y a des bilans à faire, des choses comme ça. Je sais que c'est très très compliqué, en ESS quand l'enseignante référente leur en parle, qu'ils vont devoir mettre à jour toutes ces choses là. Je sais que c'est pas évident et qu'il y en a beaucoup qui ont justement besoin d'être accompagnés, mais là moi je sais que c'est elle qui le fait, ou l'AS qui les accompagne dans ces démarches là.

Q: Donc toi on ne t'a jamais sollicitée pour remplir ce dossier ?

R: Non. Moi on me demande de remplir le GEVASCO, enfin de le pré-remplir, c'est Mme B. qui le finalise, mais moi on me demande de remplir la partie vie scolaire avant d'aller en ESS. Après on peut, ça m'est arrivé de parler avec les familles de préconisations, ce qui pourrait être bien pour leur enfant, par exemple les démarches SESSAD. Donc vraiment voir avec eux, leur faire une liste des SESSAD, leur dire d'appeler régulièrement, et c'est vrai que quand je fais des points avec eux, ceux qui sont en file d'attente, je leur dis de penser à bien rappeler les SESSAD, les relancer et essayer de les accompagner quand même quand on sent que eux ils ne maîtrisent pas bien les choses. C'est être là aussi en soutien.

Q: C'est ça ! Est-ce que tu as des appréhensions particulières pour travailler avec ces familles ?

R: Non, pas plus qu'avec une autre. Ce qui est compliqué, c'est qu'il faut prendre parfois plus de temps, parce que les codes ne sont pas toujours saisis. Là où j'aurais des appréhensions c'est cet élève où c'est hyper procédurier, faut vraiment faire attention parce qu'on n'a pas le droit de faire une erreur. Mais sinon pas plus que ça. Là aussi ce qui va être compliqué c'est quand t'es dans le cadre de familles où y'a pas du tout les mêmes codes à la maison que l'ensemble du pays. Tu vois là, je pense à une élève qui vient de Centre-Afrique, où la punition bah c'est le ceinturon, et là c'est compliqué parce que ça m'est arrivé de, d'être face à un monsieur, où on sait que faut y aller doucement parce que il peut être violent avec nous, après c'est propre à la culture, c'est pas le handicap. Mais en ULIS, où c'est des troubles cognitifs, on a aussi ces élèves là qui ont pas été vraiment scolarisés et qui ont un niveau CE2 et qui devraient être en cinquième. Pour moi y'a des élèves scolarisés en ULIS ou en SEGPA qui relèvent d'autre chose. Ça demande beaucoup de temps, en vie scolaire ça demande un temps monstre, parce que, enfin, si on veut bien traiter les situations, si on veut aider l'élève comme il faut, il faut qu'on prenne plus de temps, on peut pas travailler dans l'urgence. Un entretien avec une élève d'ULIS à qui il faut tout reformuler, pour s'assurer qu'elle ait tout compris, moi je sais que je fais un point avec une élève d'ULIS le matin, le lundi de 8h30 à 9h00 pour sa fiche de suivi, on passe par la reformulation, s'assurer qu'elle ait bien compris, c'est assez compliqué. Un point sur une fiche de suivi ça peut prendre 10 minutes avec un autre élève, donc on est un peu en manque de moyens sur les établissements. Sur un établissement comme le mien, peut-être que je me trompe, mais il faudrait un CPE en particulier pour ces élèves là.

Q: Quand vous accueillez des élèves en situation de handicap, en cours d'année ou non d'ailleurs, est-ce que vous recevez les parents en amont ?

R: Oui. Alors en ULIS, oui. Il y a toute une pré-rencontre qui est faite avant que l'élève arrive, on leur fait visiter les lieux. Et en règle générale, la politique d'accueil, c'est une visite de l'établissement pour n'importe quel élève. Donc pour n'importe quels élèves, on les accueille, donc dans un premier temps la direction, après ils passent en vie scolaire avec les surveillants qui leur font faire le tour, et on finit généralement dans le bureau de la CPE pour faire un point sur comment ça va se passer, les règles à suivre, comment ça se passe. On rappelle aussi certains points, par exemple sur les, parce que des fois ils ont des prises en charge SESSAD, c'est fait avec les SESSAD donc ça se passe plutôt bien, mais des fois y'a des rendez-vous médicaux, et nous c'est vrai qu'on n'a pas le droit de laisser sortir un jeune seul sans prise en charge physique. Donc on rappelle que voilà, chaque fois qu'il y a un rendez-vous médical, faut venir le chercher, sauf si c'est un rendez-vous régulier, dans ce cas là il y a une décharge qui est faite. Donc tout ça on le rappelle aussi aux familles pour que ce soit clair pour elles dès le départ.

Q: Tout à l'heure tu me disais que tu participais aux ESS, quel est ton rôle ?

R: Alors bah c'est de faire un point sur la vie scolaire de l'élève en dehors de la salle de cours, comment il se comporte avec ses pairs, dans la cour de récréation, sur le temps du midi-deux. Les problématiques vie scolaire qu'on peut rencontrer, comment il est intégré, comme se passent les temps d'inclusion aussi, enfin le retour vie scolaire du comportement sur les temps d'inclusion, ce genre de choses.

Q: Plus spécifiquement, quel est le rôle du coordonnateur de l'ULIS auprès des familles ?

R: L'ULIS, j'ai deux enseignants, je pense que ça fonctionne de manière un peu étrange à ce que j'ai compris, par rapport à d'autres établissements. Ils sont très très investis, très présents. Donc eux, ils ont une politique d'inclusion et les élèves arrivent et sont inclus directement dans la classe d'origine. La rentrée

scolaire elle se fait dans la classe, elle se fait pas dans le cocon de l'ULIS. Donc eux, ils reçoivent les familles en amont, avant l'inscription. Donc ils connaissent généralement tous les profils, ils font les liens, ils ont les numéros personnels des familles, les familles ont les numéros personnels des professeurs. Donc ils sont vraiment très très impliqués, voire même peut-être un peu trop impliqués. Après leur rôle c'est aussi de travailler l'inclusion avec les professeurs. Dans mon établissement, les professeurs qui ont des inclusions ULIS, ils sont volontaires pour avoir des élèves inclus. Donc c'est plutôt bien travaillé. En début d'année ils créent un livret, chaque professeur a un profil défini des élèves, avec les besoins spécifiques. Et au delà de ça, ils organisent une journée sensibilisation sur le handicap tous les ans depuis 6 ans, auprès des sixièmes. Donc moi cette année j'ai participé à ça : t'as deux heures de sensibilisation sur toutes les classes, donc nous on a déconstruit les représentations sur le handicap, on a fait des affiches. Et il y a eu une journée complète où ils ont pu participer à des ateliers handisport, ils ont rencontré des personnes en situation de handicap, y'a des personnels d'ITEP et d'IME qui viennent et ils peuvent leur poser des questions. Et c'est vrai qu'on a un esprit, enfin autour du handicap on n'a pas de rejet. Et je suis surprise de me retrouver des fois avec des élèves qui sont plus tolérants que les adultes. Voilà, moi j'ai un élève qui a « Gilles de la Tourette », donc c'est très compliqué, pour ses camarades ça peut-être très lourd mais ils sont hyper tolérants, pas de moquerie, et plus que les professeurs qui parfois disent que c'est pas facile de faire cours. Ce que je peux entendre, c'est compliqué, mais ils sont plus dans la plainte que les élèves finalement.

On a aussi une journée sport partagé, donc tous les élèves d'ULIS vont faire une journée de sport, et c'est un mélange d'élèves qui sont en situation de handicap avec d'autres qui ne le sont pas. Et vraiment le bilan de tout ça est assez positif.

Donc la coordination, pour en revenir au coordonnateur, il travaille vraiment tout ces projets, tous ensemble, il y a une bonne dynamique et ça fonctionne bien.

Q: Donc est-ce que les familles vont davantage solliciter le coordonnateur que toi ?

R: Oui, oui. Ça c'est, en ULIS, c'est clair. Oui oui, leur premier interlocuteur c'est le coordonnateur. Après là cette année, on a fait tout un travail avec la direction pour leur expliquer que leurs élèves étaient en milieu ordinaire, scolarisés au sein d'un milieu ordinaire, et qu'ils ne pouvaient pas ne pas être traités comme les autres élèves. Parce qu'ils avaient tendance à gérer des situations conflictuelles au sein de l'ULIS et à jamais déléguer en vie scolaire alors que c'est des problèmes de vie scolaire, et du coup là ils ont compris. Maintenant ils délèguent, ils excluent les élèves d'ULIS. Après y'a des rituels qui bien sûr sont mis en place en ULIS et ils ont, disons qu'ils ont une tolérance plus haute et plus élevée que les autres professeurs. Et ils ont mis en place, par exemple il y a deux salles qui sont communicantes, il y a des banquettes et c'est un SAS de décompression pour eux : ils le mettent là, ils leur disent de se calmer, et si l'élève ne se calme pas et qu'il va trop loin, à ce moment là, ils l'excluent. Et ça au début de l'année ils le faisaient pas, et quand ça arrivait en vie scolaire, c'était trop, que maintenant on arrive vraiment à travailler ensemble.

Q: Et justement comment tu travailles avec les coordonnateurs ?

R: Bah on est dans l'écoute, le dialogue. Ils ont besoin que moi je rappelle le cadre, le cadre ordinaire. C'est ce que je leur explique souvent, de pas hésiter à faire venir les élèves, que je prenne un temps d'écoute comme avec n'importe quel élève et qu'on les remette dans leur base d'élève dans le collège, pas que dans le cocon de l'ULIS. Donc ils me donnent toutes les situations, ils n'hésitent pas, on est vraiment dans l'échange. Et y'a une synthèse avec l'ULIS qui est faite toutes les deux trois semaines, où y'a la direction, les deux enseignantes de l'ULIS, les deux AESH et moi, et on traite les cas d'élèves. Donc on traite les situations d'élèves et on traite aussi les projets de l'ULIS, ce qui va être mis en place. C'est un peu comme une cellule de veille mais pour l'ULIS. Et là c'est la première année qu'il y a un conseil de classe pour les ULIS aussi, propre à l'ULIS. Avec tous les professeurs de l'inclusion, et on fait un conseil de classe.

Q: D'accord ! Et tu penses que ta pratique serait différente s'il n'y avait pas le dispositif ULIS ?

R: Oui ce serait forcément différent, parce que là c'est eux qui ont certains éléments et qui me les transmettent car je les ai pas toujours. Mais je pense aussi que ce serait compliqué pour moi parce que moi là j'ai fait beaucoup d'entretiens avec des familles et avec le coordonnateur de l'ULIS. Donc c'est complémentaire et s'il y avait pas le coordonnateur ça pourrait être compliqué. Ça serait plus compliqué pour moi parce que ça prend beaucoup beaucoup de temps, et que c'est vrai que là c'est bien de se partager un peu les rôles quand même. Et puis il gère des situations qui sont parfois très complexes, et moi j'ai pas une connaissance assez approfondie du handicap et de certaines pathologies, et c'est vrai que j'ai besoin de ce côté spécialisé, que moi j'ai pas. Et c'est vrai que c'est important, même pour traiter avec les familles.

Q: Tu as pu recevoir une formation concernant la handicap justement ?

R: Non, hormis ce qu'on n'a pu évoquer à l'ESPE. Je sais qu'il en existe, mais là en l'occurrence j'ai pas eu de formation spécifique.

Q: Je ne sais pas si c'est toi qui t'en occupe ou pas, mais est-ce que tu sensibilises tes AED à la question du handicap ?

R: On en parle, je sais que je fais un point avec eux sur la prise en charge de l'élève dans sa globalité et de tout ce que ça engendre, et notamment sur le handicap et tout ce que ça implique. Et ils savent aussi, tout simplement, les PAI, les PPS, ils savent où les trouver. Je leur ai montré où trouver un GEVASCO, c'est surtout là-dessus que je les forme. Après ils savent qu'ils peuvent faire appel aux deux enseignants, au coordonnateur. Il y a vraiment un dialogue avec la vie scolaire qui se fait. Mais je sais que ma collègue titulaire, l'ULIS c'est a part, elle le gérait pas forcément. Et les enseignants et le coordo me disent que c'est bien de travailler ensemble, et j'ai une direction qui va dans ce sens là aussi. Et pour moi l'inclusion c'est ça, sinon ça fait une entité à part.

Q: Ah bah oui complètement, je conçois les choses comme toi. Et tu penses que ta pratique a évolué, enfin est-ce que tu te sens plus à l'aise depuis ta prise de fonctions ?

R: Alors oui, parce que j'ai acquis un certain vocabulaire, j'ai compris à un moment donné qu'il fallait que je reformule les choses, qu'ils n'avaient pas les mêmes demandes et les mêmes attentes. Donc petit à petit, après c'est loin d'être parfait, je suis plus à l'aise. Après oui je sens que c'est pas la même chose qu'au début, j'avais pas forcément conscience de toutes ces choses qui devaient être différentes, qui devaient être nuancées, et des apports complémentaires qu'on devait faire auprès de certaines familles. Et maintenant je sais aussi que quand je reçois un élève ULIS je peux pas le recevoir entre deux portes et un parent c'est pareil. Si j'ai rendez-vous à 17 heures, il est possible qu'à 18 heures j'y sois encore. Je le sais et je le prévois, parce que ça prend du temps, c'est des grosses problématiques, parce qu'on peut pas évacuer les choses comme ça, et qu'ils ont besoin de cette aide et de ce soutien. Et je sais aussi que maintenant, je ne recevrai jamais un parent, ou n'appellerai jamais un parent de ces familles là sans avoir eu en amont une discussion avec l'enseignant ou le coordonnateur pour avoir le complément d'informations et pour pas faire d'impair. Et j'ai appris plein de choses aussi, parce que j'ai une élève qui est passée en conseil de discipline parce qu'elle m'a tapée dessus, une élève d'ULIS, et donc je sais qu'avec certains élèves il faut pas se mettre entre l'élève et la porte par exemple, des choses comme ça. Il y a des gestes, par exemple un élève autiste, bah le physique c'est pas possible, donc y'a des choses qu'on apprend petit à petit, mais c'est vrai que c'est nécessaire quand même, et même je pense aux AED que eux aussi aient ces notions là, et ils les ont pas toujours. Et là en l'occurrence, la principale a prévu qu'à la rentrée, il y ait vraiment un temps où on puisse expliquer tout ça, mais à l'ensemble des équipes, pour qu'on n'aille pas vers la catastrophe, alors qu'au final ça sera pas forcément la faute de l'élève, qu'on le pousse pas à la faute en fait.

Q: J'ai fini avec mes questions, est-ce que veux rajouter quelque chose qu'on n'aurait pas évoqué ensemble ?

R: Je réfléchis, non, pas particulièrement. Juste que je reste septique sur des fois, sur les moyens qu'on donne pour accueillir les élèves en situation de handicap dans les établissements. Parce qu'il faut les inclure, j'entends, et c'est très bien, et je pense qu'il faut aller vers là, et vraiment. Maintenant je pense qu'il faut qu'il y ait les moyens qui soient débloqués pour qu'on puisse les inclure de manière correcte. Tu vois là, j'entendais avec Louise ce matin, que dans son établissement, l'inclusion elle n'était pas travaillée avec les professeurs. Donc y'a des professeurs, bah l'élève d'ULIS il le met au fond de la classe et il s'en occupe pas, y'a pas de différenciation. Donc pour moi ça, c'est pas de l'inclusion. Donc je pense qu'effectivement y'a besoin d'une formation des personnels et un travail pour créer les conditions optimales d'accueil de ces élèves là.

Q: Merci beaucoup pour ta participation !

Entretien 8 : Faustine

Q: Depuis combien de temps êtes-vous CPE ?

R: Alors CPE, j'ai eu mon concours en 2002, donc du coup stagiaire en 2003, et titularisée en septembre 2003, donc ça fait une bonne quinzaine d'années.

Q: Et depuis combien de temps êtes-vous dans cet établissement?

R: Donc ici en tant que titulaire c'était en 2008, donc ça fait 11 ans.

Q: D'accord. Donc vous avez fait d'autres établissements avant, vous avez fait quels types d'établissements ?

R: Alors quand j'ai eu le concours j'ai été TZR 41, donc je suis allée de ***, au ***, à ***, à ***, voilà, ***. Donc je me suis bien baladée. Donc j'ai fait collège et lycée, internat, pas internat, quelques mois par-ci par-là. Les seuls plus longs c'était au tout début, où j'ai fait des remplacements sur une année, avec le plus compliqué, deux mi-temps, un mi-temps en ZEP sur ***, et un mi-temps à *** qui était un peu un milieu rural comme ici. J'allais dans les deux établissements tous les jours, avec des publics complètement différents. Après on s'adapte à tout, ça nous permet de prendre beaucoup de recul sur ce qui arrive.

Q: Vous avez eu d'autres expériences que celle de CPE ?

R: J'ai été surveillante, et au tout début de ma petite vie d'étudiante, j'ai travaillé en usine, donc je savais que c'était très important de faire quelque chose qui nous plaisait vraiment.

Q: Donc c'était vraiment un choix premier pour vous d'être CPE ?

R: Non, non moi je voulais être infirmière, mais j'ai un handicap au bras et du coup arrivée en term, je me suis dit que je n'allais pas pouvoir soulever les malades, alors qu'on m'avait dit tout au long de mon collège que ça pourrait le faire, et c'est moi qui me suis dit que ben non. Donc j'ai pas passé le concours pour rentrer dans l'école d'infirmière et je suis allée en fac. Et après j'ai cherché ce que je pouvais être, alors j'ai aussi passé le concours d'Assistante Sociale, qu'heureusement j'ai raté, parce que quand je vois ce que doit gérer ma collègue Assistante Sociale, je me dis que CPE c'est beaucoup mieux. Nous on peut avoir du positif beaucoup plus souvent que l'Assistante Sociale. Déjà en tant que CPE on voit des situations très compliquées, mais on ne sait pas tout, parce qu'on refile le dossier à gérer aux AS ou aux infirmières, et déjà ce que l'on connaît ça fait froid dans le dos parfois. Et je suis très heureuse d'avoir choisi CPE.

Q: Tant mieux alors ! Et en tant que CPE, quelle est la mission ou quelles sont les missions qui vous tiennent le plus à cœur ?

R: Accompagner l'élève vers la réussite, pas forcément des résultats scolaires, mais déjà pouvoir avoir une estime de soi positive, c'est énorme. Et s'ils peuvent se dire qu'ils sont importants, qu'ils servent à quelque chose, je pense que leur réussite va aller dans le côté positif. Parce qu'on a quand même beaucoup d'élèves, notamment ici, qui se disent qu'ils sont nuls, qu'ils ne servent à rien. Alors c'est le propre à l'adolescence hein, mais ici c'est plus particulièrement important. Donc c'est important de les valoriser et qu'ils sachent qu'ils vont pouvoir être quelqu'un.

[elle reçoit un appel]

Q: Combien d'élèves y'a-t-il dans votre établissement ?

R: Alors ici on en a 240.

Q: Et vous savez combien ont un PPS ?

R: Un PPS ? Oh bah on en a très peu maintenant, on en a trois. Y'a des moments où on en a eu beaucoup beaucoup quand les grosses dyslexies étaient prises en charge par la MDPH, et c'est plus vraiment le cas.

Q: Vous avez rencontré beaucoup d'élèves en situation de handicap au cours de votre carrière ?

R: Handicap de tout type ?

Q: Oui, mais vraiment PPS par contre.

R: Les PPS c'est surtout ici, parce qu'il me semble qu'avant on en n'avait pas, ou j'ai tout oublié *[rires]*. Et puis moi je faisais trois mois dans un établissement, voilà. On oublie assez donc, depuis j'ai dix ans de recul, en moyenne y'avait quatre, cinq élèves par an, voilà. Là on en a beaucoup moins puisque les dyslexies importantes ne sont plus prises en charge, voilà, c'est pour ça que les PAP ils sont très importants aussi.

Q: Ah oui complètement. Moi j'ai fait le choix de me centrer sur le PPS mais les PAP ont toute leur importance aussi.

Dans les textes officiels on parle de coopérer avec les parents, d'instaurer une relation de confiance avec eux, comment vous l'envisagez sur le terrain, avec toutes les familles ?

R: Et bien, dès qu'ils arrivent en sixième, les parents ont le droit d'être une heure avec leur enfant pour connaître le fonctionnement de l'établissement. Et puis dans la semaine ou dans les 10 jours qui suivent,

on organise une réunion pour informer les parents de comment fonctionne l'établissement, et puis leur dire surtout que nous on veut travailler ensemble et pour la réussite de leur enfant. Donc on essaye toujours de travailler en commun, de dire que toute difficulté elle doit être soulevée le plus tôt possible, et on fait beaucoup d'appels téléphoniques, parce qu'ici il y a aussi beaucoup de parents qui n'ont pas de moyen de locomotion et qui viennent difficilement.

Au niveau des parents dont l'enfant est handicapé, ils se dérangent beaucoup plus facilement je dirais, que d'autres enfants qui ont un handicap pas reconnu mais qui est nié par la famille aussi quoi. Et je dirais que l'enfant qui a un handicap, il a une chance, entre guillemets, qu'il soit reconnu, du coup la communication avec les parents se fait beaucoup plus facilement. Le parent de lui-même il vient, il veut savoir où en est son enfant, il est investi auprès de son enfant, ce qui n'est pas toujours le cas pour d'autres, qui ont des difficultés même si elles sont moins importantes, bien sûr.

Q: Oui vous voulez dire pour des enfants dont le handicap n'est pas reconnu ?

R: Ah bah moi en fait je pense qu'on a beaucoup de handicaps pas reconnus parce qu'ils rentrent pas dans les cases. On est toujours en train d'étiqueter les choses, mais je sais pas là, on a une choupinette, sa maman a une tumeur avec une récurrence, son papa est en invalidité de travail. Elle a pas de PPS, on est bien d'accord, mais le handicap il va être présent même s'il n'est pas reconnu. Alors peut-être que je suis trop sensible, mais on peut comprendre que ça va être compliqué, donc où on place le degré. Je me dis, aussi par expérience, qu'un handicap visible, il est peut être plus facile, alors c'est toujours compliqué pour la personne hein, mais à gérer parce que les autres vous posent pas forcément les questions. Mais un handicap qui ne se voit pas, il faut expliquer, on est toujours dans l'explication et on doit toujours se justifier du pourquoi on peut pas faire quelque chose, du pourquoi on a besoin d'un aménagement. Donc le handicap est peut être plus lourd à gérer au niveau de la vie quotidienne, mais moralement les gens vous accablent moins de questions.

Q: Oui je comprends, c'est sûr. Selon vous quel est le rôle des parents, d'une manière générale, dans le suivi de la scolarité de leur enfant ?

R: Il est primordial. Si les parents ne suivent pas la scolarité de leur enfant, nous on peut mettre tout ce qu'on veut en place, ça ne marchera pas. Ou alors il faut que l'enfant ait vraiment une énergie, qu'il ait déjà compris que sans l'École il n'y arrivera pas, mais c'est excessivement rare. S'il n'y a pas les parents qui valorisent l'École, au moins qui disent que l'École c'est bien, c'est indispensable, ça c'est le minimum, et bah on n'y arrive pas, c'est pas possible. Donc l'École sans les parents ça ne marche pas.

Q: Et vous pensez que les parents d'enfant en situation de handicap ont un rôle différent à avoir dans le suivi de la scolarité de leur enfant ?

R: Non, parce que le handicap il doit être intégré dans le quotidien de chacun. Donc la scolarité est adaptée en fonction du handicap, bien sûr. Mais souvent ce sont des parents très présents, qu'on n'a pas besoin d'aller chercher, qui vont anticiper les difficultés. Donc pour nous c'est souvent un bon appui, et moins de complications, parce que le parent il va anticiper les difficultés, et pour nous c'est vraiment bien quoi. Il va pouvoir nous aider à voir les choses, à savoir les besoins de leur enfant.

Q: Et selon vous, ces familles ont besoin d'un accompagnement plus important, est-ce que vous les accompagnez davantage ?

R: Bah tout dépend si le handicap a été diagnostiqué avant, ou si on aide à diagnostiquer le handicap. S'il a été diagnostiqué, normalement tout a déjà été mis en place, et eux les parents ils ont un suivi extérieur qui est continu s'ils en éprouvent le besoin. Après, comme eux ils sont très présents, il faut que nous aussi on soit très présents, disponibles en fait. C'est surtout de la disponibilité et de l'écoute. On a essentiellement un travail qui est d'écoute, même si on nous dit qu'il faut faire de l'animation et de la pédagogie, quand les enfants ne vont pas bien, c'est de l'individualité à chaque fois quoi. Et en calmant un individu, des fois on peut calmer la classe entière.

Q: Donc pour résumer, vous diriez que vous travaillez autrement avec ces familles ?

R: Non, j'essaie de faire en sorte que chacun puisse progresser et qu'on soit en situation de handicap ou pas, des fois on a besoin de plus que d'autres. C'est au cas par cas à chaque fois, voilà. Et puis on a des élèves handicapés qui ont une famille super et qui ont pas besoin de plus au collège. Et puis on a des élèves qui ne sont pas du tout aidés à la maison et du coup, là ça implique beaucoup de temps pour nous. Et c'est ce que je disais au début, pour moi le plus grand handicap c'est le handicap social, qui n'est du coup pas répertorié dans les cases. Et c'est là que c'est difficile à faire avancer. On a des enfants, on est sûrs avec le recul, qu'ils ont une dys, on ne sait pas laquelle ni à quel degré, mais on est sûrs qu'il y a

quelque chose qui ne va pas, et les parents nous disent qu'ils ne feront pas de bilan orthophonique. On leur explique qu'on peut pas aider leur enfant sans ça, mais ils ne le font pas car ils disent que personne ne leur a dit avant, du coup ils comprennent pas pourquoi on leur dit, ils se demandent d'où on sort ça en fait.

Q: Et comment vous gérez ce genre de situations ?

R: Bah là on peut pas faire grand chose de plus, on y retourne deux mois après et voilà. Et y'a des parents, le temps qu'on leur fasse accepter cette idée, il se passe un an, voire un an et demi. Après ils prennent rendez-vous chez l'orthophoniste, donc après faut la place. Et après on a cette difficulté, auprès du service médical scolaire, qui nous dit que c'est pas normal de découvrir une dys en troisième, et on peut des fois nous refuser des aménagements. Ou le pire, et alors là, c'est le pire du pire pour moi. En SEGPA, des élèves qui sont orientés en SEGPA, mais les parents pour X et X raisons refusent, et du coup on a des bilans ortho quand même, donc on essaye de faire des aménagements, un PAP. Mais le PAP est refusé car l'enfant est orientable en SEGPA, donc les parents n'ont qu'à accepter l'orientation. Donc triple peine : t'as pas de chance parce que t'es en difficulté, tes parents veulent pas que t'ailles en SEGPA et ils ont leurs raisons, et en plus l'Éducation Nationale refuse de t'aider. Donc là on était en train de batailler avec la Psychologue de l'Éducation Nationale, l'Assistante Sociale et un peu l'infirmière pour faire remonter l'incongruité de la chose quoi. Et puis des fois les PsyEN disent « oui, il serait, il est à la limite du profil SEGPA, alors faut choisir, mais vu son caractère, voilà ». Ici les enfants qui vont en SEGPA, c'est *** ou ***, donc c'est tout de suite un bahut à 600 élèves, et c'est pas à côté, faut qu'ils prennent le bus, et le bus s'arrête pas forcément à côté du collège et ces enfants n'ont pas forcément cette autonomie là, enfin s'ils sont orientés en SEGPA voilà.

Q: Vous avez déjà pu voir ce qui est demandé aux familles dans un dossier MDPH ?

R: Ah bah oui, parce que j'ai remplis des dossiers.

Q: Justement, vous avez déjà accompagné des familles pour le remplir ?

R: Oui, oui oui. Après ça peut être l'AS ou l'infirmière. Après moi j'ai accompagné oui, mais c'est très compliqué un dossier MDPH. En plus j'en ai remplis perso, donc il faut vraiment s'accrocher quoi, donc ils ont besoin d'accompagnement. Ne serait-ce que pour les aménagements du brevet des collèges, le DNB, les parents ils viennent nous voir. Là on en a remplis, je sais pas, une dizaine, ils sont tous venus nous voir, pour dire « j'ai peur de faire une bêtise, je coche pas ». Donc c'est vrai que c'est une grosse artillerie. Alors je comprends qu'ils aient beaucoup de demandes, que des gens puissent abuser hein, mais quand vous avez une situation de handicap, plus une situation sociale compliquée, voilà. C'est vrai que ces parents, des fois, quand ils voient la complexité des choses, ils veulent plus. Donc là ils ont besoin d'accompagnement pour faire les démarches.

Q: C'est ça oui, pour qu'on les soutienne dans la réalisation. Vous avez des appréhensions particulières lorsque vous travaillez avec ces familles ou pas ?

R: Non, mais bon, j'ai une grande capacité d'adaptation je crois. Donc non, et puis il faut pas avoir peur du handicap quoi, c'est surtout ça. Alors après on n'a pas d'élève avec un fauteuil roulant donc on n'a pas à gérer ça dans la cour, car la seule élève qui aurait pu, elle n'en voulait pas. Mais donc non, parce qu'on essaye de travailler à l'acceptation de la différence, donc si on accepte tout le monde le handicap est compris dedans.

Q: Lorsque vous savez que vous allez accueillir un élève en situation de handicap en cours d'année, ou même en début d'année, est-ce que vous recevez les parents en amont ?

R: Alors oui. Là on a un petit en sixième qui lui est juste hyperactif, du coup on avait reçu la maman, mais en fait on fait ça aussi pour les élèves qui ont un comportement compliqué. Donc on reçoit les familles en amont, pas forcément quand il y a du handicap, mais dès qu'on sait qu'il y a une difficulté. Pour les élèves de CM on reçoit la famille en juillet ou en août juste avant.

Q: Et pour les autres élèves ?

R: Après c'est à la demande des parents.

Q: Donc la rencontre avec les familles n'est pas systématique pour chaque élève ?

R: Non, en fait ça dépend vraiment du chef d'établissement. C'est lui qui donne aussi cette politique là. Mais moi je sais que recevoir tous les sixièmes en fin d'année c'est pas possible, ou alors on ne fait que ça pendant une semaine, mais on ne gère pas le reste des problèmes, et en fin d'année, ils sont plutôt indisciplinés. *[elle reçoit un appel]*

Q: Est-ce que vous participez aux ESS ?

R: Toujours.

Q: Et quel y est votre rôle ?

R: Ça dépend si le chef est là, souvent il est pas là. Du coup, j'adapte en fonction de comment tourne la réunion, et puis de notre enseignant référent. J'essaye de rester à ma place vie sco, mais ça m'arrive d'élargir un peu. Et des fois, quand je me dis « mais pourquoi il reprend pas ce qu'on a dit, parce que c'était très important », du coup s'il le souligne pas, j'essaye de ramener les choses.

Q: En ce qui concerne la question du handicap, vous avez déjà pu recevoir une formation à ce sujet au cours de votre carrière ?

R: Non, je ne m'en rappelle pas. Je ne vais pas dire non, mais je m'en rappelle pas. En même temps, c'est quelque chose que je connais et qui ne m'impressionne pas, donc même s'il y a eu une proposition, peut-être que je l'ai pas prise.

Q: Et est-ce que vous sensibilisez votre équipe d'AED à ces questions justement ?

R: Bah non, parce qu'ils doivent suivre tous les élèves, ils doivent être attentifs à tous. Par contre, je les sensibilise à me donner toutes les petites infos qu'ils peuvent recueillir, voilà. Après aussi on fait toujours en fonction de ce qu'on a à gérer. Des handicaps lourds on en n'a pas, nos AED ils changent tous les 6 ans au minimum. Non, ils doivent être attentifs à tous. Évidemment quand on a un handicap qui se voit, instinctivement les gens ils sont plus attentifs, voilà après moi je demande à ce qu'ils aident tous les élèves. Il faut pas pointer du doigt, il faut vraiment accueillir tous le monde au maximum et essayer de les faire aller le plus loin possible, et leur montrer qu'ils peuvent.

Q: Comme vous n'avez pas de dispositif ULIS pour le collège ici, est-ce que vous pensez que votre pratique serait différente s'il était présent ?

R: Alors moi j'ai travaillé dans des collèges où y'avait des ULIS. Donc non, mais aux récréés, faut être plus vigilant parce que les autres se moquent fréquemment.

Q: Et est-ce que vous diriez que vos pratiques ont évolué dans votre relation avec ces familles depuis votre prise de fonctions ?

R: Bah j'ai évolué dans la façon de voir mon métier, parce que je suis stable, et le fait d'être longtemps dans un établissement ça a des intérêts que je ne percevais pas auparavant. Voilà, parce qu'on connaît les familles, il y a des choses qu'on a perçu chez les aînés et qui peuvent expliquer le comportement des cadets, voilà on connaît aussi le fonctionnement du secteur. Et puis prendre le temps, écouter, je pense que voilà. Et puis la chance maintenant d'avoir une assistante sociale qui n'est plus en réseau, bien définie, ça permet aussi d'échanger au fur et à mesure, d'avoir confiance, et on travaille en bonne harmonie, on échange, voilà. Niveau équipe médico-sociale, c'est relativement simple de travailler ensemble et ça c'est un atout. Avant je pensais qu'au bout de cinq ans fallait partir parce qu'on devenait des vieux croûtons [*rires*], mais ma vie extérieure fait que ça serait compliqué, et finalement y'a des avantages quand même. Et l'un d'eux, c'est qu'on perd pas de temps en début d'année ou en milieu, à affirmer qui on est. Donc ils connaissent les règles, ils ont compris que si on les dépassait ça allait pas, et que si on les respectait tout allait bien, et qu'on essaye d'être juste.

Q: J'ai fini avec mes questions, est-ce que vous souhaitez rajouter quelque chose que je n'aurais pas évoqué ?

R: Que CPE ça peut être compliqué, parce qu'on reçoit des informations, et que ces informations peuvent être perturbantes parfois, d'où la nécessité de travailler avec les collègues Assistante Sociale et infirmière pour partager. Qu'il est important d'avoir un chef qui est à l'écoute, et si possible, qui ait le même sens éducatif que vous, ça c'est primordial. Et qu'il faut toujours garder espoir, car contrairement à ce que pensent certains de nos collègues enseignants, le collège et l'école n'est qu'un petit moment de notre vie, et que même en dehors on peut progresser. Et que même si l'enfant aujourd'hui il nous insupporte, peut-être qu'il réussira sa vie, mieux que la votre peut-être je sais pas, mais qu'il faut arrêter de leur dire qu'ils arriveront à rien, tout est toujours possible. Et que on doit tout faire pour intégrer chacun, en difficulté ou pas, parce que souvent on s'intéresse qu'à la difficulté qui se voit, et c'est peut-être l'une des choses qui m'a motivée pour être CPE, parce que je voulais aider, prime abord, ceux qui disaient rien mais qui souffraient beaucoup. C'est pour ça que j'aime pas les étiquettes.

Q: Merci beaucoup de votre participation !

Résumé français

L'inclusion est devenu un enjeu majeur du système éducatif français. Ce principe implique un changement de paradigme : l'École doit tout mettre en œuvre et s'adapter pour accueillir tous les élèves. Notre travail s'axera sur un public en particulier : les élèves en situation de handicap. Pour espérer répondre à leurs besoins, comme l'ont montré les travaux de recherche, le travail en coéducation avec les familles de ces derniers sera indispensable. Elles deviennent des « expertes » de la situation de leur enfant et peuvent donc apporter des informations indispensables à l'École ainsi qu'à ses professionnels.

En tant que CPE, cela doit nous questionner, car la nécessité de la coéducation semble renforcée quand le handicap se pose. Ainsi, il sera ici question d'étudier si les pratiques de ce professionnel prennent des spécificités envers ces familles. Grâce aux entretiens réalisés auprès de CPE en collège, nous pourrons apporter des éléments de réponse à cette question. Nous pourrons voir également si les représentations des professionnels au sujet de ces familles ont un lien avec leurs pratiques professionnelles.

Mots clés :

Handicap, CPE, coéducation, représentations, pratiques professionnelles.

Abstract :

Inclusive education became a major issue of French education system. This principle led to a paradigm change : School has to adapt itself to receive all pupils. Our work will focus on a specific public : disabled pupils. To try to answer to their needs, as research has pointed out, collaboration with families is essential. They are « expert » about their children situation, and they can give essential informations to School and its professional. As a CPE, that must make us ask some hard questions, because collaboration seems to be even more important when there is a disability. Thus, we will study if CPE practices are specific towards this families. Thanks to the interviews we realised with CPE working in secondary school, we will give some answers to this question. Also, we will study if professional representations about this families have an impact with their practices with them.

Keywords :

Handicap, CPE, collaboration, représentations, profesional practices.